Histoire de la classe ouvrière depuis l'esclave jusqu'au prolétaire de nos jours... par Robert (du Var),...

HISTOIRE

DE LA

CLASSE OUVRIÈRE

DEPUIS L'ESCLAVE JUSQU'AU PROLÉTAIRE DE NOS JOURS

PRÉCÉDÉE D'UNE DÉDICACE AUX TRAVAILLEURS

Par ROBERT (du Var)

Ex-professeur de Philosophie, membre de l'Institut historique.

TROISIÈME VOLUME.

PARIS

CHEZ MICHEL, ÉDITEUR

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 28.

1847

HISTOIRE

DE LA

CLASSE OUVRIÈRE.

Paris. — Imp. Blondeau, rue Rameau, 7. (place Richelieu).

HISTOIRE

DE LA

CLASSE OUVRIÈRE

DEPUIS L'ESCLAVE JUSQU'AU PROLÉTAIRE DE NOS JOURS,

PRÉCÉDÉE D'UNE DÉDICACE A M. EUGÈNE SUE,

Par ROBERT (du Var),

Ex-Rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE.

Auteur des ÉLÉMENTS DE PHILOSOPHIE SOCIALE, rédigés d'après les écrits de M. PIERRE LEROUX.

TROISIÈME VOLUME.

PARIS,

CHEZ LE DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,

PASSAGE BRADY (escalier N).

1846.

HISTOIRE

DE LA

CLASSE OUVRIÈRE.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation politique des communes. — Son caractère démocratique.

L'établissement des communes en Europe fut préparé et déterminé par des causes trop générales et trop puissantes pour ne pas donner lieu, au moins quant à la forme, à un ordre social nouveau. Je dis, au moins quant à la forme ; car de croire que la société, qui surgit de l'émancipation communale, fut inspirée par un idéal autre que celui qui animait le système féodal, c'est là une de ces erreurs qu'il n'est plus permis de soutenir. Certes, l'affranchissement des communes est un fait notable dans le développement du progrès humain. Outre que ce fait atteste, dans une large proportion,

combien la liberté est un élément vital des sociétés, il marque encore l'avénement de l'industrie et du commerce en Europe; de sorte, qu'à ce double point de vue, l'établissement des communes se trouve dans la grande voie des destinées humanitaires. Mais ceci reconnu, il faut se garder de croire, je le répète, que la bourgeoisie, qui naquit des communes, ait engendré un ordre social radicalement différent de la féodalité. Il est vrai de dire, au contraire, que, sauf la forme, la société communale ne fut qu'une expansion de la féodalité; je m'explique : les serfs qui brisèrent le joug seigneurial ne le firent qu'au nom de la *liberté;* or, quelque bonne qu'elle soit, la liberté, réduite à elle seule et sans autre idéal, n'enfante que l'égoïsme. — C'est ce que la logique et l'histoire démontrent à qui mieux mieux. Que si on ne perd pas de vue que cette liberté, que les serfs réclamèrent, n'était au fond qu'une liberté matérielle, c'est-à-dire le droit de vendre librement leurs marchandises, on comprendra facilement ce que dût être la société nouvelle. Cette société dût naturellement reproduire, sous le double rapport moral et politique, le principe qui lui avait donné naissance. Ainsi, d'une part, en tant que s'élevant en face de la féodalité et contre laquelle elle aura toujours besoin de réagir, la société communale offrira un caractère démocratique qui rappellera à certains égards les vieilles républiques; mais inspirée, de l'autre, par un idéal purement matériel, elle se moulera sous cet aspect, sur le système féodal dont elle revêtera l'esprit d'égoïsme et de caste, au point que souvent les possesseurs de maîtrises ressembleront aux possesseurs des donjons, et les ouvriers des jurandes aux serfs de la glèbe.

Entrons donc dans l'étude de l'organisation communale, et

voyons si les vues aprioriques que nous avançons ici sont justes et vraies.

Ce qui frappe avant tout dans l'établissement des communes, c'est le mot lui-même de *commune*. Ce mot équivalent à celui de *communauté* marque bien le besoin général qui poussa les serfs à s'associer pour combattre efficacement le despotisme seigneurial. Aussi, telle était la magie de ce mot, que c'était à son bruit, comme on l'a vu, que se faisaient les insurrections. Commune! commune! c'est-à-dire, association, union des opprimés envers leurs tyrans, voilà qui suffisait pour électriser les cœurs, armer les bras et faire mourir pour la liberté.

Vraiment, les serfs qui s'émancipèrent en criant: *Commune!* n'eussent-il pas eu à leur service les traditions municipales des Romains, qu'ils ne fussent pas moins arrivés, sous l'inspiration qui les porta à se liguer entre eux contre les seigneurs, à trouver l'organisation communale. C'est de cette inspiration si noble et si généreuse par elle-même que sortit ce qu'il y eut d'élément démocratique dans les constitutions des communes. On sent, en effet, que les communes, dont l'existence était sans cesse menacée par les seigneurs, n'eurent rien de mieux à faire que de maintenir dans leur sein le principe qui leur avait donné la vie.

Ce principe, qui n'était autre pour les serfs que le besoin de se garantir mutuellement par l'association, apparaît surtout dans la face politique de la commune.

Et d'abord ce qu'on appelait la commune se composait de tous ceux qui avaient juré la Charte constitutive de cette commune, de manière qu'il suffisait de sentir la liberté pour être admis aux priviléges de bourgeois. C'était au son de la

cloche, signe de ralliement et d'unité qu'avait lieu l'assemblée générale où se délibéraient démocratiquement les affaires de la commune. Les droits et priviléges inhérents à la commune étaient indivisibles et n'appartenaient qu'à la réunion de ceux qui en faisaient partie. Ainsi, comme on le voit, l'esprit créateur de la commune fut tout égalitaire; il y a dans cette indivisibilité des droits communaux une révélation bien haute, à savoir que les opprimés, quand ils veulent s'organiser sur les débris du despotisme qu'ils ont renversé, ne peuvent s'empêcher d'introduire, dans l'ordre social qu'ils élèvent, quelques-uns des principes de justice et de fraternité qui les ont fait s'armer contre leurs tyrans. Dans ce sens on peut dire qu'une révolution quelconque est toujours un progrès.

Ce qui constituait le droit de commune, c'était la faculté, pour ceux qui en jouissaient, de se gouverner eux-mêmes, au lieu d'être gouvernés par les officiers d'un seigneur, laïque ou ecclésiastique, baron ou abbé. La justice, le trésor public, l'administration formaient le triple domaine où s'exerçait le droit de commune. Il ne faut pas croire, néanmoins, que toutes les communes qui s'établirent jouissent également de ces trois choses à la fois; il y avait entre elles, sous ce rapport, et malgré le moule commun où elles étaient jetées, une variété infinie. Ainsi telle ville exerçait le droit de justice avec de grandes restrictions; telle autre n'avait que la juridiction civile, telle autre enfin avait en même temps la juridiction civile et criminelle; il faut remarquer que cette dernière prérogative était surtout le partage des grandes villes, soit qu'elle leur fut inhérente par tradition, soit qu'elles l'eussent conquise par l'insurrection.

Chaque commune étant donc un petit état existant par

lui-même, elle se gouverna par des magistrats élus par la généralité des habitants. Ce gouvernement se composa d'un conseil municipal qui répondit aux anciens sénats et aréopages. Comme dans les républiques grecques et romaines, la nomination des charges municipales n'exigeait d'autres distinction que celles de la probité et de l'aptitude; le nombre et le nom des membres de ce conseil n'étaient pas les mêmes partout. Suivant La Thomassière, il y avait trente *jurats* à Tournay; vingt-deux *cassorts* à Perronne; dix *bourgeois* à Châteauneuf, en Touraine. Les membres du conseil municipal de Verdun s'appelaient *li communs de la ville;* ceux de Boussac, *consuls;* ceux de la ville d'Aix *élus;* ceux d'Issoudan *gouverneurs;* ceux de Nancay *franc-bourgeois.*

Outre ce conseil, ou plutôt à la tête du conseil, il y avait un magistrat désigné, suivant les lieux, par le nom de maire, de maieur, de prévôt ou d'échevin. En général, ce magistrat était seul; quelquefois pourtant, il y en avait deux, comme à Tournay par exemple.

Les fonctions, tant du maire que des membres du conseil, étaient renouvelables tous les ans et toujours soumises au principe électif. D'ordinaire, on procédait à l'élection à l'octave de Pâques ou à la fête de Saint-Jean-Baptiste. Une charge municipale était bien plus considérée comme un devoir que comme un droit, en ce que le conseiller, quel qu'il fût, était le vrai représentant des intérêts communs. Aussi l'importance que l'on attachait à une fonction municipale, était si grande que celui qui en avait été revêtu par élection, ne pouvait, sans motifs plausibles, refuser de l'exercer, sous peine d'y être contraint par voie de justice. Que s'il persistait dans son refus, c'était un droit de la commune de lui retirer la jouissance de

ses privilèges actifs. Je ne sais, si je m'abuse, mais il me semble que ce droit que s'était réservé la commune de forcer le membre élu à accepter la fonction municipale, porte un caractère éminemment démocratique; il y a là du moins un progrès notable sur l'organisation féodale qui fait un roi de chaque individu; ici, au contraire, ont sent que la patrie, l'État prédomine avec raison sur l'individu parce que la patrie, l'État, résulte réellement du concours de tous. On conçoit, dès-lors, que le fonctionnaire élu, n'étant que le serviteur de tous, puisse, au besoin, être contraint par la loi à accomplir son devoir.

Cependant toutes les communes n'obtinrent pas en s'affranchissant la faculté de nommer elle-même leurs officiers municipaux; plusieurs seigneurs, ne pouvant renoncer à l'oppression qu'ils exerçaient sur les communes, se réservèrent le droit de placer leurs propres agents à la tête de ces communes.

Quant aux prérogatives attachées aux officiers municipaux, elles varièrent assez sensiblement presque de commune à commune. Ici les officiers municipaux étaient préposés seuls à la confection du rôle des tailles et des différentes impositions; là, ils ne pouvaient procéder à ce travail que conjointement avec les officiers ordinaires de la justice. Dans telle commune les officiers municipaux exerçaient la justice à l'égard des bourgeois, tant au civil qu'au criminel; c'est ce qui se prouve par ces paroles de Beaumanoir: « Chacun qui est « de commune, laquelle commune a justice, doit prendre « droit par devant ceux qui sont établis en la ville pour y « garder la justice; » dans telle autre, ils n'avaient que le droit d'assister à l instruction du procès, ou de fonctionner comme assesseurs du prévôt. Mais il est à observer que dans

toutes les communes, les maires et échevins pouvaient accorder le droit de bourgeoisie aux étrangers qui le sollicitaient en s'établissant dans les villes affranchies. Nous dirons à ce sujet que le droit de bourgeoisie s'acquérait par une inscription sur les registres municipaux; il existe une ordonnance de Philippe IV, de l'année 1302, où il est parlé des bourgeois qu'il appelle *recepti* et *annotati*, reçus et inscrits[1]. En tête de son *Histoire de Paris*, Felibien rapporte que les étrangers qui voulaient devenir bourgeois se faisaient enregistrer à l'Hôtel-de-Ville.

En même temps que les maires pouvaient conférer le droit de bourgeoisie, ils étaient autorisés à recevoir le serment que les bourgeois étaient tenus de prêter à la commune, et avaient la garde du sceau qui servait à sceller ces actes.

Comme on le voit, le gouvernement communal était éminemment démocratique; jusqu'ici on sent qu'une commune est en quelque sorte le contre-pied de l'ordre féodal ; ce n'est plus un seul, ce n'est plus le seigneur qui règne et gouverne, ce sont tous ceux qui ont compris l'importance de l'association. C'est qu'en vérité il y avait nécessité pour les communes de s'établir sur de telles bases sous peine de ne pas exister ; une commune, ne l'oublions pas, n'était au fond qu'une citadelle armée que l'ennemi ne cesse de battre en brêche. Cela étant, le gouvernement communal ne pouvait procéder que du consentement de tous, tous ayant un intétêt direct à faire respecter les franchises acquises. Nous ne doutons pas, pour notre compte, que ce ne soit à cette impulsion primitive des

[1] *Recueil des ordonnances des rois de France*. Ord. de Philippe IV, de l'année 1302.

communes que remonte l'esprit démocratique qui a caractérisé la bourgeoisie aussi longtemps qu'elle a eu à lutter contre la caste nobiliaire. C'est dans les assemblées communales que le bourgeois se fortifiait dans le sentiment de sa dignité et qu'il apprenait à se mesurer moralement avec le noble; c'est là aussi que, bon gré, mal gré, il sortait de l'étroite proportion de son moi pour communier avec tous ceux qui partageaient ses droits et ses devoirs. Vraiment, au point de vue politique, une commune était une véritable école de liberté et d'égalité. Si nous voulions énumérer ici tous les points par où les membres d'une commune se rapprochaient et se confondaient, on aurait la raison peut-être du rôle important que la bourgeoisie a joué dans le développement des principes démocratiques en Europe ; comme exemple nous dirons :

1° Les délibérations de communes pour des faits qui intéressaient tous ceux qui en faisaient partie, devaient être prises à la majorité des deux tiers des habitants ;

2° Le droit de défense étant placé comme article fondamental de chaque charte d'affranchissement, la défense de *tous* était une obligation pour chacun des membres de la communauté; les bourgeois juraient sur l'Evangile de se secourir, de se défendre, de se soutenir entre eux, et de se venger les uns les autres et ensemble contre tout agresseur.

3° Tous les habitans d'une ville affranchie devaient, sous peine d'amende, concourir à la défense et aux charges publiques.

4° Les communes ayant le droit de porter les armes et de faire la guerre à leurs ennemis particuliers, on forma des milices qui se *disciplinèrent sous des chefs de leurs choix*.

Ces quatre points suffisent pour démontrer combien, sous

le rapport politique, les institutions communales étaient propres à développer l'esprit démocratique. On ne peut nier que les communes ne soient le berceau d'une foule de droits actuels que nous considérons comme nouvellement conquis ; une commune, au point de vue dont il s'agit, était une petite république d'autant plus belle qu'elle ne s'appuyait pas sur des esclaves.

CHAPITRE II.

Suite du précédent, et pourquoi la bourgeoisie, issue des communes, a établi la démocratie.

Il est donc évident, par ce qui précède, que le gouvernement communal reposait en principe sur les bases les plus larges ; de vrai, ce n'est pas sans un vif intérêt qu'au milieu de de la féodalité, on voit apparaître cette forme démocratique que nous admirons tant chez les anciens. Sous le rapport politique, la commune en face du château, c'est la liberté en face du despotisme, la démocratie devant l'aristocratie. On peut aller plus loin encore, et dire qu'au point de vue politique, la commune est à la fois le siége de la liberté et de l'égalité. Là, non-seulement le pouvoir, issu qu'il est, du consentement de tous, ne saurait opprimer personne, mais chacun peut aspirer lui-même à exercer ce pouvoir. Ni la naissance, ni la richesse ne constituent des droits, et c'est aux plus dévoués et aux plus capables que sont conférées les fonctions dirigeantes de la cité.

Mais en constatant, comme nous le faisons, le caractère démocratique du gouvernement communal, nous ne pouvons nous empêcher ici d'examiner la cause de ce phénomène qui semble ne pas s'accorder avec ce que nous avons dit plus haut, touchant l'esprit étroit, égoïste, purement matériel de la bourgeoisie. Je m'explique : quand nous avons eu à établir la cause capitale de l'affranchissement des communes, nous avons été amené à reconnaître que cette cause se tirait surtout du besoin qu'éprouvaient un certain nombre d'hommes, de cultiver librement le commerce et l'industrie, et que par conséquent la société que ces hommes produiraient, devait inévitablement réfléchir les instincts inférieurs qui les avaient mus. En signalant ainsi le péché originel de la bourgeoisie, nous l'avons déclarée déchue de toute inspiration noble et généreuse. Or, voilà qu'en étudiant la face politique des communes, nous trouvons que la bourgeoisie est démocrate, égalitaire, républicaine au premier chef; la prévision que nous aurions jetée sur elle serait-elle donc hasardeuse ? et serait-il vrai, comme ses historiens actuels le soutiennent, qu'en adoptant et en développant le système municipal des Romains, la bourgeoisie a été réellement inspirée par un idéal démocratique? En d'autres termes, en voyant les communes se gouverner démocratiquement, devons-nous conclure que la bourgeoisie a conçu de bonne heure la liberté et l'égalité, et que c'est à bon droit, partant, qu'elle s'est toujours posée et qu'elle se pose encore comme la lumière du peuple ?

Cette question, j'imagine, peut n'être pas sans intérêt pour le lecteur, d'autant plus qu'elle se lie directement à l'état actuel des choses; elle peut prouver que ce n'est pas d'aujourd'hui que la bourgeoisie a affiché la livrée démocratique

pour mieux satisfaire ses instincts mercantiles et accapareurs. Que voit-on depuis cinquante ans? la bourgeoisie s'alliant tour à tour au peuple et à l'aristocratie, aujourd'hui chantant la liberté, provoquant, surexcitant la fièvre révolutionnaire; demain préconisant l'ordre, le respect des lois établies; la bourgeoisie, en un mot, depuis cinquante ans a présenté successivement des aspects si contraires, que le peuple, ne voyant, en fin de compte, en elle, qu'un profond égoïsme, s'en est séparé à jamais, ne la tenant ni plus ni moins que pour la plus misérable et le plus ridicule des aristocraties. Eh bien! ce caractère équivoque de la bourgeoisie, cet esprit à la fois de démocratisme et de caste, qu'elle a déployé si souvent de nos jours, ne remonte rien moins qu'à l'établissement des communes. Chose singulière et qui s'explique pourtant, à peine la bourgeoisie apparaît-elle entre les serfs et les seigneurs qu'elle fait semblant de donner l'égalité pour constituer une nouvelle inégalité à son profit. Oui, tout de suite, à son berceau, elle simule des sentiments qu'elle n'a pas, pour entraîner le peuple à lui faire sa fortune. Est-il rien de plus large, de plus démocratique que l'organisation communale? Ne diriez-vous pas que tous ceux qui se disent bourgeois vont pratiquer entre eux l'égalité? et pourtant il n'en est rien : dans cette commune, voyez-vous, où chacun vote, où chacun concourt aux charges et aux avantages de l'État, se forment bientôt une haute et une basse bourgeoisie : la première se compose de tous ceux qui possèdent un certain capital et qui s'emparent, à ce titre, des professions industrielles. La seconde embrasse tous ceux qui, n'ayant pas de capital, sont réduits à travailler pour un maître, sans pouvoir exercer librement leur industrie. Ce n'est pas le moment de dérouler

les abus attachés au système des jurandes, mais il appert évidemment du peu que nous venons de dire que ce système n'était autre chose que l'exploitation du pauvre par le riche, et par conséquent le règne de l'inégalité. Ainsi la commune présentait deux caractères diamétralement opposés. D'un côté, au point de vue politique, une commune était une république qui n'admettait aucune distinction, aucun privilége parmi ses membres; sous ce rapport, le bourgeois riche ou non, était égal au bourgeois; de l'autre, au point de vue industriel ou économique, une commune était un régime de caste, d'inégalité, d'exploitation.

Or maintenant, et c'est là le point où nous tendons, pourquoi la commune qui renfermait, comme nous le prouverons bientôt, de si monstrueux abus sous le rapport industriel, était-elle une véritable démocratie sous le rapport politique? Ici se montre, pour la première fois, ce trait particulier à la bourgeoisie qui lui a fait spéculer dans tous les temps sur la liberté et l'égalité, comme elle spécule aujourd'hui sur les fonds publics. Si les vassaux et les serfs, qui brisèrent le joug féodal, se constituèrent démocratiquement sous le nom de commune, c'est bien moins en vertu d'un idéal quelconque que par suite d'une nécessité absolue. S'ils proclamèrent l'égalité, la république, c'est que cette condition absente, la commune n'eut point vécu : ce serait un erreur de croire, en effet, qu'une commune du moyen-âge, par cela seul qu'elle était instituée, se développât librement et sans entraves; tout au contraire, rien de plus combattu, de plus nié en droit comme en fait, que la légitimité de son existence. A peine les seigneurs avaient-ils accordé une charte d'affranchissement qu'ils cherchaient les moyens de l'annuler. De là la nécessité

pour les communes d'être toujours sur pied et l'importance qu'elles mettaient à se garder elles-mêmes et à pouvoir, à leur gré, augmenter ou réduire leurs fortifications. De là, en un mot, une lutte permanente entre les communes et les seigneurs qui cherchaient à ressaisir leur pouvoir sur elles, lutte qui s'est prolongée sous différentes formes jusqu'au XVI^e siècle.

Cela étant, quel intérêt n'avaient pas, je le demande, tous ces riches marchands qui formèrent presque partout le noyau primitif des communes, à proclamer l'égalité politique et civile? N'était-ce pas là le moyen infaillible, non-seulement de recruter de nouvelles forces pour résister aux attaques seigneuriales, mais d'inspirer aussi un véritable attachement pour la commune à tous les pauvres serfs qui venaient s'y réfugier? Les riches bourgeois d'alors, fondateurs des communes, durent donc se montrer démocrates, républicains; ils durent, quoiqu'ils en eussent, établir un lien quelconque de fraternité, d'égalité avec les plus pauvres, et ce lien, c'est le système municipal. C'est par là que, participant à la vie du peuple, ils nourrissaient en eux les instincts démocratiques, de manière que ce peuple que la haute bourgeoisie exploitait dans les ateliers pouvait croire qu'elle ne faisait qu'un avec lui.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que nous trouvons ici l'origine de ce caractère à la fois démocratique et profondément égoïste, que la bourgeoisie n'a cessé de manifester jusqu'à ce qu'elle eut obtenu la primauté sociale qu'elle possède aujourd'hui. Nous pouvons y trouver aussi le principe de cette confiance aveugle que le peuple n'a que trop longtemps accordée à une classe de marchands et de légistes. Chose singulière, quiconque étudierait l'histoire d'une com-

mune au moyen-âge serait frappé de phénomènes analogues à ceux que les révolutions de 89 et de 1830 présentent, relativement à la bourgeoisie et au peuple. Lorsqu'une commune était assiégée par un seigneur, la haute bourgeoisie, celle qui, disposant des maîtrises, vivait de monopole et d'accaparement, se rapprochait du peuple, en criant : *Commune! Commune!* cri équivalant à celui de liberté, de fraternité et d'égalité. Dans ce moment suprême, toute distinction s'effaçait entre les riches et les pauvres, et tout ce qu'il y avait de large et de populaire dans le système municipal était rigoureusement appliqué. Alors la haute bourgeoisie était démocrate, républicaine, et tonnant contre le tyran féodal elle ne craignait pas de soulever l'élément révolutionnaire. Le danger était-il dissipé? l'existence de la commune était-elle garantie par le dévouement que venait de montrer le peuple? dès lors la haute bourgeoisie, invoquant les lois, l'ordre public, traitait de perturbateur et d'anarchiste tout mouvement populaire dirigé contre l'exploitation des maîtres sur les ouvriers. Cette position de la haute bourgeoisie dans les communes n'était pas sans difficulté, comme on le pense bien; obligé tour à tour de lutter contre les seigneurs et contre le peuple dont elle empruntait l'appui pour combattre ces seigneurs, elle était forcément entraînée à vivre de contradictions et d'inconséquences. « La bourgeoisie supérieure, dit M. Guizot, se vit pressée entre la prodigieuse difficulté de gouverner cette population inférieure et les tentatives continuelles de l'ancien maître de la commune qui cherchait à ressaisir son pouvoir [1]. » Eh bien! avions-nous tort de dire qu'entre l'his-

[1] *De la Civilisation en Europe.*

toire d'une commune du moyen-âge et nos révolutions de 89 et de 1830, il y avait plus d'un rapport? ne retrouvez-vous pas dans le passé, comme dans le présent, l'esprit d'une caste qui ne cherche à s'établir qu'en exploitant les sentiments généreux de l'humanité? Jadis la bourgeoisie fit la commune, afin d'y établir ses jurandes; de nos jours elle a fait 89 et 1830. Pourquoi? Pour régner seule et sans partage au nom du capital.

Mais que nous proposons-nous en établissant, comme nous le faisons ici, que la bourgeoisie même, alors qu'elle introduisait le principe démocratique par le système communal, ne cédait qu'à des instincts égoïstes et misérables? Où tendons-nous, en démontrant que ce n'est pas d'aujourd'hui que cette caste de marchands, de financiers et de légistes a affecté des allures de liberté et d'égalité pour constituer sa fortune politique et sociale? Nous ne prétendons pas, assurément, qu'il ne soit résulté aucun progrès de l'établissement des communes; ce fait est, au contraire, en lui-même, aussi bien que par les conséquences générales qu'il engendra, d'une immense portée.

Et d'abord les communes, par cela seul qu'elles s'élevèrent en forme de terrible et puissante réaction contre le système féodal, produisirent ce résultat moral, qu'elles apprirent à l'Europe combien les tyrans sont faibles devant la masse groupée et organisée; en se fondant en face de son seigneur et malgré son seigneur, chaque commune proclamait la valeur du principe d'association et discréditait par là cet esprit d'égoïsme, d'isolement et de séparation qui naissait du fond même des institutions féodales.

2° En même temps que les communes offrirent un lieu

de refuge aux serfs opprimés par leurs seigneurs, elles contraignirent indirectement ces derniers à concevoir un ordre social différent de l'ordre féodal, ce qui introduisit de certaines modifications et dans leurs idées et dans leurs procédés.

3° En constituant des centres réguliers de travail et d'activité, les communes, outre qu'elles imprimèrent à leur tour une nouvelle extension et un nouveau perfectionnement au commerce et à l'industrie qui les avaient enfantées elles-mêmes, ouvrirent encore à l'esprit humain les moyens de s'agrandir dans les diverses branches de la vie; cette conséquence, il faut le dire, fut d'un prix infini en ce qu'en présentant à l'humanité un idéal contraire à celui qui découlait de l'ordre féodal, elle prépara, quoique de loin, le triomphe des vertus civiles sur les vertus militaires. Sous ce rapport, les communes doivent être regardées comme un lit ouvert au fleuve de la civilisation.

4° Enfin, par la base largement démocratique sur laquelle les communes furent instituées, au point de vue gouvernemental, elles jetèrent dans le monde ce principe sacré que tout homme, par cela seul qu'il est membre de la cité, doit participer d'une manière quelconque à la confection des lois de cette cité. En cela, sans doute, les communes ne firent que développer le sens des républiques anciennes; mais si l'on veut réfléchir que, sauf les villes où s'étaient conservées les traditions municipales des Romains, le principe électif était ce qu'il y avait de plus antipathique au système féodal, aux yeux duquel l'individu était *tout* et la *masse* rien; si dis-je, on veut réfléchir à cela, on tombera d'accord que cette réhabilitation, glorieuse autant que large, du principe électif qui résulta de la constitution des communes, fut véritable-

ment l'instauration de la démocratie vis-à-vis de l'aristocratie. De cette façon les vassaux et les serfs émancipés dirent aux seigneurs : *nous ne voulons plus de vous pour gouvernants, car nous savons nous gouverner nous-mêmes.*

Ainsi donc, nous sommes loin de méconnaître tout ce qu'il y eut de progressif dans l'établissement des communes, d'où sortit cette bourgeoisie dont nous cherchons à constater le caractère originel. Nous n'avons même nulle peine à convenir qu'il y ait eu dans cette caste des vertus, sinon éclatantes, largement généreuses, du moins assez précieuses pour montrer qu'une caste ne saurait succéder à un autre caste qu'à la condition de servir, en quelque manière, le progrès de l'humanité. Mais ce que nous voulons mettre en évidence, c'est l'impuissance morale de la bourgeoisie à diriger les intérêts généraux ; c'est comme si nous disions à nos lecteurs : cette caste, dépositaire des capitaux et des instruments de travail, et qui possède, à ce titre, le droit exclusif de faire des lois pour tous; cette caste, dis-je, rétrécie, viciée qu'elle est dans ses instincts constitutifs, ne pourra jamais embrasser dans son œuvre les intérêts des prolétaires. Qu'importe queparfois, et suivant les circonstances, elle fasse sonner haut les mots de progrès, de liberté, voire même d'égalité. Soyez sûr que ceci n'est ni vrai, ni senti. Pourquoi cela? C'est que cette caste porte dans ses entrailles un ver qui corrompt et dévore tout cequ'elle peut s'assimilerde bon et de beau. Elle est avant tout, et essentiellement matérialiste, c'est-à-dire amie de ce qui se voit et se palpe ; aussi ne vous y trompez pas; quand elle parle progrès, c'est qu'elle croit le progrès producteur, utile, exploitable en un mot ; et c'est là tellement le fond de cette caste, que lorsqu'elle s'est approprié exclusivement les

fruits des révolutions de 89 et de 1830, elle n'a fait que poursuivre le développement d'un instinct qui est apparu en elle dès le principe de son établissement.

Et pourtant tous ces riches vassaux qui composèrent la haute bourgeoisie dans les communes sortaient à peine de l'oppression féodale. Le souvenir récent des injustices éprouvées n'aurait-il pas dû, ce semble, produire sous tous les rapports l'égalité dans la commune? Pourquoi tous ces serfs, qu'unissait d'abord un même sentiment de souffrance, n'ont-ils pas été amenés à se considérer comme des frères dans la cité nouvelle qu'ils fondaient en face de leurs tyrans? Pourquoi, aux premiers jours des communes, voyons-nous déjà se dessiner, entre ces serfs tout à l'heure réunis contre leurs seigneurs, ces différences douloureuses qui font des uns des maîtres, et des autres des ouvriers? La cause de ce phénomène, nous l'avons déjà fait pressentir, gît évidemment dans l'absence d'idéal qui prépara originairement l'établissement des communes. En tant qu'idéal, remarquons-le, cette révolution est privée de ce caractère large et élevé qui accompagne presque toujours les transformations sociales. Ce n'est pas le progrès, ce n'est pas le développement physique, moral et intellectuel de l'humanité qui anime ces vassaux et ces serfs à briser le joug seigneurial; non, c'est le besoin de se livrer sans contrainte à l'exercice de l'industrie, besoin légitime, sans doute au fond, mais qui, réduit à lui-même, équivaut tout juste à l'amour du lucre et à toutes les dépravations de l'égoïsme. Elles sont de M. Guizot les paroles suivantes : « les extorsions des seigneurs sur les bourgeois redoublent à partir du x^e^ siècle. Toutes les fois que le propriétaire du domaine où une ville se trouvait enclavée avait quelque accès d'avidité à satis-

faire, c'était sur les bourgeois que s'exerçait sa violence. C'est surtout à cette époque qu'éclatent les plaintes de la bourgeoisie contre le défaut absolu de sécurité du commerce.

« Les marchands, après avoir fait leur tournée, ne pouvaient rentrer en paix dans leur ville ; les routes, les avenues étaient sans cesse assiégées par le seigneur et ses hommes. Le moment où l'industrie recommençait était précisément celui où la sécurité manquait le plus [1]. » M. Guizot, lui qui s'est fait le représentant officiel de la classe moyenne ou de la bourgeoisie en Europe, trouve qu'il y avait là de quoi irriter assez les populations du moyen-âge pour les déterminer à s'insurger contre les seigneurs, car, dit cet historien, ministre aujourd'hui : « Il y a dans le mouvement progressif qui élève vers une fortune nouvelle un homme ou une population, un principe de résistance contre l'iniquité et la violence beaucoup plus énergique que dans toute autre situation. » Nous comprenons, certes, ces paroles, mais à la condition d'y attacher un sens différent de celui de M. Guizot. Nous concevons, nous appelons pour notre compte la résistance en tout genre contre un despotisme quelconque; mais ce que nous voulons aussi, c'est que le révolté, c'est que l'insurgé porte autre chose dans son cœur que la misérable aspiration de *faire sa propre fortune* ; nous voulons qu'une lumière large, étendue, l'éclaire et le dirige, et qu'il aperçoive d'un coup d'œil, au bout de son sublime élan, l'application du principe de la justice à l'humanité toute entière. Hors de là une révolution n'est qu'un calcul, et ceux qui l'accomplissent ne forment bientôt qu'une nouvelle variante du despotisme. Or, nous le répétons

[1] *Histoire de la Civilisation en Europe.*

encore, la révolution communale, malgré les résultats immenses qu'elle produisit sous le rapport universel des choses, ne s'opéra pas sous la consécration et le baptême des grands principes de fraternité humaine. Ce sont des marchands, des commerçants qui veulent être libres, voilà tout; mais à cause de cela, rien de fraternel n'en devait sortir; il devait y avoir là, au contraire, comme cela s'est vu souvent, et des dupeurs et des dupés, au point que ces derniers durent se demander souvent dans quel but ils avaient fait la révolution communale, et c'est ce qu'il est facile d'inférer des paroles de M. Guizot : « Au bout de très peu de temps, dit-il, il y eut dans l'intérieur de la commune, presque aussi peu de sécurité qu'il y en avait auparavant dans les relations des bourgeois avec le seigneur. Il s'y forma cependant assez vîte une bourgeoisie supérieure. Vous en comprenez sans peine les causes; l'état des idées et des relations sociales amena l'établissement des professions industrielles légalement constituées, des corporations. Le régime du privilége s'introduisit dans l'intérieur des communes, et à sa suite une grande inégalité; il y eut bientôt partout un certain nombre de bourgeois considérables, riches, et une population ouvrière plus ou moins nombreuse qui, malgré son infériorité, avait une grande part d'influence dans les affaires de la commune. Les communes se trouvèrent donc divisées en une haute bourgeoisie, et une population sujette à toutes les erreurs, tous les vices d'une populace [1]. »

Ainsi vous le voyez, lecteurs, dès l'origine, entre la haute bourgeoisie et le peuple, l'hostilité, la guerre s'était mani-

[1] *Histoire de la Civilisation en Europe.*

festée; et c'est là, vous le savez, le phénomène qui se montre tout le long de l'histoire moderne. Mais n'admirez-vous pas la *naïveté* de M. Guizot, imputant exclusivement aux *vices de la populace*, comme il le dit, les troubles, les agitations qui éclatèrent de bonne heure au sein des communes, et qui durèrent jusqu'au seizième siècle? Oh ! que nous reconnaissons bien ici cet esprit d'ingratitude et de morgue à la fois, qui n'a cessé de caractériser la bourgeoisie à l'égard du peuple ! Passe encore si M. Guizot, qui constate lui-même, comment l'inégalité s'introduisit dant les communes naissantes, admettait que cette inégalité était aussi une cause incessante de mécontentements et de troubles; mais non, l'historien-ministre n'est frappé que des *vices de la populace*, et c'est par-là seulement, qu'il explique le principe des communes et leur impuissance à se constituer d'une manière solide et durable. C'est la démagogie, suivant lui, qui a perdu toutes les communes du moyen-âge. Quand M. Guizot écrivait ces lignes, il était en train, lui et consors, de préparer le peuple à la révolution de 1830; il accumulait pamphlet sur pamphlet pour exciter les masses à fulminer leur colère contre les abus de la restauration. Or, il est évident que dès cette époque, la bourgeoisie calculait hypocritement le profit éventuel de la révolution de 1830; à voir la manière dont elle expliquait les communes, un esprit pénétrant aurait pu affirmer par avance, que cette bourgeoisie, le lendemain de la victoire obtenue par le secours du peuple, traiterait ce peuple, réclamant sa part des fruits de la révolution, de séditieux et d'insensé. On aurait pu prévoir que ceux-là même qui avaient été un moment proclamés les *défenseurs de la liberté*, n'obtiendraient, pour salaire de leur dévoûment et

de leur héroïsme, que la paille humide et mortelle des cachots. Oui, tout cela aurait pu être prédit, prophétisé à coup sûr, car la bourgeoisie avait sa tradition à elle, tradition qui lui enseignait que le peuple n'est bon qu'à servir de levier révolutionnaire pour établir la caste des marchands, des propriétaires, des capitalistes, sur les débris de la caste nobiliaire.

Eh bien ! puisque la tradition a servi de lumière à la bourgeoisie, puisque le passé lui a appris à mettre en jeu les nobles sentiments du peuple pour arrondir égoïstement sa fortune politique et sociale, que le peuple, à son tour, réformant la tradition, s'en inspire pour savoir à quoi s'en tenir définitivement sur ce qui fait le caractère foncier et indélébile de la bourgeoisie; qu'il sache, une fois pour toutes, à qui il a affaire; qu'il sache que cette caste, poussée originellement sous l'influence des plus bas instincts de l'homme, n'a jamais senti battre en elle que l'amour du lucre; qu'en tout et toujours, elle a visé, *per fas et nefas*, à l'appropriation du monde matériel. Connais-là donc, cette bourgeoisie, pouvons-nous dire au peuple, et n'accepte d'elle que ce qu'elle peut te donner, c'est-à-dire rien; car elle n'est pas donneuse, de sa nature. Née en pleine féodalité, elle en a reçu les tendances matérielles, l'esprit de personnalité et de séparation. Que si elle témoigne parfois de l'amour pour la liberté, la fraternité et l'égalité; si elle se fait démocrate au point de t'approcher de près, de t'entourer d'égards et de te donner des poignées de mains, songe que toutes ces manifestations ne lui coûtent pas une obole, et qu'il y a là-dessous la ruse du Carthaginois, du marchand, du Juif. Écoute et médite l'histoire, ô peuple! C'est la bourgeoisie qui, la pre-

mière, dans l'Europe moderne, a prôné le principe démocratique; c'est elle qui a fondé les communes et a semblé par-là reconnaître tout d'abord qu'une cité se compose d'égaux et de frères. Sais-tu pourquoi? C'est dans le but d'amasser richesses sur richesses, écu sur écu. Un moment, alors, elle cria : *Commune!* qui veut dire association; mais ce cri ne fut jeté par elle que pour s'affranchir des entraves que les seigneurs apportaient à son commerce et à son industrie. En criant : *Commune!* association, elle groupa autour d'elle une foule de pauvres serfs à qui elle promit monts et merveilles; elle ne comprit la liberté que d'une manière étroite et égoïste; elle établit et organisa les jurandes, les jurandes qui, comme nous allons le démontrer, n'étaient autres, au fond, qu'un pendant de la servitude féodale.

CHAPITRE III.

Débris des jurandes romaines. — Organisation des jurandes sous le règne de saint Louis. — Du *Livre des métiers*, par Etienne Boyleau. — Appréciation générale du système des jurandes ou la féodalité industrielle.

Si le lecteur n'a pas oublié tout ce que nous avons exposé ci-dessus, touchant le développement industriel et commercial de l'Europe, il lui sera facile de comprendre qu'un nouveau mode d'activité était né pour l'humanité. Les communes ne furent pas seulement une réaction contre le système féodal, elles furent surtout et avant tout, un champ ouvert à l'idéal qui s'était révélé. On pourrait dire que la commune, au moyen-âge, s'organisa pour l'industrie comme le château avait été bâti pour la guerre. On sent, en effet, que la richesse mobilière discrédite de plus en plus la propriété foncière, et qu'elle est destinée à l'absorber un jour. La haute bourgeoisie, qui se trouvait à la tête de ce mouvement, ne tarda pas à comprendre qu'elle ne serait solidement assise, qu'autant qu'elle aurait donné au principe in-

dustriel qu'elle représentait, une organisation telle qu'elle en recueillît seule le monopole. De même qu'au point de vue politique, elle n'avait fait qu'appliquer, en les modifiant, les institutions municipales des Romains, de même elle emprunta à ces derniers le système des jurandes, en l'appropriant à ses instincts et à ses besoins. Les barbares avaient détruit les jurandes, comme ils avaient détruit les municipalités; c'est ainsi que Worms, Spire, Strasbourg, Reims, Amiens, Arras, Tournay, la cité des Morins et toutes les villes des deux Aquitaines et de la Novempopulanie virent disparaître tout-à-coup, au cinquième siècle, les nombreuses corporations que chacune d'elles renfermait.

Néanmoins, quelques débris des jurandes romaines étaient encore debout lors l'affranchissement des communes; nous possédons un capitulaire de Dagobert II, de l'année 630, relatif à l'organisation des boulangers; un autre de Charlemagne, de l'année 800, portant que les corporations des boulangers doivent être tenues au complet dans les provinces. La bourgeoisie trouva donc toute prête, au moins traditionnellement, l'institution qui devait lui assigner un rang dans l'État, et lui permettre surtout de se développer dans des instincts caractéristiques.

C'est sous Philippe-Auguste, que les jurandes déjà établies en fait par suite de l'insurrection communale, acquièrent un certain développement. Ce roi qui porta de si rudes coups à la féodalité, protégea de diverses manières les corps de métiers qui existaient; mais c'est de l'année 1258, sous le règne de saint Louis, que date le premier titre écrit et officiel. Ce monument de législation qui n'est autre que l'organisation du travail telle qu'on la concevait

au treizième siècle, est l'ordonnance d'Étienne Boyleau, garde de la Prévôté, connue sous le nom d'*établissement des métiers de Paris*. Comme les établissements dont nous parlons, ont exercé une longue influence sur les destinées de l'industrie, nous allons d'abord en citer le préambule :

« Étienne Boyleau, garde de la prévôté de Paris, à tous les bourgeois et à tous les résidents de Paris, etc., salut. Pour ce que nous avons vu à Paris en même rang mont déplaît et discontente par la déloyalenie, qui est mère de plaig et différens convoitises qui gaste soi-même, et par le non sens as ionès et as poi sachans, entre les étranges gens et ceux de la ville, qui aucun métier usent et hantent, pour la raison de ce qu'ils avaient vendu aux étrangers aucunes choses de leur métier qui n'étaient pas si bonnes, ni si loyaux que elles dussent, notre intencion est à enclaver en la première partie de cette œuvre, au mieux que nous pourrons, tous les métiers de Paris, leurs ordenances, la manière des entrepresures de chascun métier et leurs amendes. En la seconde partie, entendons-nous des chauciers, des conduits, des rivages, des hallages, des poids, des batages, des rouages et de toutes les autres choses qui a costume appartiennent. En la tierce partie et la deharement des justices et des juridictions, à tous ceux qui justice et juridiction ont dans la ville et dedans les faubourgs de Paris, et avons-nous fait pour le profit de tous, et mêmement pour les povres, pour les étrangers qui à Paris viennent acheter aucunes marchandises, que la marchandise soit si loyaux qu'ils n'en soient deçus, par le vice de li; et pour châtier ceux qui percevront de vilain gain ou par non sens les demandent et prennent contre Dieu, contre droit et contre raison. Que ce fut fait devant l'assemblée des plus

sages, des plus léaux et des anciens hommes de Paris et de ceux qui plus devaient savoir de ces choses, lesquels tous ensemble louèrent beaucoup cette œuvre, et nous commandâmes à tous les métiers de Paris, à tous les péagiers et à tous les coutumiers qu'ils ne fissent et ne allassent encontre. »

Voici les noms des principales industries organisées par Étienne Boyleau, telles qu'elles sont désignées dans son *Livre :*

Lampiers,
Barilliers,
Potiers d'étain,
Potiers de terre,
Chaudronniers,
Tixerands de draps,
Harengers,
Fèvres-maréchaux,
Serruriers,
Talmeliers,
Meuniers de Grandpont,
Blatiers,
Mesureurs de bled,
Crieurs,
Jaugeurs de vin,
Taverniers,
Cervoisiers,
Regrattiers de sel et de poisson de mer,
Regrattiers de fruits et d'aigrun,
Orfèvres,
Cordiers,
Bimbelottiers,
Fèvres-couteliers,
Couteliers-faiseurs de manches,
Serruriers de laiton,
Batteurs d'archal,
Foulans,
Teinturiers,
Chausiers,
Tailleurs de robes,
Liniers de Paris,
Liniers dehors Paris,
Marchands de chanvre et de fil de chanvre,
Chanevaciers,
Epingliers,
Imagers tailleurs de crucifix et de manches de couteaux,
Peintres et tailleurs d'images,
Huiliers,
Chandeliers de suif,
Gainiers,
Gainiers de gaînes d'épées,
Ecriniers,
Peiniers-lanterniers,
Faiseurs de tables à écrire,
Oyers et cuisiniers,
Poulaillers,
Deiciers, faiseurs de dez à jouer,
Deiciers, faiseurs de dez à coudre,
Boutonniers,
Barbiers,
Etuveurs,

Boucliers de fer,
Boucliers d'archal,
Tréfiliers de fer,
Tréfiliers d'archal,
Attacheurs,
Haubergers,
Patenôtriers de patenôtres d'os et de cor,
Patenôtriers de corail,
Patenôtriers d'ambres,
Emailleurs d'orfèvrerie,
Cristalliers,
Batteurs d'or à filer,
Batteurs d'étain,
Batteurs d'or en feuille,
Lasseurs de fil et de soye,
Fileresses de soye à grands fuseaux,
Crepiniers de fil et soye,
Ouvriers de tissus de soye,
Braceliers de fil,
Ouvriers de drap de soye,
Fondeurs,
Fermaillers de laton,
Patenôtriers, faiseurs de bouclettes à souliers et noyeaux de robes,
Tixerandes de couvrechef de soye,
Charpentiers,
Maçons,
Escuelliers,
Tixerands de langes,
Tapissiers de tapis sarrazinois,
Merciers,
Fripiéres-lingères qui vendent dans dans les halles neuves,
Fripiers,
Faiseurs de bourses et brayers (de peau),
Selliers et peintres de selles,
Chapuiseurs,
Blazonniers,
Bourreliers,
Conréeurs de cordoües,
Couratiers de cordoües,
Baudroyeurs,
Cordouenniers,
Bazenniers ou chevateniers de bazenne,
Tapissiers de tapis nouez,
Savetiers,
Megissiers,
Courroyeurs, faiseurs de courroies,
Foiniers,
Chapeliers de fleurs,
Chapeliers de coton,
Chapeliers de feutre,
Chapeliers de paon,
Fourreurs et garnisseurs de chapeaux,
Chirurgiens,
Fourbéeurs,
Archers, faiseurs d'arcs artilliers.
Pescheurs (à verge),
Poissonniers d'eau douce,
Poissonniers de mer.

Ce qui précède prouve deux choses : 1° qu'à l'époque de saint Louis l'industrie et le commerce avaient acquis un développement immense ; 2° que telle était l'ardeur ou plutôt l'avidité avec laquelle les bourgeois se jetaient dans la car-

rière, que l'altération et la fraude souillaient déjà tous les rapports mercantiles. Ainsi, à son origine même, le commerce que les païens avaient, non sans raison, placé sous la protection de Mercure, dieu des voleurs, signale cet esprit de rapacité qui s'est développé parallèllement à l'industrie. Aussi est-ce en vue d'établir des bornes à la fraude naissante que nous voyons d'abord intervenir la royauté pour organiser les métiers. Effectivement, le lecteur doit remarquer que les *Établissements*, qui renferment néanmoins un ordre de travail, s'ouvre, avant tout, par ces mots: « Pour ce que nous avons vu à Paris en même rang mont déplaît et discontente par la déloyalenie qui est mère de plaig et différents convoitises qui gaste soi-même, et par le non sens ces ionés et as poi sachant entre les étranges gens et ceux de la ville, que aucun métier ce sent et hantent, *pour la raison de ce qu'ils avaient vendu aux étrangers aucunes choses de leur métier qui n'étaient pas si bonnes, ni si loyaux qu'elles dûssent.* » Ce début, je le répète, est remarquable, en ce qu'il nous montre tout de suite les vices du commerce, tel que l'humanité l'a conçu, hélas! jusqu'à ce jour.

C'est donc pour obvier à cet inconvénient que la royauté, dont l'existence était si essentiellement liée à celle des communes, organisa les métiers. Mais cette organisation ne fut pas purement économique ; par cela seul qu'il lui était donné d'intervenir, la royauté fit aussi œuvre de police et de législation, de manière qu'à partir de cette époque, l'industrie ne cessa de dépendre plus ou moins du pouvoir royal. De là la nécessité pour nous de considérer les jurandes sous divers points de vue.

Au point de vue général, la réforme de saint Louis con-

sista premièrement à diviser le travail à l'infini, de façon à renfermer chaque métier dans ses propres limites. Du même coup chaque profession fut assujettie à un réglement particulier, et tenue de se conformer aux meilleurs procédés du travail prescrits dans les établissements. C'est là ce qu'on appelle une corporation. Nous devons observer, toutefois, que toutes les professions ne furent pas soumises aux mêmes restrictions. Il y avait, sous ce rapport, diverses catégories dont on ne comprend pas toujours la raison. Ainsi les unes, et des moins importantes, avaient besoin d'autorisation pour s'établir; telles étaient, par exemples, les professions de savetier et celle des marchands d'ognons et d'échalottes. Les autres, telle que celle d'orfèvre était tout à fait libre ; il y en avait d'autres, comme celle de boulanger, qui n'étaient soumises seulement qu'aux coutumes du métier ; il y en avait d'autres, enfin, qui étaient astreintes à certains droits, et qui équivalaient presque par leur nature à des fonctions civiles, comme celles de crieur, de mesureur de blé, de jaugeur, etc. Pour entrer dans un métier libre, trois conditions étaient indispensables; il fallait : 1° savoir le métier ; 2° avoir le capital nécessaire (s'il y a de quoi), comme dit le registre ; 3° se soumettre aux coutumes qui régissaient les jurandes en général. Le nombre de ces métiers était illimité, moyennant les conditions établies.

Il n'en était pas de même des possessions autorisées; celles-ci constituaient un monopole dans toute la plénitude du mot. Non-seulement elles étaient aliénables à prix d'argent, mais elles étaient encore héréditaires, pourvu que l'acquéreur et l'héritier remplît les conditions du métier. C'est ce qui se lit dans plusieurs livres des registres, et notamment dans le titre 4 relatif aux tisserands de drap.

Telles étaient les bases générales sur lesquelles les jurandes furent instituées. Or, avant de les considérer plus en détail, et d'en faire ressortir le véritable esprit sous les divers aspects qu'elles comportent, essayons de constater cet esprit dès à présent, c'est-à-dire dans le principe constitutif des jurandes. En nous arrêtant ainsi tout de suite sur la base même du système des jurandes, le lecteur comprendra sans peine les conséquences qui dûrent résulter d'un tel système.

Ce qui nous frappe dans cette organisation de l'industrie, c'est qu'elle reflète fidèlement l'organisation féodale contre laquelle, cependant, elle semble s'élever. Qu'est-ce d'abord, que cette division infinie du travail qui renferme chaque homme dans son métier, comme la seule sphère qui lui convienne? Cela ne rappelle-t-il pas cette division féodale représentée par les noms de fiefs et d'arrière-fiefs, à chacun desquels était irrévocablement attachés une multitude de serfs? Voyez combien est parfaite la similitude que nous signalons ici entre le système des jurandes et le système féodal. Dans ce dernier système, chaque domaine présentait deux aspects principaux; par l'un il subissait la loi générale des fiefs, par l'autre, il était régi par des lois particulières, inhérentes à sa propre nature; il en était de même dans le système des jurandes. Là, chaque métier était soumis, d'une part, aux coutumes et aux réglements des jurandes en général, et de l'autre à un réglement particulier.

Ce n'est pas sans dessein que nous fesons remarquer en premier lieu cette analogie entre l'organisation des jurandes et l'organisation féodale; car bien sentie et comprise cette analogie nous fait comprendre par anticipation, et avant même que les faits le démontrent, ce que dût être, pour les

travailleurs pauvres, cette organisation industrielle que quelques écrivains, privés du sens de l'avenir, osent nous proposer comme un remède aux maux du prolétariat moderne. Si, en effet, l'analogie dont nous parlons est vraie, c'est-à-dire, si le système des jurandes repose, quand à sa base générale, sur le même principe de division que la féodalité, il est évident que ce système reproduira souvent dans ses institutions, dans ses mœurs et dans ses résultats, les institutions, les mœurs et les résultats de la féodalité. C'est là une conséquence facile à prévoir, et que nous nous efforcerons de mettre dans tout son jour. Non qu'au point de vue du progrès universel l'institution des jurandes, au moyen-âge, soit chose mauvaise et contraire au but de l'humanité; nos principes même nous forcent de convenir que par cela seul que l'industrie, cette face si notable de la vie de notre espèce, parvint à s'organiser d'une manière quelconque en présence de l'élément de la force représentée par la féodalité, il y eut un véritable avancement vers l'idéal; il est incontestable que, outre la régularisation des relations économiques et commerciales qui résulta, jusqu'à un certain degré, de l'organisation des jurandes, il se produisit un fait moral non moins important, savoir: que le travail, si infériorisé, si dédaigné jusqu'alors par la caste nobiliaire, obtint sa consécration sociale. Dès lors, il faut le dire, il y eut cette vérité d'admise, de reconnue, sinon en fait, du moins moralement, que le travail honore et rehausse à tel point l'humanité, que le seul titre de travailleur emporte celui de membre de la cité. Sous ces rapports, donc, l'organisation des jurandes se liait au progrès continu de l'humanité. Mais cela dit, les jurandes, à raison de la division et de la séparation qu'elles introdui-

saient parmi les divers corps d'état, devaient, je le répète, engendrer, économiquement et moralement, des résultats exactement semblables à ceux qui découlaient du système féodal sur lequel elles étaient moulées, quant au fond. Lorsqu'on étudie les *Établissements* de saint Louis, et qu'on aperçoit chaque profession, non-seulement parquée, cloisonnée par les autres professions, mais morcelée, subdivisée elle-même en plusieurs métiers, sans qu'il existe aucun lien, aucune solidarité entre ces métiers différents, on est frappé dès l'abord, et comme malgré soi, de je ne sais quel esprit d'isolement et d'égoïsme qui rappelle le principe féodal. On sent qu'en organisant l'industrie, la royauté n'a fait qu'organiser les instincts matériels de la bourgeoisie. On sent que tous les travailleurs pauvres, rivés qu'ils sont aux plus minces filons de l'industrie, vont non-seulement subir l'exploitation des riches bourgeois; mais par une conséquence forcée de leur situation réciproque, se haïr, se repousser les uns les autres. Cette dernière conséquence si majeure, et dont les traces, hélas! s'effacent à peine de nos jours, pouvait-elle ne pas se manifester, alors que chaque travailleur était pour ainsi dire aux aguets de chaque travailleur? Quelle harmonie, quelle union possible entre les ouvriers des divers métiers, alors que, se jalousant les uns les autres, ils avaient à se garer de leurs empiétements respectifs? Il était défendu, par exemple, aux *filandiers* de mêler du fil de chanvre à du fil de lin ; au coutelier de faire les manches de ses couteaux, aux écueillers et faiseurs d'auges de tourner une cuiller de bois; comment avec cela, je le demande, les travailleurs des divers métiers pouvaient-ils se voir avec sympathie et comprendre ce qu'il y avait de commun entre eux? En vérité, sous cet aspect, les

jurandes ne semblent autre chose que l'application de cette parole prêtée à Louis XIII ; mais que les tyrans de tous genres ont toujours eue à leur service : *diviser pour règner*. On dirait que les fondateurs des jurandes semèrent au sein des matières elles-mêmes du travail le germe de haines aveugles autant que vivaces parmi les travailleurs, de sorte que de même que la féodalité divisait les hommes par la terre et pour la terre, de même les jurandes divisaient les hommes par l'industrie et pour l'industrie. « Saint Louis, dit à ce sujet, M. Blanqui, avait réglé trop minutieusement la tâche de chaque artisan, pour qu'il ne s'élevât pas de nombreux conflits entre les industries. Comment aurait-on pu éviter des discordes entre les chapeliers, dont les uns n'avaient le droit de fabriquer que des chapeaux de coton, et les autres des chapeaux de feutre? Qui pouvait répondre que l'harmonie règnerait toujours entre les couteliers, fabricants de manches de couteaux et les couteliers, fabricants de lames? Qui ne voit la difficulté de reconnaître dans la fabrication des chandelles le mélange de la graisse de bœuf avec le suif de mouton, et dans celle des bougies le mélange de la vieille cire avec la nouvelle? Les filateurs ne devaient pas non plus filer ensemble le chanvre et le lin ; les savetiers n'avaient pas le droit de raccommoder des souliers et de les remettre à neuf de plus de plus des deux tiers, sous peine d'empiéter sur la prérogative des cordonniers. Les maîtres selliers, sans ouvrage, pouvaient bien faire des souliers, mais les cordonniers ne pouvaient pas faire des selles. Les menuisiers avaient des attributions soigneusement distinctes de celles des charpentiers. Aussi, à peine ces confréries étaient-elles établies, que les industriels cessèrent de vivre en frères. Puissantes contre les attaques du

dehors, les corporations eurent à soutenir dans leur propre sein une guerre civile de tous les moments, et leurs discordes ne tardèrent pas à les livrer pieds et poings liés à l'arbitraire de la couronne. Depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, il n'y a pas un souverain qui ne leur impose des entraves, des taxes et des réglements nouveaux : la justice les accable d'arrêts et d'amendes sans ralentir leur ardeur, ni calmer leurs haines. Le fondateur des corporations de métiers avait voulu y créer l'ordre : ses successeurs n'y ont vu qu'un moyen de faire de l'argent [1]. »

[1] *Histoire de l'Economie politique*, t. I, chap. XIV, p. 267 et 268.

CHAPITRE IV.

Suite du précédent ; Prévôts. — Prudhommes. — Maîtres. — Compagnons. — Apprentis.

Nous connaissons le principe sur lequel les jurandes étaient fondées ; nous savons tout ce que ce principe renfermait en soi de contraire à l'association morale des travailleurs, si bien qu'il ne nous a paru rien autre qu'un transport du principe féodal dans l'organisation industrielle. Or, essayons maintenant de pénétrer dans l'application de ce principe ; en d'autres termes, étudions-en le développement dans les institutions auxquelles il donna lieu, et voyons jusqu'à quel point le caractère féodal qui nous a frappé dans l'inspiration première des jurandes, s'est reproduit dans ces institutions.

Pour réussir dans ce dessein, il nous a semblé convenable de considérer les jurandes : 1° Dans les lois, réglements et statuts qui les gouvernaient, et cela tant à l'égard de l'État qu'à l'égard d'elles-mêmes ; 2° dans les relations économiques

qui existaient parmi les travailleurs, ce dernier point embrassant, sous tous les aspects, la position respective du maître, du compagnon et de l'apprenti. Si simple qu'elle soit, cette division nous permettra, nous le croyons, d'apprécier d'une manière solide, autant qu'impartiale, le système des jurandes en général.

Relativement à l'Etat, les jurandes étaient placées sous la juridiction du prévôt de Paris. Ce magistrat était institué pour rendre la justice royale dans la capitale du royaume ; il était aussi chargé du gouvernement politique et des finances dans l'étendue de cette ville. C'est en cette qualité qu'il exerçait la haute juridiction sur les jurandes. Toutefois cette juridiction n'embrassait que les délits commis contrairement aux statuts de chaque corporation.

Le prévôt de Paris avait inspection sur tous les métiers et marchandises, et voilà pourquoi il était appelé avec les maîtres des métiers pour connaître de la bonté des marchandises amenées à Paris par les marchands forains.

Si le prévôt des marchands et les échevins de la ville levaient des taxes exorbitantes sur les cabaretiers, le prévôt de Paris pouvait réduire et modérer ces taxes.

Il pouvait aussi, à son gré, modifier en tous sens les anciens statuts des métiers; il pouvait même en introduire de nouveaux, pourvu qu'il appelât à cet effet le procureur du roi et le conseil du Châtelet.

Tout ce qui concernait la marée était encore soumis à son inspection. C'était à lui qu'il appartenait de choisir les juges de la marée et du poisson d'eau douce et de recevoir le serment des prud'hommes du métier de la marée. C'était devant lui que les vendeurs de marée donnaient caution.

Les grandes prérogatives, dont le prévôt de Paris était armé à l'égard des métiers, et qui formaient la principale chaîne qui rattachait la jurande à la royauté, ces grandes prérogatives, dis-je, étaient pour le prévôt une source féconde de profits en tous genres. Il lui était d'abord alloué une redevance fixe et annuelle de la part des métiers. Les bouchers, en particulier, lui devaient une obole tous les dimanches qu'ils coupaient de la viande. Mais ce qui faisait de la prévôté de Paris un véritable gouffre où disparaissaient les plus doux fruits de l'industrie, c'était la facilité qu'avait le prévôt de frapper amende sur amende, et cela pour la moindre violation des lois relatives aux jurandes. Nul, comme nous l'avons dit, ne pouvait s'écarter des procédés reçus; ainsi un tonnelier devait signer ses tonneaux, et payer une amende pour un cercle mal posé. Le serrurier répondait par corps de ses serrures, les drapiers de leur drap, les tanneurs de leurs cuirs. Or, conçoit-on tout ce que ces restrictions devaient entraîner de pertes et de tracas pour les classes laborieuses? Que si l'on joint à cela les jalousies respectives des corporations qui ne manquaient pas de se dénoncer l'une l'autre à la moindre circonstance, on reconnaîtra que le prévôt de Paris était un véritable suzerain à l'égard des industriels. Et de fait, dès le XIII^e siècle, la maîtrise supérieure des métiers fut transformée en dotation et donnée en titre féodal. La chose, en effet, en valait la peine, et les prévôts de Paris usèrent et abusèrent à tel point de cette position, que l'histoire fourmille des ordonnances rendues par eux relativement aux corporations. Les prévôts de Paris, depuis l'établissement des jurandes jusqu'au XIV^e siècle, spolièrent de mieux en mieux les corporations. Depuis lors, ce fut au tour de la couronne qui,

comme a dit M. Blanqui, ne vit dans les jurandes qu'un moyen de faire de l'argent.

Après le prévôt de Paris venait le prévôt des marchands. Ce magistrat, ainsi que son titre l'indique, se rapportait plus directement à l'industrie. C'était le maire d'une ville qui remplissait cette fonction, ce qui a fait dire que l'office de prévôt des marchands est municipal.

Ce magistrat concourait avec les échevins à l'élection des vendeurs de vin de Paris. Il était aussi appelé à l'élection des jurés de la marée et du poisson d'eau douce. Il était pareillement appelé, comme le prévôt de Paris, pour connaître avec les maîtres des métiers des marchandises amenées à Paris par les marchands forains.

Il recevait, avec plusieurs autres officiers, le serment des jurés du métier des bouchers et chandeliers.

Il avait, conjointement avec le prévôt de Paris, inspection sur le sel.

Le prévôt des marchands, conjointement avec les échevins, avait le droit du cri du vin, et pouvait lever une imposition sur les cabaretiers de la ville. Il avait la moitié des amendes auxquels ils étaient condamnés, et c'était lui qui recevait la caution des courtiers de vin.

Les prérogatives du prévôt des marchands varièrent avec les temps. Elles subirent l'influence toujours croissante de la couronne.

Les prévôts de Paris et des marchands, dont nous venons de parler, embrassaient la position générale des jurandes; mais il y en avait d'autres affectés à chaque profession et à chaque métier. C'étaient les *prud'hommes*.

Les *prud'hommes* étaient chargés d'aller avec le prévôt des

marchands et les échevins faire la visite chez les maîtres. A l'origine, ils avaient quelques juridictions sur les gens de leur état, pour le fait de la marchandise, dont ils commerçaient, ou du métier qu'ils exerçaient; mais avec le temps cette juridiction se réduisit à une simple administration des affaires de la communauté et à une certaine inspection sur ses membres.

Dans quelques métiers, les prud'hommes étaient nommés par le corps lui-même; mais dans la plupart, c'était le prévôt de Paris qui les choisissait. La durée de leurs fonctions n'était pas généralement fixe. Les prud'hommes nommés par le prévôt de Paris étaient maintenus ou changés à volonté; mais les foulons les renouvelaient tous les six mois. Là où ils étaient élus par le corps, la durée de leurs fonctions était ordinairement d'un an. Nous devons remarquer que chez les orfèvres, tout prud'homme, sortant de charge, n'était pas rééligible avant trois ans.

Il y avait aussi un syndic attaché à chaque corporation. Le syndic, toujours nommé par l'assemblée et assisté d'un adjoint, était chargé de répondre de la conduite du corps. C'était lui qui faisait et recevait les mémoires relatifs aux affaires ou aux intérêts de la communauté. Le syndic était proprement l'agent de la communauté.

Des prud'hommes ou gardes des métiers, un syndic et un adjoint, tels étaient donc les administrateurs de chaque corporation. C'était là ce qu'on pourrait appeler le gouvernement particulier des jurandes.

Le nombre des membres d'une corporation n'était pas limité; il s'étendait ou se restreignait selon le mouvement de l'industrie. Il était toujours loisible aux membres qui y en-

traient, d'en sortir ; sous ces rapports, il y avait néanmoins plusieurs exceptions. Ainsi les bouchers ne pouvaient jamais quitter, ce qui constituait un monopole qui ne fit que s'aggraver avec le temps. On remarque, en effet, qu'en 1260 la grande boucherie de Paris appartenait exclusivement à douze familles. Or, il se trouva qu'au bout de quatre cents ans, en 1660, ces douze familles furent réduites à trois. Que l'on juge par là de l'étendue de l'exploitation qu'avait prise la profession de boucher. Cela alla si loin, que vers le milieu du XV[e] siècle, les familles survivantes, s'étant monstrueusement enrichies, voulurent se retirer de la corporation, ou du moins louer leurs étaux à d'autres ; mais par nous ne savons quel respect pour les traditions industrielles, un arrêt du parlement, en 1465, les força d'occuper leurs étaux.

Chaque métier possédait un fonds commun et une caisse générale. Dans le registre, cette caisse porte le nom de *boîte de la conflarrie*. Le patrimoine des associés restait toujours distinct et libre. Chaque corporation possédait aussi un local destiné aux assemblées générales. Et à ce sujet nous dirons que Philippe-Auguste avait donné dix-huit maisons aux drapiers, autant aux pelletiers. Ainsi les drapiers avaient le siége de leur communauté dans la rue des Déchargeurs; les épiciers au Cloître Sainte-Opportune, les merciers, rue Quincampoix, les bonnetiers au cloître Saint-Jacques, les orfèvres, rue des Deux-Portes.

Comme à l'époque dont il s'agit, c'est-à-dire durant toute la durée du système des jurandes, la religion se mêlait de loin ou de près à toute chose ; chaque corporation était placée sous l'invocation de tel ou tel saint. Ce fait, d'ailleurs, de rattacher l'industrie et le travail en général au sentiment reli-

gieux, n'est pas particulier au christianisme, preuve non équivoque pour nous qu'il tient aux racines même de la vie humaine. Chez les païens, les mariniers avaient Neptune, les laboureurs invoquaient Cérès et Triptolème; or, les païens n'étaient rien moins que spiritualistes ; la matérialité dominait, au contraire, leurs actes privés et publics; et pourtant ils éprouvaient le besoin de placer le travail sous la protection des dieux. Pourquoi cela ? Ne serait-ce pas que le travail est chose si sainte par lui-même, qu'il se lie directement à la religion ? Travailler, c'est prier, a dit le grand apôtre Paul ; cette parole du prédicateur de la solidarité, de la communion humaine, est vraie autant que profonde; car, travailler, c'est imiter la cause suprême qui crée, renouvelle et perfectionne sans cesse les mondes; travailler, c'est faire, c'est agir comme Dieu; et voilà pourquoi dans l'avenir *tout travailleur* sera glorifié par cela seul qu'il sera *travailleur;* et voilà pourquoi encore la société, devenue *humainement* religieuse, regardera comme déchu du droit de cité, quiconque *ne travaillera pas.* Dans l'avenir, l'aristocrate, le sinécuriste, le non-producteur, en un mot, sera tenu pour un *profane* exclu du temple communal par l'anathème universel.

Si donc le *travail* entraîne avec soi un si haut caractère, il ne faut pas nous étonner qu'au moyen-âge, alors que le christianisme était encore profondément vivace, chaque corporation se fut placée sous l'invocation d'un saint. Par là l'industrie se rehaussait, comme cela devait être, aux yeux de l'humanité. Ainsi les drapiers invoquaient Notre-Dame; les épiciers, saint Nicolas; les merciers, saint Louis; les pelletiers, le Saint-Sacrement; les bonnetiers, saint Fiacre, et les orfèvres, saint Éloi. Les épiciers s'assemblaient aux Grands-

Augustins, les merciers au Saint-Sépulcre, les pelletiers aux Carmes-des-Billetes, les bonnetiers à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et les orfèvres à une Chapelle de la rue des Deux-Portes.

Ce qui precède nous a fait connaître les jurandes sous l'aspect organique. Nous savons à peu près leurs lois, leurs statuts, leurs constitutions. Si nous nous arrêtions là, nous n'aurions pas tout dit, certes, à leur égard; nous n'aurions pas surtout atteint notre but, qui est de montrer jusqu'à quel point le système des jurandes était un reflet fidèle du système féodal. Qu'avons-nous vu jusqu'ici? Des travailleurs, divisés en plusieurs corps, dont chacun d'eux doit exploiter l'industrie à laquelle il appartient, en se conformant à des réglements reconnus. Mais, je le répète, le lecteur connaîtrait bien peu le système des jurandes, si nous bornions là notre étude. Pour saisir au vif ce système, il faut pénétrer au fond de la hiérarchie industrielle, connaître les relations qui existaient entre ceux qui étaient maîtres et ceux qui ne l'étaient pas. De cette façon, nous aurons réellement la clef du système des jurandes, et sa similitude avec la féodalité nous apparaîtra clairement.

Avant tout, disons que toute maîtrise ne s'obtenait qu'à prix d'argent, indépendamment des douleurs attachées à l'apprentissage et au compagnonage, dont nous parlerons ci-après. Or, comme ce point est des plus capitaux, en ce qu'il marque véritablement l'esprit de cette haute bourgeoisie que nous avons signalée dès l'établissement des communes, nous allons présenter un tableau général des droits et frais de réception pour chaque maîtrise en particulier. Comme ces droits et frais de réception étaient plus considérables en principe qu'à l'époque voisine de la suppression des jurandes, le ta-

bleau suivant est divisé de telle manière que le lecteur pourra voir d'un coup d'œil ce qu'étaient ces droits et frais de réception tant anciennement que dans les derniers temps des jurandes.

MÉTIERS.	ANCIENS droits et frais de réception	NOUVEAU tarif.	MÉTIERS.	ANCIENS droits et frais de réception	NOUVEAU tarif.
	liv.	liv.		liv.	liv.
Drapiers	3,240	1,000	Potiers d'étain	800	300
Merciers	1,700	1,000	Coffretiers	700	400
Epiciers	1,700	800	Gaîniers	600	400
Bonnetiers	1,500	600	Cordonniers	350	200
Pelletiers	1,000	600	Couturières	175	100
Chapeliers	1,100	600	Découpeuses	300	100
Orfèvres	2,400	600			
Batteurs d'or. } (1). Tireurs d'or. }		800	Couvreurs	1,300	500
			Plombiers	1,000	500
			Carreleurs	750	500
Fabricants d'étoffes et de gazes	1,000	600	Paveurs	912	500
Tissutiers			Ecrivains	500	200
Rubaniers	750	600	Faiseuses de marchandises de mode	800	300
Marchands de vin	750	600	Plumassières	500	300
			Fayenciers	750	300
Amidonniers	650	300	Vitriers	900	500
Arquebusiers	650	300	Potiers de terre	750	500
Fourbisseurs	1,200	400			
Couteliers	700	400	Ferrailleurs	400	100
			Cloutiers	300	100
Bouchers	1.500	800	Epingliers	500	100
Boulangers	900	500	Fondeurs	500	400
Brasseurs	1,100	600	Doreurs	600	400
Brodeurs	666	400	Graveurs sur cristaux	500	400
Passementiers					
Boutonniers	400	400			
Cartiers	1,000	400	Fruitiers-Orangers	900	400
Chaircutiers	1,200	600	Grainiers	500	400
Chandeliers	900	500			
Charpentiers	1,800	800	Gantiers	630	400
Charrons	1,500	800	Boursiers	480	400
Chaudronniers	520	300	Ceinturiers	400	400
Balanciers	450	300			

(1) Ces deux communautés ne recevaient pas d'étrangers, les fils succédaient aux pères.

MÉTIERS.	ANCIENS droits et frais de réception	NOUVEAU tarif.	MÉTIERS.	ANCIENS droits et frais de réception	NOUVEAU tarif.
	liv.	liv.		liv.	liv.
Horlogers..........	909	500	Maréchaux-Grossiers	1,800	800
			Tabletiers..........	650	400
Imprimeurs en taille-douce...........	659	300	Luthiers...........	400	400
			Eventaillistes.......	520	400
Lapidaires.........	500	400			
Limonadiers.......	1,400	600	Tanneurs..........	,800	400
Vinaigriers........	700	600	Corroyeurs.........	1 000	600
Lingères...........	1,200	500	Peaussiers.........	600	500
Maçon..............	1,700	800	Mégissiers.........	700	600
Maîtres d'armes.....	200	200	Parcheminiers......	800	600
Maréchaux-Ferrans..	1,800	600	Tailleurs..........	420	400
Eperonniers........	900	600	Fripiers d'habits....	718	400
Menuisiers.........	900	600	Tapissiers..........	700	400
Tourneurs.........	418	500	Fripiers en meubles..	718	600
Layetiers..........	560	500	Miroitiers..........	700	600
Paulmiers.........	1,500	600	Teinturiers en soie..	900	600
Peintres-sculpteurs..	500	500	Tondeurs..........	450	300
Relieurs de livres...	600	200	Tonneliers.........	800	300
Papiers-colleurs....	400	200	Boisseliers.........	400	300
Selliers...........	1,500	800	Traiteurs..........	600	600
Bourreliers........	900	800	Rotisseurs.........	1,000	600
Serruriers.........	968	800	Pâtissiers..........	1,300	600
Taillandiers........	600	800			

Ce tableau est, ce nous semble, d'une signification profonde; il dit plus à lui seul que tous les raisonnements que nous pourrions établir, pour faire comprendre que tout le système des jurandes répétait la féodalité. Il fallait posséder une terre, un fief pour occuper le sommet de la hiérarchie féodale : ici, il faut posséder de l'argent pour s'élever à la maîtrise. Un auteur, aveuglé par d'étroits préjugés, a appelé les maîtrises la chevalerie du peuple; quelle dérision! Est-ce que le peuple, lui, a jamais obtenu cette prétendue chevalerie? Cette maîtrise, dont la condition *sine quâ non* était l'argent, en dépit de la moralité et de la capacité, pourrait-elle être autre chose, pour le peuple, que la pomme de Tantale? Il pouvait y tendre, dites-vous? d'accord ; mais la faculté de

l'obtenir, où était-elle? Oh! quand je vois la bourgeoisie, sous prétexte d'organiser l'industrie, proclamer que l'industrie est un temple qui ne doit s'ouvrir qu'avec une clé d'or, je ne puis m'empêcher encore de signaler en elle le développement de ces instincts matériels, qui l'ont fait s'insurger contre la féodalité. La bourgeoisie a beau faire ; s'il est vrai qu'elle ait eu raison de briser un système qui faisait prévaloir la matière sur l'humanité, on l'accusera toujours avec fondement d'avoir été impuissante à créer autre chose qu'une nouvelle forme de la féodalité. Comme les seigneurs s'étaient emparés du sol par la force, elle s'empara de l'industrie par l'argent. Donc, on est en droit de l'appeler la féodalité industrielle.

Voulez-vous une démonstration complète de ceci? Examinons les autres entraves qu'elle ajoutait à celles dont nous venons de parler, pour tenir à jamais le pauvre à distance de la maîtrise : après les conditions d'argent, arrêtons-nous sur la condition de capacité ; et pour cela, étudions l'apprentissage sous les jurandes. Nous allons retrouver ici des traces sensibles de l'esclavage.

Nous remarquerons, d'abord, qu'il existait deux sortes d'apprentis, les fils de maîtres et les étrangers. Il y avait cette différence entre eux, que le nombre des premiers était illimité, et que le nombre des derniers était limité. Cette différence marque bien l'influence de principe de famille et d'hérédité que le système féodal avait si monstrueusemsnt développé. En laissant ainsi le champ libre aux enfants des maîtres, la loi avait surtout pour but de perpétuer à tout jamais, dans les mêmes mains, l'exploitation industrielle.

Les restrictions apportées au nombre des apprentis étran-

gers étaient plus ou moins grandes, suivant les professions ; il y en avait même quelques-unes dont le nombre d'apprentis était indéfini : telles étaient celles de batteur d'or et d'argent en fil, de batteur d'étain, de haubergier. Les professions qui n'admettaient qu'un nombre très restreint d'apprentis, étaient celles de drapier, de crépineur en soie, batteur d'or et d'argent en feuilles, patenôtrier d'ambre ou de corail. Pour toutes ces professions, et autres de la même catégorie, les maîtres ne pouvaient prendre qu'un apprenti, assez souvent deux, mais rarement trois. Ainsi, les orfèvres n'avaient qu'un apprenti, les couteliers deux; mais le métier de fileuses de soie à grands fuseaux en admettait trois. Comme on le voit, le système des jurandes n'ouvrait qu'avec regret le champ de l'industrie aux hommes, et l'on dirait qu'il cherchait à rendre étroite la porte du nouveau monde matériel, afin qu'on n'y passât que un à un, et de prévenir par-là l'encombrement. Certes, nous comprenons, à l'époque dont il s'agit, ces mesures restrictives du nombre des apprentis ; nous comprenons que l'industrie était encore chose trop neuve, trop inexpérimentée, pour qu'il ne fût pas nécessaire d'en ménager pour ainsi dire l'exploitation par un ordre quelconque; mais comme cet ordre n'aboutissait, en définitive, qu'à constituer la caste industrielle, il n'y a pas moins cette conclusion à tirer, qu'un progrès n'est réellement bon pour l'humanité qu'autant que tous peuvent y participer également. Ceci, à la vérité, regarde plus l'avenir que le passé, où la science, l'art et l'industrie ne furent jamais, par une fatalité douloureuse, que le partage exclusif de quelques-uns; mais à voir les maux qui en résultèrent toujours, soit pour les exploités, soit pour les exploiteurs eux-mêmes,

il faut reconnaître aujourd'hui que cette fatalité avait surtout pour racine primitive l'oubli du grand principe de solidarité humaine.

Pour revenir à la condition des apprentis sous les jurandes, nous dirons que l'apprenti était soumis, en entrant chez un maître, à deux obligations rigoureuses ; elles consistaient : 1° à servir le maître pendant un temps fixe ; 2° à lui payer une certaine somme d'argent pour l'apprentissage.

Le temps que l'apprenti devait au maître, quoique généralement long, variait néanmoins suivant la nature des métiers. Ainsi, l'apprenti orfèvre devait rester dix ans, le cordier quatre ans, le coutelier six ans, le boîtier sept ans, le boucher huit ans, le balancier six ans, le boulanger cinq ans; il n'était pas de métier, quelque peu important qu'il fût, dont l'apprentissage fût au moins de quatre ans. Croirait-on, par exemple, que l'art de faire des bouquets, art qui consiste, comme on sait, à lier avec du fil une certaine quantité de fleurs, et que tout homme ou femme, partant, peut apprendre dans un quart-d'heure, croirait-on, dis-je, que cet art, nul ne pouvait l'exercer qu'après quatre ans d'apprentissage ?

Quant au salaire que l'apprenti devait payer au maître, il était proportionné comme le temps, à la nature du métier. Pour tomber dans l'exemple, nous dirons que l'apprenti boîtier payait vingt sous parisis, le patenôtrier trente sous, le drapier en soie six livres parisis; mais il était loisible, presque toujours, à l'apprenti de substituer au salaire dû au maître une augmentation de temps du service. L'apprenti en soie ne payait rien si, au lieu de six ans, il servait huit ans; le boîtier si, au lieu de sept, huit.

Les conditions d'apprentissage ne se bornaient pas là; on conçoit, qu'en effet, une fois en rapport, il pouvait surgir entre le maître et l'apprenti de telles éventualités qu'elles emportassent l'invalidation du contrat. Mais, comme on le pense bien, dans ces cas de brisement de conditions, tout n'était pas à l'avantage de l'apprenti. Dans l'état normal des choses, l'apprenti ne pouvait, sous aucun prétexte, se séparer de son maître avant l'expiration du temps de service; celui-ci, au contraire (ce fait prouve bien à quel point l'apprentissage se rapprochait de l'esclavage), pouvait le *vendre* à un autre maître pour le nombre d'années qui lui restaient à servir, et cela aux mêmes conditions. Nous remarquerons toutefois, que l'apprenti pouvait se racheter à prix d'argent; mais outre que cette faculté était par elle-même illusoire pour la plupart des apprentis, celui qui voulait en user avant l'expiration de son temps légal du service n'était pas apte à recevoir la maîtrise. La hiérarchie industrielle ne laissait pas de se dresser devant lui comme une échelle ascendante dont rien ne pouvait le dispenser de mesurer lentement les degrés.

Voici les cas seulement où l'apprenti pouvait changer de maître : 1° Lorsque celui-ci, ou atteint d'une maladie quelconque ou réduit à une excessive pauvreté, devenait impuissant à exercer la maîtrise; 2° lorsqu'il sortait ou se retirait du métier; 3° lorsqu'il partait pour les pays d'outre-mer; 4° lorsque le maître mourait sans héritier; dans ce dernier cas, l'apprenti devait se pourvoir devant les gardes du métier auquel il appartenait, afin d'avoir un nouveau maître, et les gardes en déféraient au prévôt de Paris, qui faisait droit à la requête; mais si le maître laissait une veuve, celle-ci héritait du privilége de maîtrise et gardait l'apprenti.

Malgré la dureté de toutes ces conditions, l'apprenti ne pouvait être considéré tel, qu'après avoir obtenu un brevet à ce sujet. La manière dont on délivrait les brevets varia suivant le temps. Ce ne fut que fort tard, à partir de 1782, que les brevets purent être faits sous seing-privé, pourvu, cependant, qu'ils fussent enregistrés par les syndics et adjoints des corporations sur un registre particulier. Ce n'était que du jour de l'enregistrement que courait le temps de l'apprentissage.

Ce brevet d'apprentissage, accordé avec tant de peine, peut être considéré comme le sceau de l'esclavage industriel. Attaché de la sorte, l'apprenti devait s'abdiquer lui-même entre les mains de son maître, qui n'avait rien hâte que de pressurer en tout ses forces corporelles. Le droit de faire travailler l'apprenti devenait pour le maître une source inépuisable d'exigences et de despotisme, si bien qu'il pouvait au besoin exercer ce droit à coups de bâton. Dieu! quel rude initiation à l'industrie que celle organisée par le système des jurandes! quel mépris! quel amortissement barbare de la spontanéité humaine! nulle considération, nulle pitié pour cette machine travailleuse qui avait nom apprenti. Ainsi, il importait peu qu'il eût déjà dépensé trois, quatre ans d'efforts au profit de son maître, si ce temps écoulé, l'apprenti venait à contracter un vice corporel. Ce vice était rédhibitoire pour lui comme pour les animaux.

Que si à force de souffrances et de douleurs physiques et morales, l'apprenti atteignait sain et sauf la fin de l'apprentissage, il était admis alors à la dignité de *compagnon*. Or, qu'était-ce qu'un compagnon? Un apprenti transporté, qui était au moyen-âge ce que l'affranchi, suivant M. Blanqui

lui-même, était au monde ancien. Quoique ouvrier, en effet, le compagnon n'était pas moins enveloppé dans le vaste réseau formé par les jurandes. Si l'apprenti dépendait d'un seul maître, le compagnon, encore que sous d'autres formes, dépendait, sous plusieurs rapports, de tous en général. Le compagnon était une machine que les maîtres se passaient alternativement de la main à la main pour l'exploiter à tour de rôle, et cela, sans que le compagnon fut libre de changer à son gré de maître : il ne le pouvait faire qu'après avoir averti son maître dans le temps fixé par les règlements, et sans avoir obtenu de lui un certificat de congé où celui-ci devait rendre compte de la conduite et du travail du compagnon. Que si ce dernier violait le règlement à ce sujet, il était passible d'une amende de cent livres, au paiement de laquelle il pouvait être contraint par corps. Voici les propres expressions des lettres patentes sur arrêt du 2 janvier 1749, enregistrées au parlement de Flandres le 21 février. « Fai-« sons très expresses inhibitions et défenses à tous compa-« gnons et ouvriers employés dans les fabriques et manufac-« tures de notre royaume, de quelque espèce qu'elles soient, « de les quitter pour aller travailler ailleurs sans en avoir ob-« tenu un congé exprès et par écrit de leurs maîtres, à peine, « contre lesdits compagnons et ouvriers de cent livres d'a-« mende, au paiement de laquelle ils seront contraints par « corps. » Pour resserrer la chaîne qui pesait sur le compagnon, et qui faisait de lui un véritable instrument producteur des maîtres, ceux-ci s'efforcèrent d'empêcher que nulle connivence, nulle association s'établît parmi les compagnons d'un même métier. Eux, il est vrai, pouvaient se réunir, s'assembler, délibérer en commun, mais ils ne re-

connurent jamais un pareil droit aux compagnons. La coalition a été dans tous les temps le *trouble-sommeil* des exploiteurs, Sous le prétexte d'ordre, ils ont toujours craint que les exploités ne s'entendissent entre eux. Il peut être curieux de voir à quel point les gouvernements actuels ont hérité, sous ce rapport, de l'époque féodale. Je demande au lecteur si les paroles suivantes ne font pas douter de l'époque à laquelle elles appartiennent. Sont-elles de notre époque ou de l'époque des jurandes ces paroles : « Les compagnons, ouvriers « et apprentis ne feront aucun festin ou banquet, soit pour « entrée, issue d'apprentissage ou autrement, pour quelque « cause et raison que ce soit.

« Défenses sont faites à tous compagnons, ouvriers et ap« prentis, de faire aucune communauté, confrérie, assemblée, « cabale, ni bourse commune, d'avoir aucun livre, ni registre « de confrérie ; d'élire aucun marguillier, syndic, prévôt, « chef, préposé, ni autres officiers ; de faire aucune collecte « ni levée de deniers, et d'agir en nom collectif pour quelque « cause et occasion que ce soit, [à peine de prison, de puni« tion corporelle et de trois cents livres d'amende. » Otez le mot *compagnon* de ce règlement publié le 28 février 1723, et vous le prendrez à coup sûr pour une ordonnance d'hier.

Outre ces entraves, le compagnon en portait encore d'autres bien faites pour lui rappeler toutes les douleurs de l'apprentissage qu'il croyait avoir franchi. Ainsi, le compagnon, comme l'apprenti, ne pouvait se marier avant d'avoir obtenu la maîtrise si difficile à obtenir, de façon que le système des jurandes, sous prétexte de réglementer l'industrie, comprimait cruellement les plus douces affections du cœur ; il ne craignait pas de tenir en arrêt le développement de la loi di-

vine en vue de prévenir les emcombrements! Autre douleur pour le compagnon. Tel qui avait fait à Rouen cinq ans d'apprentissage et autant de compagnonnage, ne pouvait être admis dans une communauté de Paris ou de Bordeaux, sans redevenir apprenti, exigence aussi absurde, dit l'économiste Blanqui, que le serait celle qui obligerait un officier à redevenir soldat en changeant de régiment.

Après avoir été éprouvé de mille et mille façons, après avoir, pour ainsi dire, colporté passivement de maître à maître le fruit de son industrie et de sa science; le compagnon, si toutefois *il avait de quoi*, suivant l'expression de la bourgeoisie, pouvait frapper à la porte de la maîtrise. Mais à quelles conditious cette porte pouvait-elle s'ouvrir pour lui? Ici se montre en quelque sorte la face la plus repoussante du système des jurandes. Il y avait alors pour le compagnon une dernière épreuve, épreuve fatale qui, pour plusieurs causes, était presque toujours invincible. Alors on demandait un *chef-d'œuvre* au compagnon, pour preuve de son talent. Or, savez-vous à qui, dans ce cas, le compagnon avait affaire? A ceux qui l'avaient exploité depuis huit ou dix ans, et qui voyaient naturellement avec dépit cet instrument producteur leur échapper. Le jury examinateur du chef-d'œuvre se composait exclusivement de maîtres. Le règlement dit: « Les aspirants à la maîtrise seront tenus de justifier de leur capacité en présence des syndics et adjoints de la communauté, et de trois autres maîtres tirés au sort, lesquels les interrogeront sur les métiers ou professions qu'ils se proposent d'embrasser, et les feront travailler devant eux, si c'est un art mécanique. » Conçoit-on tout ce que cette épreuve avait de redoutable pour le compagnon? Que de motifs pour le re-

jet! Combien peu pour l'admission! ce chef-d'œuvre demandé devait être exécuté selon certaines règles, ce qui équivaut à dire que le compagnon devait arrêter juste l'inspiration de son génie au point où s'était arrêté celui de ses juges. Innover en quoi que ce soit, c'était pour le compagnon s'exclure lui-même. Qui garantissait d'ailleurs la justice, la moralité de ces examinateurs? Rien. Ils étaient juges, parce qu'ils étaient maîtres, voilà tout. Aussi cette maîtrise, tant désirée, était vraiment pour le compagnon le ciel des chrétiens, que l'on peut espérer, mais que l'on ne voit jamais. C'était une apparence, un signe trompeur, un mirage perfide. C'était, en un mot une promesse que l'on peut toujours se dispenser de tenir.

Que si, par hasard, le compagnon était assez heureux pour entrer dans cette terre promise, des frais énormes venaient l'accabler et le rendaient incapable de lutter avantageusement dans l'arène industrielle dont il était devenu un champion. Enregistrement, droit royal, droit de réception, droit de police, droit d'ouverture de boutique, honoraires du doyen et des jurés, salaires de l'huissier et du clerc de la communauté, gratifications aux maîtres appelés à la cérémonie, tout se réunissait pour le mettre aux abois, de manière que les aspirants riches étaient seuls capables d'exercer cette maîtrise qu'ils avaient obtenue.

Telle était la hiérarchie industrielle sous les jurandes: le suzerain, le vassal, le serf, voilà la hiérarchie féodale; le maître, le compagnon, l'apprenti, voilà la hiérarchie industrielle. Quel était le rôle du suzerain dans le système féodal? d'enchaîner le vassal et le serf tellement à lui qu'ils ne pussent pas s'en détacher sans son consentement; sous les jurandes semblable était la position du maître à l'égard du compagnon et de l'apprenti. Le suzerain, en même temps qu'il ex-

ploitait les sueurs du vassal et du serf, s'en servait au besoin pour soutenir des luttes matérielles; également le maître se servait du compagnon et de l'apprenti pour soutenir les luttes industrielles. Le seigneur était dur, féroce, intraitable à l'égard du vassal et du serf. Nous venons de voir ce qu'était le maître à l'égard du compagnon et de l'apprenti; en tout enfin le système des jurandes répétait le système féodal de manière qu'on peut dire que s'il fallut des barbares pour organiser la féodalité territoriale, il fallut des bourgeois pour organiser la féodalité de l'atelier.

Arrière, donc, ces écrivains qui, embarrassés de ce qui se passe aujourd'hui dans les classes laborieuses, rêvent je ne sais quelle résurrection du système des jurandes; ceux-là ne comprennent ni le passé, ni l'avenir; ils ne savent pas que les jurandes sont un enfant de la barbarie, et qu'en essayant de les réhabiliter, ils soufflètent la civilisation actuelle en pleine joue. Les jurandes ne sont autre que l'organisation de l'inégalité sociale au point de vue économique; elles sont l'expression d'une époque de caste, de séparation. Or, voilà cinquante ans que cet oracle universel, qu'on appelle la révolution française, a proclamé le principe de l'égalité humaine; et vous voudriez, vous, nous faire rebrousser d'un trait jusqu'au moyen-âge! Certes, de tous les achronismes intellectuels, celui-là est le moins concevable, car il nie directement le fond même de la vie. Sachez-le donc, les jurandes appartiennent au passé, et si vous ne pouvez vous élever à la notion d'un ordre économique fondé sur l'égalité, vous ne comprenez rien ni au passé, ni à l'avenir.

Voulez-vous connaître les fruits des jurandes? étudiez le fameux édit de Turgot; cet édit vous dira mieux que je ne

pourrais le faire, ce qui résulta en fin du compte, de cette organisation du travail que vous avez tant à cœur; le voici, cet édit, et c'est au nom de la royauté que vous aimez, qu'il fut promulgué :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister.

« Nous avons vu avec peine les atteintes multipliées qu'ont donné à ce droit naturel et commun des institutions, anciennes à la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes émanés de l'autorité, qui semble les avoir consacrées, n'ont pu légitimer.

« Dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice des différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets de commerce particulier dont ils ont le privilége exclusif; en sorte que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommée en pure perte.

« Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes, sont réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maîtres ; à languir dans l'indigence, ou à porter hors de leur patrie une industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'État.

« Toutes les classes des citoyens sont privées du droit de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer, et des avantages que leur donnerait la concurrence pour le bas prix et la perfection du travail. On ne peut souvent exécuter l'ouvrage le plus simple, sans recourir à plusieurs ouvriers des communautés différentes, sans essuyer les lenteurs, les infidélités, les exactions que nécessitent ou favorisent les prétentions de ces différentes communautés, et les caprices de leur régime arbitraire et intéressé.

Ainsi, les effets de ces établissements sont, à l'égard de l'État, une diminution inappréciable de commerce et de travaux industrieux à l'égard d'une nombreuse partie de nos sujets, une perte de salaire et de moyens de subsistance à l'égard des habitants des villes en général, l'asservissement à des privilèges exclusifs, dont l'effet est absolument analogue à celui d'un monopole effectif, monopole dont ceux qui l'exercent contre le public, en travaillant et vendant, sont eux-mêmes les victimes dans tous les moments où ils ont à leur tour besoin des marchandises ou du travail d'une autre communauté.

« Ces abus se sont introduits par degrés : ils sont originairement l'ouvrage de l'intérêt des particuliers qui les ont établis contre le public, c'est après un long intervalle de temps que l'autorité, tantôt surprise, tantôt séduite par une apparence d'utilité, leur a donné une sorte de sanction.

« La source du mal est dans la faculté même, accordée aux artisans d'un même métier, de s'assembler et de se réunir en un corps. Il paraît que lorsque les villes commencèrent à s'affranchir de la servitude féodale et à se former en communes, la facilité de classer les citoyens par le moyen de leur profession, introduisit cet usage inconnu jusqu'alors. Les différentes professions devinrent ainsi comme autant de communautés particulières, dont la communauté générale était composée.

« Les confréries religieuses, en resserrant encore les liens qui unissaient entre elles les personnes d'une même profession, leur donnèrent des occasions plus fréquentes de s'assembler et de s'occuper, dans ces assemblées, de l'intérêt commun des membres de la société particulière, qu'elles poursuivent avec une activité inconnue au préjudice des intérêts de la société générale.

« Les communautés une fois formées rédigèrent des statuts, et sous différents prétextes du bien public, les firent autoriser par la police.

« La base de ces statuts est d'abord d'exclure des droits d'exercer le métier quiconque n'est pas membre de la communauté : leur esprit général est de restreindre, le plus qu'il est possible, le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable pour autre que pour les enfants des maîtres actuels. C'est à ce but, que sont destinées la multiplicité des frais et des formalités de réception, les difficultés du chef-d'œuvre, toujours jugé arbitrairement, surtout la cherté et la longueur inutile des apprentissages, et la servitude prolongée du compagnonnage; institutions qui ont encore l'objet de faire jouir les maîtres

gratuitement pendant plusieurs années du travail des aspirants.

« Les communautés s'occupèrent surtout d'écarter de leur territoire les marchandises et les ouvrages des forains ; elles s'appuyèrent sur le prétendu avantage de bannir du commerce des marchandises qu'elles supposaient être mal fabriquées. Ce motif les conduisit à demander pour elles-mêmes des règlements d'un nouveau genre, tendant à prescrire la qualité des matières premières, leur emploi et leur fabrication. Ces règlements, dont l'exécution fut confiée aux officiers des communautés, donnèrent à ceux-ci une autorité, qui devint un moyen, non-seulement d'écarter encore plus sûrement les forains, sous prétexte de contravention, mais encore d'assujettir les maîtres mêmes de la communauté à l'empire des chefs, et de les forcer, par la crainte d'être poursuivis, pour des contraventions supposées, à ne jamais séparer leur intérêt de celui de l'association, et, par conséquent, à se rendre complices de toutes les manœuvres inspirées par l'esprit de monopole aux principaux membres de la communauté.

« Parmi les dispositions déraisonnables et diversifiées à l'infini de ces statuts, mais toujours dictées par le plus grand intérêt des maîtres de chaque communauté, il en est qui excluent entièrement tous autres que les fils de maîtres, ou ceux qui épousent des veuves des maîtres ; d'autres rejettent tous ceux qu'ils appellent étrangers, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans une autre ville.

« Dans un grand nombre de communautés, il suffit d'être marié pour être exclu de l'apprentissage, et par conséquent de la maîtrise.

« L'esprit de monopole, qui a présidé à la confection de ces

statuts, a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne pouvaient exercer pour leur propre compte.

Nous ne suivrons pas plus loin l'énumération des dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs dont sont remplies ces espèces de codes obscurs rédigés par l'avidité, adoptés sans examen, dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus.

. . . .

. . . .

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées au droit inaliénable de l'humanité (le droit de travailler); nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail; qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en les condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche qui éloignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers apporteraient; qui retardent le progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels différentes communautés confèrent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour

les prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs priviléges exclusifs, surchargeant l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets sans aucun fruit pour l'État; qui, enfin, pour la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser, au dessus de leur proportion naturelle, les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. »

CHAPITRE V.

Du Compagnonnage. — Ce qu'il est en principe, et, à ce sujet, de son origine. — Organisation, lois, mœurs des diverses branches du compagnonnage.

Quoique l'étude que nous venons de faire des corporations nous ait prouvé à quel point le système des jurandes, miroir fidèle du système féodal, était propre à diviser les travailleurs entre eux; bien que nous ayons reconnu que cette organisation industrielle semait, comme nous l'avons dit, la haine parmi les travailleurs dans les matières même du travail, nous sommes loin, pourtant, d'avoir tout dit sous ce rapport. Pour compléter notre pensée à ce sujet, si fécond en déplorables conséquences, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un coup d'œil sur cette institution encore vivace aujourd'hui et connue sous le nom de *compagnonnage*.

Qu'est-ce que le *compagnonnage* dans son essence, et abstraction faite des diverses formes qu'il a pu prendre à travers le temps? Évidemment cette société n'est autre que la première forme qui est apparue aux travailleurs pour se

constituer solidairement en face des castes exploitantes. Le *compagnonnage* est une espèce de francmaçonnerie industrielle modelée, quant au fond, sur les milliers de sociétés secrètes que le despotisme politique et sacerdotal d'autrefois rendait si nécessaires. Ce caractère perce ostensiblement dans les us et coutumes que le *compagnonnage* pratique encore de nos jours. Oui, si détourné qu'il soit, comme nous le verrons, de ce principe, le compagnonnage renferme encore en lui-même la preuve de ce grand fait, que les travailleurs, à une époque qu'il n'est pas difficile de préciser, sentirent le besoin de s'unir par de certains liens, pour résister d'une manière quelconque au mépris et à l'exploitation qui pesaient sur eux. Qu'y a-t-il d'étonnant en cela ? est-ce, que dans le passé, comme nous l'avancions tout-à-l'heure, alors que le despotisme social était si dur, si impitoyable, est-ce que, dis-je, il n'était pas de nécessité que les opprimés dans tous les genres s'organisassent entre eux, à part de la grande société? Ne comprenez-vous pas qu'alors que le fait allait si directement à l'encontre de l'idéal, cet idéal, qui est impérissable et éternel, devait se réfugier quelque part? Eh bien! les sociétés secrètes, les sociétés en dehors de la grande société, furent précisément l'asile où vécut l'idéal, comme Jésus, dit-on, se cacha en Égypte pour se dérober à la cruauté du roi Hérode.

Qu'est-ce que les Pythagoriciens dans l'antiquité? des hommes qui ne pouvant dire et pratiquer librement leurs pensées dans la cité dont ils font partie, s'établissent à part de cette cité pour réaliser leur idéal en se soutenant mutuellement. Qu'est-ce que toutes ces sociétés secrètes, mystérieuses, qui poussent en plein moyen-âge, et dont les membres reliés entre eux par des sentiments et des lois particuliers semblent

ne plus appartenir au milieu social qui les environne? De véritables centres de conspiration contre le despotisme politico-religieux qui existe à cette époque, et dont la base première est la solidarité parmi les membres qui les composent. Or, le *compagnonnage*, lui aussi, par cela seul qu'il prit naissance à l'époque du despotisme, doit être rangé dans cette catégorie, lui aussi doit être, à sa façon, une conspiration contre ce despotisme, le principe de la fraternité et de la solidarité dut en constituer la base première et sacrée. A la vérité, le *compagnonnage*, en tant que fait, apparaît bien plus comme une soudure à la grande société qu'il ne se détache de cette société; mais il est facile de voir que ceci tient surtout à la nature du *compagnonnage* lui-même qui, comme son nom l'indique, à l'occasion du travail et des travailleurs dut nécessairement déployer son action au milieu de la grande société contre laquelle il était néanmoins organisé.

Si le principe que nous assignons ici *à priori*, au *compagnonnage* est vrai, c'est-à-dire, si le *compagnonnage* est la première forme que les travailleurs aient adoptée pour résister à l'oppression qui n'a cessé de peser sur eux, on conçoit, ainsi que le prétendent ses enfants, que cette institution remonte à la plus haute antiquité. Nous sommes loin, certes, de prendre au mot tous les détails que l'on rapporte touchant Salomon, maître Jacques et le père Soubise; tous ces détails appartiennent très-vraisemblablement au pur domaine de la légende *compagnonne*, mais n'y aurait-il pas quelque vérité au fond de cette croyance, qui place le berceau du *compagnonnage* dans le peuple juif? Il y a un fait attesté par toutes les traditions les plus positives; c'est ce que les juifs empruntè-

rent, pour bâtir leur temple, le secours d'ouvriers étrangers. Suivant la bible, Salomon voulant élever un temple à Dieu, fit une levée de cent cinquante mille ouvriers étrangers, soixante-dix mille qui portaient les faix, quatre-vingt mille qui coupaient les bois sur la montagne, et plus de trois mille six cents commis qui avaient la charge de l'ouvrage, lesquels commandaient aux peuples employés à ce travail. Qu'il y ait là de l'exagération, c'est ce qu'il est permis de croire; mais il n'en résulte pas moins que pour arriver à l'érection de leur fameux temple, les juifs, qui étaient loin, eux, d'être experts dans la confection des édifices, se servirent du secours d'ouvriers étrangers tirés de Tyr, par exemple, ou des autres villes de l'Orient alors florissantes. Or, qu'y a-t-il d'étonnant que ces ouvriers étrangers, dont la plupart étaient certainement des esclaves loués à Salomon, aient conçu en Judée le noble dessein de s'associer entr'eux et de former par là un corps libre et indépendant? Qu'y a-t-il d'étonnant que, placés au sein d'un peuple à qui le grand législateur Moïse avait appris de bonne heure le dogme de la fraternité et de la solidarité humaine, dogme que ce peuple avait en vue surtout de consacrer par l'érection du temple, qu'y a-t-'il d'étonnant, dis-je, que ces esclaves travailleurs, appelés eux-mêmes à matérialiser, pour ainsi dire, l'unité judaïque, aient senti alors le besoin de s'unir et de se lier par des règlemens tels que ces règlements leur fussent à eux ce que le Pentateuque était aux juifs? La vraisemblance de cette opinion augmente en considérant le caractère profondément religieux qu'a toujours présenté le *compagnonnage*, caractère qui, comme on sait, a essentiellement distingué le peuple juif des autres peuples de l'antiquité.

Nous le répétons donc, sans donner la main à tous les détails plus ou moins légendaires dont les enfans du *compagnonnage* entourent son origine, nous sommes portés à croire, par les raisons précitées, que cette institution, qui n'est autre au fond que l'association des travailleurs entre eux, telle qu'elle pouvait avoir lieu dans le passé, remonte réellement aux temps les plus reculés, et que c'est au sein du peuple juif qu'elle a dû prendre naissance.

Mais si cela est, peut-on nous dire d'où vient que les auteurs anciens ne font nullement mention du *compagnonnage?* de cela il y a deux raisons capitales : la première, c'est que le *compagnonnage*, dans l'antiquité, ne dut jamais constituer qu'un fait imperceptible; les plus grands travaux étant accomplis alors non par des ouvriers libres, mais par des esclaves; la seconde, c'est le discrédit où le travail était tenu chez les anciens, comme nous l'avons établi en son lieu, discrédit qui empêchait à coup sûr les auteurs anciens de donner la moindre importance à l'association des travailleurs entre eux. Toutefois, quel que soit le silence des anciens auteurs touchant le *compagnonnage*, il y aurait beaucoup à induire, ce nous semble, de ce passage de Plutarque : « Numa, dit-il, établit les corporations des musiciens, des orfèvres, des charpentiers, des teinturiers, des cordonniers, des tanneurs, des forgerons et des potiers de terre : il réunit en un seul corps tous les artisans du même métier et institua des assemblées, des fêtes et des cérémonies religieuses convenables à chacun de ces corps. » Sans doute, ce passage n'établit pas formellement l'existence du *compagnonnage* dans l'antiquité, mais il suffit qu'il prouve qu'en dehors du monde des esclaves, il y avait une certaine organisation des métiers, pour pouvoir

conclure sans invraisemblance qu'en dehors des liens qui les rattachaient à l'État, les travailleurs libres étaient encore unis entre eux par des règlements particuliers, et cela tant pour se défendre contre l'État lui-même, que pour faire respecter la fonction sociale qu'ils remplissaient.

On peut nous faire une autre objection, portant, non plus sur la haute antiquité que nous attribuons au *compagnonnage*, mais au principe qui, selon nous, a présidé à la société elle-même. On peut nous dire : Si le *compagnonnage* a été la première forme d'association que les travailleurs aient trouvé pour combattre l'exploitation, comment expliquer les haines, les divisions qui séparent les diverses professions entre elles, et qui ont toujours fait et font encore aujourd'hui du *compagnonnage* un champ de bataille? A cela nous répondons : Encore que le *compagnonnage* ait été inspiré en principe par l'esprit de fraternité et de solidarité humaine, comme il naquit, néanmoins, au milieu d'un monde de caste et de séparation, il dut naturellement réfléchir le milieu qui l'environnait. Les premiers travailleurs voulurent bien s'associer entre eux, mais ils ne le firent que d'une manière restreinte et limitée. Ne concevant pas encore le besoin respectif que toutes les professions ont les unes des autres; ne pouvant embrasser cette idée toute moderne, que tout travailleur est égal, au fond, à tout travailleur, ils bornèrent l'association aux plus étroites limites, établirent des distinctions, non-seulement de profession à profession, mais dans chaque profession elle-même, de sorte que le principe de fraternité, qui avait d'abord inspiré le *compagnonnage*, se trouva presque absorbé par un esprit de haine et d'aristocratie industrielle. Cette dégénération dut se montrer sans

doute dès l'origine du *compagnonnage*; mais il est certain que le plus grand détournement que le *compagnonnage* ait éprouvé de son but primitif, ce fut l'institution des jurandes par saint Louis, qui le lui imprima. Les jurandes, on l'a vu, étaient exactement modelées sur le système féodal; elles en reproduisaient, non-seulement le principe, mais l'esprit, les mœurs, toutes les conséquences, en un mot; les jurandes étaient la féodalité industrielle. Or, que pouvait, je le demande, le *compagnonnage*, en présence d'une institution qui, sous prétexte d'organiser l'industrie, organisait la guerre parmi les industriels? Quel moyen restait au *compagnonnage*, de féconder, d'étendre son principe de fraternité des travailleurs entre eux, alors que ces travailleurs avaient un intérêt à s'épier les uns les autres? Que si on joint à cela, et l'influence des mœurs brutales et féroces que la féodalité avait infiltrées partout, et cet esprit de folle distinction et d'aristocratie en tous sens que cette même féodalité avait consacré, on reconnaîtra que c'est au moyen-âge, sous le règne des jurandes, en pleine féodalité, que le *compagnonnage* a en quelque sorte perdu de vue son but originel, et que c'est là qu'il a contracté surtout les imperfections qui le déparent aujourd'hui.

Etudions, en effet, maintenant le *compagnonnage* dans ses institutions, dans ses règlements et dans ses mœurs; pénétrons au fond de cette société qui nous a apparu en principe comme la première forme des travailleurs entre eux, et nous reconnaîtrons à chaque pas que l'esprit féodal qui avait passé dans les jurandes a laissé son empreinte encore ineffaçable dans le *compagnonnage*; nous verrons qu'à côté des signes certains qui indiquent le but primitif de cette société, se

rencontrent des signes non moins certains de l'invasion du *compagnonnage* par l'esprit féodal. Cette manière de considérer le *compagnonnage*, justifiée d'ailleurs par ce qui précède, nous permettra de n'avoir à son égard ni un mépris injuste, ni une prédilection déréglés ; nous pourrons dire ce qu'il contient de faux, d'erroné, sans nous laisser aller néanmoins à une trop vive réprobation ; nous pourrons aussi signaler ce qu'il a de vrai, de bon, sans nous laisser emporter à une admiration outrée ; bien plus, à l'aide de ce que nous savons déjà de lui, nous pourrons faire soupçonner les réformes qu'il réclame, les transformations qu'il doit subir, pour qu'il soit réellement la continuation de lui-même.

Placé, comme nous l'avons dit, sous l'influence du régime des castes de l'antiquité, envahi, dévasté, corrompu plus tard par l'esprit féodal qui avait passé dans les jurandes, le *compagnonnage* laisse tout d'abord apercevoir sa dégénération par les diverses branches qui la partagent. Ces branches sont au nombre de trois. Il y a : 1° les enfants de Salomon ; 2° les enfants de maître Jacques; et 3° les enfants du père Soubise.

Nous ne rechercherons pas si les trois branches compagnonnales ont eu réellement pour fondateurs et Salomon et maître Jacques et le père Soubise. Il y a à ce sujet force détails qui nous importent peu. Il suffit, d'ailleurs, que nous nous soyions expliqué déjà sur l'origine du *compagnonnage*, pour que le lecteur comprenne que nous avons plutôt hâte d'aller au fond des choses que de nous arrêter sur des faits très secondaires en soi.

Aussi, quelle que soit la véracité ou la fausseté de ce que l'on rapporte touchant les fondateurs du *compagnonnage*, nous pouvons affirmer que du jour où le *compagnonnage* reconnut

cette diversité d'origine, il entra dans la déviation de l'esprit primitif qui l'avait engendré : Salomon, maître Jacques et le père Soubise, devinrent autant de drapeaux ennemis qui ne cessèrent de combattre l'un contre l'autre. On peut le dire, là est le germe de toutes les divisions qui ont déchiré le *compagnonnage*.

A Salomon se rattachèrent les tailleurs de pierre, compagnons étrangers, dits les *loups;* les menuisiers et les serruriers du *devoir de liberté*, dits les *gavots*. Les tailleurs de pierre, compagnons passants, dits les *loups-garoux;* les menuisiers du devoir, dits les *dévorants,* reconnurent maître Jacques. Les charpentiers, compagnons passants ou *drilles*, adoptèrent le père Soubise.

Donc, s'il faut en croire la tradition admise par les compagnons, le *compagnonnage* ne renferma d'abord que trois sociétés très restreintes comme on vient de le voir, de manière que tous les corps d'état qui pénétrèrent plus tard dans le *compagnonnage* furent ou des intrus ou admis par faveur; ainsi, suivant la même tradition, des charpentiers s'étant dit *renards de liberté*, puis *compagnons de liberté*, s'établirent à côté des enfants de Salomon. Les enfants de maître Jacques s'adjoignirent volontairement d'autres corps d'état; les menuisiers reçurent les tourneurs, et les serruriers les vitriers. Aux enfants de maître Jacques se joignirent encore, les uns *loyalement*, les autres par *fraude*, dit le compagnon Agricoi-Perdiguier, à qui nous empruntons ces faits, les taillandiers, les forgerons, les maréchaux, les charrons, les tanneurs, les corroyeurs, les blanchers, les chaudronniers, les fondeurs, les ferblantiers, les couteliers, les bourreliers, les cloutiers, les tondeurs, les vanniers, les doleurs, les chapeliers, les sabotiers,

les cordiers, les tisserands, les boulangers et les cordonniers. Quant aux enfants du père Soubise, qui ne formaient d'abord qu'un seul corps d'état, ils s'élevèrent au nombre de trois, par l'*admission* que les charpentiers firent des couvreurs et des plâtriers.

Tel est le mouvement progressif d'agrégation que le *compagnonnage* aurait suivi jusqu'à nos jours; et, en effet, c'est dans cet état que nous le retrouvons aujourd'hui.

Que cela se soit passé de la sorte, ou non, c'est ce dont nous n'avons pas à nous enquérir; mais qui n'y voit l'empreinte néfaste de la féodalité, époque à laquelle le *compagnonnage* a contracté, selon nous, ce qu'il a de faible et d'inférieur? Et d'abord, remarquez que les trois premières sociétés sont censées avoir eu des aïeux particuliers; elles se disent les premières parce qu'elles descendent, disent-elles, des trois premières sociétés fondées par Salomon, maître Jacques et le père Soubise. N'est-ce pas là le préjugé nobiliaire limitant la loi de reversibilité humaine à la famille particulière? Tous ces vieux droits de naissance, de sang, dont se targuait jadis l'aristocratie féodale, ne les reconnaissez-vous pas dans cette prétention des trois premières sociétés compagnonnales à descendre, elles, exclusivement de Salomon, de maître Jacques et du père Soubise? Évidemment, ceci a été calqué sur le moule féodal. La chose paraît plus claire encore par les difficultés que les trois principales sociétés mirent à s'agréger les autres corps d'état, en quoi elles imitaient véritablement les familles nobiliaires, ne craignant rien tant qu'une mésalliance. Ce fut presque toujours par nécessité, rarement de bon cœur que les nobles souffrirent les roturiers à côté d'eux; il en fut de même des trois premières sociétés du *compagnonnage* qui ne virent qu'avec peine les au-

tres corps d'état s'établir sur le même pied. Ce simple point que nous signalons ici, nous montre bien que le *compagnonnage* qui n'était en principe qu'une association fraternelle de travailleurs, subit au premier chef l'influence de cet esprit de caste et de séparation qui fut représenté en Europe par le système féodal. On peut dire que dans ce cas le peuple accepta, à son insu, sans doute, les lois de l'aristocratie.

Pour ce qui concerne l'organisation intérieure de chacune de ces sociétés, voici ce qui a lieu, d'abord pour les enfants de Salomon.

1° Les tailleurs de pierre, *compagnons étrangers,* dits *les loups*, se divisent en deux classes, les *compagnons et les jeunes hommes*; chacune de ces classes est présidée, la première, par un premier compagnon, la seconde, par un premier jeune homme. Ce qui distingue les compagnons des jeunes hommes, c'est que les compagnons se parent de la canne et de rubans fleuris d'une infinité de couleurs, tandis que les jeunes hommes ne peuvent porter que des rubans verts et blancs. Les compagnons ont encore ces priviléges, qu'ils ont des assemblées ou réunions particulières, et que c'est à eux qu'est confiée l'admission des jeunes hommes. Pour être reçu jeune homme, il faut subir un temps de noviciat durant lequel le postulant mange, couche chez la *mère*, sans participer aux frais du corps ;

2° Les menuisiers du *devoir de liberté*, dits les *gavots*, embrassent quatre classes, savoir : affiliés, compagnons reçus, compagnons finis, *compagnons initiés*.

Cette société est présidée par un chef qui ne peut être tiré que des deux premiers ordres; il prend le titre de capitaine s'il est *compagnon fini*, et celui de dignitaire s'il est initié.

Nous remarquerons que tous les compagnons, tous les affiliés concourent à l'élection de ce chef; le vote est sur bulletin. Néanmoins, ce caractère démocratique dans le choix du chef se trouve amoindri par un inconvénient, c'est que le dépouillement du scrutin n'a pas lieu le jour de l'élection, non plus qu'en présence des affiliés et des compagnons reçus. C'est là un vice notable qui appelle la réformation, à notre époque surtout. Ce chef doit être renouvelé tous les six mois; il accueille les arrivans, dispose du *Rouleur* à son gré, fait embaucher et lever les acquits, et convoque les assemblées. Malgré ces prérogatives, ce chef est rigoureusement tenu d'observer les règlements. Il y a, pour cela, un secrétaire et des anciens chargé de surveiller la direction journalière des affaires. A la société appartient le contrôle de toute chose.

Le chef ne se distingue de tous les compagnons qu'aux jours de fêtes ; c'est par une écharpe enrichie de dessins, d'un compas et d'une équerre entrelacés, et de franges en or : cette écharpe est bleue ou blanche, suivant le degré auquel ce chef appartient.

Ce qui distingue les compagnons des affiliés, c'est que les premiers se parent de petites cannes et de rubans bleus.

En général, cette société paraît avoir cette prééminence sur les autres que les distinctions qui y sont pratiquées n'atteignent presque en rien le principe de fraternité et d'égalité. Ainsi un compagnon n'exerce aucun pouvoir sur un affilié ; ils sont l'un l'autre soumis à un même règlement qui leur permet de se prendre réciproquement en défaut. Bien plus, un chef de la société, pris en défaut, est passible d'une double peine, et cela pour lui rappeler qu'il doit servir d'exemple à tous. Il y a encore un fait dans cette société que nous

ne saurions passer sous silence, c'est que les lois y défendent le topage. C'est sans doute par suite de ces sages lois que les compagnons et les affiliés vivent en si bonne harmonie, au point qu'ils se mêlent aux mêmes ateliers, dans les mêmes chambres et aux mêmes tables; ils se réunissent aussi aux mêmes assemblées.

Comme une conséquence de cet esprit démocratique, la société est facilement accessible au jeune homme qui demande à y entrer. Il suffit que l'on soit convaincu de ses bons sentiments pour être d'abord embauché; son admission ne manque jamais d'avoir lieu à la première assemblée générale, après avoir subi un interrogatoire relatif à la liberté du choix qu'il a fait de la société et au règlement qui gouverne cette société, et dont il lui est donné lecture; moyennant quoi, l'affilié, s'il est honnête et intelligent, pourra s'élever sucessivement à tous les ordres du compagnonnage et à tous les emplois de la société.

Il existe encore deux corps enfants de Salomon, ce sont les serruriers et les charpentiers. Ces derniers se disaient autrefois *renards de liberté*, et aujourd'hui *compagnons de liberté;* mais comme ces deux sociétés sont modelées, en ce quitouche leur organisation intérieure, sur les deux précédentes, nous n'avons rien à dire à ce sujet, nous remarquerons toutefois que les *compagnons de liberté* qui sont censé n'exister que par adjonction aux autres *enfants de Salomon*, se détachent de ceux-ci en ce qu'ils poussent des *hurlements*, ce qui, dit-on, les empêchent de se rapprocher des anciens enfants de Salomon.

Venons aux enfants de maître Jacques :

1° Les tailleurs de pierre, *compagnons du devoir* ou *compagnons passants*, dits les *loups-garoux*, se divisent en deux

classes, les *compagnons* et les *aspirants*. Les compagnons portent de longues cannes et des rubans fleuris de couleurs variées. Ils s'appellent *coteries* et portent des surnoms comme les autres tailleurs de pierre. Ils *topent;* ils ne *hurlent* pas. Il paraît que dans cette société les compagnons sont peu fraternels à l'égard des aspirants, ce qui est commun d'ailleurs à toutes les branches du *compagnonnage* du *devoir*, comme on va le voir.

2° Les compagnons menuisiers du *devoir*, dits les *dévorants* ou *devoirants,* se partagent en deux classes bien distinctes, ce sont, comme dans toutes les sociétés se disant de maître Jacques, les compagnons et les aspirants. La distance qui sépare les compagnons des aspirants se manifeste sensiblement en plusieurs choses. D'abord, les compagnons ont des assemblées à part où ne pénètrent jamais les aspirants, tandis que les compagnons pénètrent dans l'assemblée des aspirants; secondement, les compagnons seuls sont en relation avec les maîtres à qui ils fournissent des ouvriers, ce qui, suivant le serrurier Moreau, leur donne la facilité de choisir le travail le plus avantageux et le plus agréable; troisièmement, ils embauchent des aspirants moyennant une rétribution qui, dans plusieurs cas est de 3 fr. par chaque atelier où ils restent plus de quinze jours; il y en a même qui payent l'embauchage à la huitaine. L'esprit d'inégalité qui sépare les compagnons des aspirants, se remarque encore dans une foule de cas, ainsi, par exemple, outre que les premiers ont seuls le droit de porter des cannes, des rubans et des gants blancs, eux seuls aussi, s'il y a une école de dessin, peuvent y être admis. Ce dernier privilége est en vérité des plus révoltants, car il sent je ne sais quoi de despotique tendant à comprimer le développement intellectuel chez les devoirants. Par suite de ce même esprit, les

compagnons rejettent les aspirants du banquet de la fête patronale. Un dernier trait, enfin, et qui est complémentaire de ce qui précède, c'est que, dans les grandes villes, la salle à manger, ainsi que les chambres à coucher des compagnons, sont toujours séparées de celles des aspirants. Cela va si loin, que quand les compagnons ne sont pas en assez grand nombre pour occuper une salle, ou que le local de la mère ne le permet pas, ils mangent à une table particulière et ont peu de contact avec leurs inférieurs.

Quels doivent être, je le demande, les rapports qui s'établissent entre les compagnons et les aspirants de cette société? On le devine sans peine : dédain, mépris de la part des compagnons; insubordination, révolte de la part des aspirants. C'est là une conséquence virtuellement renfermée dans ce qui précède. Moreau dit à ce sujet : « On remarque généralement « beaucoup de fierté et même d'indifférence de la part des « compagnons envers les aspirants. » A son tour, Perdiguier s'exprime ainsi : « Il y a peu de liaison, peu de sympathie « entre ces deux classes ; les uns affectent des airs que les « autres n'admirent plus. » Cette absence de fraternité de compagnons à aspirants a dû inévitablement engendrer de fâcheux résultats : les réclamations, les murmures se sont d'abord fait entendre; les aspirants n'ont pas manqué de s'élever avec colère contre l'orgueil, les injustices, le despotisme et l'exploitation des compagnons; des batailles, de grandes discussions ont eu lieu, ce qui a amené, finalement, sinon la destruction, du moins le démembrement de la société du devoir. C'est de là que sont sortis, en effet, plusieurs autres sociétés devenues très nombreuses, parmi lesquelles nous devons signaler la société des *révoltés* ou de l'*union*.

Nous ne dirons rien des autres sociétés dites *enfants de maître Jacques*, fondées qu'elles sont sur le même principe. Tout ce qui se rattache à cette branche du compagnonnage est marqué d'un certain cachet d'inégalité qui fait mal. Aussi, les révoltes qui ont eu lieu dans le premier corps des enfants de maître Jacques se sont-elles reproduites dans les sociétés qui en dérivent. Nul accord, nulle harmonie entre les divers corps du *devoir*. Les serruriers et les menuisiers sont en guerre ouverte. Ils ne se fréquentent même plus. Pour apprécier d'un mot tous les corps du *devoir* en général, il suffit de dire qu'ils pratiquent tous les *hurlements*, le *topage*, et qu'ils portent tous de longues cannes et des couleurs. Or, ces choses, on le sait, ne sont autres que des signes de haine et de séparation.

Il ne nous reste plus à parler que des enfants du père Soubise.

Il n'existe, comme nous l'avons dit, qu'un seul corps primitif fondé par le père Soubise, c'est celui des *compagnons passants* ou *drilles, se disant aussi dévorants*. Il y a aussi deux classes dans cette société, les *compagnons* et les *renards* (sorte d'aspirants). Nous avons la douleur de remarquer encore ici une inégalité flagrante. D'abord, c'est aux *compagnons* seuls qu'il est permis de porter de très grandes cannes et des rubans fleuris et diversement nuancés. Du *compagnon* au *renard*, immense est la distance; celui-ci est véritablement traité comme un être inférieur; le compagnon est un maître, le renard est un serviteur. Il n'est pas rare de voir le compagnon assujétir le renard à une foule de procédés plus humiliants les uns que les autres, et, chose inconcevable, celui-ci semble, dans cette société, accepter le décri qui pèse sur lui. Ce décri

s'étend à tout, même au travail, qui devrait être proprement le champ d'égalité. Ainsi, en province, un renard travaille rarement dans les villes; on le chasse, comme on dit, dans les broussailles. Mais il n'en est pas de même dans Paris; là, protégé qu'il est sans doute par le progrès des idées, le renard paraît dans les mêmes chantiers que le compagnon. On ne saurait trop déplorer ce mépris sous lequel vit, comme sous l'épée de Damoclès, l'aspirant des *compagnons passants* ou *drilles*. Croirait-on qu'on a vu des compagnons se nommer le *fléau des renards*, d'autres la *terreur des renards?* En vérité, ces expressions sentent la féodalité d'une lieue. Voyez-vous un travailleur, un frère, un égal, en un mot, se glorifier d'être un épouvantail à un travailleur, à un frère, à un égal? Quelle misère!

Il faut être juste cependant; les *compagnons passants* ou *drilles* compensent, en quelque sorte, ces imperfections par un fait digne de remarque : c'est que, dans un chantier, excepté celui qui conduit les travaux, ou le *gâcheur*, tous les autres charpentiers, qu'ils soient bons ou mauvais ouvriers, reçoivent la même paie, et ils ont à ce sujet un argument sans réplique à notre sens; ils disent *qu'un ouvrier très bouché peut avoir un appétit très ouvert, et qu'il faut qu'il vive et fasse vivre sa famille.* Je ne sais, mais il me semble que le but que nous avons assigné en essence au *compagnonnage* est dévoilé par ces paroles. D'où leur viennent-elles ces paroles, je le demande, aux *compagnons passants* ou *drilles*, sinon d'une vieille et confuse croyance que tous les travailleurs sont frères et égaux, et que le *compagnonnage* n'a été fondé que pour organiser cette fraternité et cette égalité?

Malheureusement, la croyance dont nous parlons est

comme couverte, ainsi que dans les autres sociétés, par une couche de préjugés empruntés au passé féodal. Ces compagnons drilles, partisans si chauds de l'égalité de salaire, ont l'humeur terriblement agressive et belliqueuse : ils hurlent dans leurs cérémonies et reconnaissances ; ils sont amateurs du *topage ;* ils entrent en luttes fréquentes avec les autres corps d'état, tels que les boulangers et les cordonniers ; de façon qu'en somme, ils sont les représentants, pour ainsi dire officiels, des abus du compagnonnage. La preuve de ceci se trouve surtout dans les différentes appellations par lesquelles ils désignent tour-à-tour l'apprenti, l'aspirant, le compagnon et le maître. Ces appellations, toutes tirées de l'animalité, comme on va le voir, sont très significatives. Je vais, en ce point, laisser parler le compagnon Perdiguier : « Je ferai remarquer, dit-il, que, dans ce corps d'état, l'apprenti est appelé *lapin,* l'aspirant *renard,* le compagnon *chien,* et le maître *singe.* Voici comment on explique ces qualifications : le lapin est le plus faible et le moins intelligent ; le renard, plus grand et plus fort, fait courir le lapin et le fait aller où il veut ; le chien prime à son tour sur le renard et lui donne de rudes chasses ; le singe, le plus fin, le plus adroit de tous, prime sur le chien, sur le renard et sur le lapin, dispose de tous à son gré, et les exploite à son profit. Les charpentiers sont loin de se fâcher quand on rit de ces nombreuses métamorphoses[1]. »

Les enfans du père Soubise comprennent encore, par adjonction, les couvreurs et les plâtriers, ainsi qu'il a été dit ; mais, sauf quelques légères nuances, les couvreurs et les plâ-

[1] *Livre du Compagnonnage*, p. 173.

triers se confondent, en tant qu'organisation, avec les charpentiers, dont ils ont reçu le baptême compagnonnal. Nous noterons seulement ceci, relativement aux couvreurs et aux plâtriers : c'est que les premiers appellent le non-compagnon *aspirant*, et les derniers *bouquin*.

CHAPITRE VI.

Suite du précédent, et comment le compagnonnage a emprunté ses imperfections à la féodalité et au système des jurandes. — Conclusion.

Nous venons d'exposer, pour ainsi dire, la face constitutive du compagnonnage, la base essentielle sur laquelle il repose. Or, malgré les abus qui nous ont frappé, dans la société du devoir surtout, il est impossible de ne pas reconnaître que le compagnonnage, à quelque époque qu'il ait surgi, ne soit l'association des travailleurs entre eux. Il est évident que les abus dont nous parlons y figurent comme les mauvaises herbes dans un bon terrain. Toutes le sbranches du compagnonnage, on l'a vu, s'accordent en ceci, que les travailleurs ont des assemblées à eux, des lois à eux, une organisation à eux. Ce qu'il entre d'aristocratie et d'exploitation dans chacune de ces sociétés s'y est infailliblement incorporé au contact de la grande société. Il est sensible que l'inspiration première du compagnonnage naquit du besoin pour les travailleurs de

former un corps résistant devant le despotisme social; seulement, nous le répétons, l'esprit de la féodalité et des jurandes a soufflé par là: au lieu de ne former qu'un seul corps, le compagnonnage s'est morcelé en plusieurs branches, à l'instar des nationalités au moyen-âge; au lieu de se soutenir et de fraterniser entre elles, les diverses sociétés se sont jalousées, méprisées, repoussées les unes les autres, comme les diverses professions qu'elles représentaient. De ce contact avec la société du moyen-âge est résulté pour le compagnonnage une double physionomie; d'un côté, il rappelle ce qu'il y a de plus beau et de plus saint dans la vie, c'est-à-dire l'union, la fraternité, la solidarité; de l'autre, il consacre la caste, la séparation, l'aristocratie; et voilà pourquoi, sans doute, le compagnonnage est encore aujourd'hui l'objet de tant d'amour et de répulsion tout à la fois; ceux qui le combattent n'aperçoivent en lui que l'élément corrupteur et mortel que le moyen-âge lui a infiltré; ceux qui le soutiennent et l'exaltent n'y voient que le principe de fraternité qui en a été la lumière primitive.

Ce double caractère que comporte le compagnonnage, outre qu'il ressort assez de ce que nous venons de dire touchant sa constitution organique, se manifeste mieux encore par l'analyse de quelques faits qu'implique cette constitution.

Une première preuve du principe de fraternité qui est au fond du compagnonnage, c'est ce point de la ville où travaillent les compagnons, et qu'on appelle la *mère*. Qu'est-ce que la *mère*? c'est la maison où la société loge, mange et tient ses assemblées. Or, remarquez ce mot: la *mère!* Qu'est-ce à dire, sinon que tout compagnon arrivant, au lieu d'être étranger dans la ville, y trouve au contraire une famille, des frères

toujours prêts à l'accueillir? Aller chez la *mère*, est, pour tout compagnon, se rendre chez soi. En effet, chez la *mère*, le compagnon arrivant trouve de suite aide, secours, protection et travail; il faut avoir hanté ces maisons pour comprendre ce prestige, pour ainsi dire sentimental, que les compagnons y attachent: l'enfant revenant d'un long voyage n'éprouve pas plus de battements de cœur en mettant le pied sous le toit paternel que le compagnon en entrant chez la *mère*; et il ne faut pas croire que le sentiment que les compagnons portent à la *mère* ne soit que le sentiment du secours qu'ils vont obtenir; non, il y a là quelque chose de plus noble, car la *mère* n'est pas seulement la maison des réunions, c'est aussi la femme qui tient la maison, la femme qui éprouve réellement pour les compagnons le sentiment, l'affection d'une *mère*; aussi, est-il à remarquer que cette femme, qui n'est au fond que la maîtresse de la maison, porte le nom même de *mère*; par là le compagnon retrouve sa propre famille dans toute l'acception du mot. Ce qui donne enfin à ce mot de *mère* un caractère indéfinissable, c'est que tous les membres d'une société sont solidaires envers elle jusqu'à un certain degré, comme si soutenir la *mère* c'était soutenir chacun en particulier.

Le principe de fraternité apparaît encore dans le compagnonnage par l'appui que chaque société prête à chacun de ses membres vis-à-vis des maîtres. Bien plus, il y a, sous ce rapport, une espèce de solidarité qui embrasse toutes les sociétés compagnonnales, quelque ennemies qu'elles soient d'ailleurs. Je laisse ici parler Perdiguier : « Si, dit-il, un ouvrier n'est pas content du maître, il s'en plaint au premier compagnon, qui cherche à contenter tout le monde autant qu'il le peut.

Si un maître est trop brutal et trop exigeant envers les ouvriers, la société qui le servait cesse de lui en donner. Il s'adresse alors à une autre société ; mais s'il ne corrige pas ses manières, il perd encore ses ouvriers. Quand un maître cherche à diminuer toujours le salaire des ouvriers, les sociétés s'en alarment, car le mal est contagieux. Alors elles s'entendent et mettent sa boutique en interdit pour un nombre d'années ou pour toujours. Cette interdiction cause un grand dommage au maître, quelquefois elle le ruine ; mais les compagnons n'en sont point touchés, et ils disent hautement : Il a voulu retirer le pain aux ouvriers; cependant sans eux il ne pourrait pas vivre; il fut un égoïste, un exploiteur sans miséricorde ; nous l'avons abandonné à ses propres ressources qui ont été insuffisantes; avis à ceux qui voudraient l'imiter![1] » Ce fait, ce me semble, est lumineux en ce qui touche le véritable caractère du compagnonnage; on dirait, à voir toutes les branches de ce compagnonnage si divisé, se réunir néanmoins pour tenir en échec l'exploitation des maîtres, qu'il y a, dans ces circonstances solennelles, comme une subite apparition du vieil esprit qui a donné, selon nous, naissance à cette société; on dirait qu'alors les compagnons se souviennent de ce qu'ils sont réellement : je veux dire des frères, des égaux.

Il y a encore plusieurs cas où se décèle cet esprit de solidarité : un compagnon, par exemple, est-il appelé par des affaires pressantes à quitter la ville : la société, s'il est dépourvu d'argent, lui accorde des secours de ville en ville, jusqu'à ce qu'il soit rendu à sa destination; bien plus, s'il est aimé, il obtient ce qu'on appelle la *conduite en règle*, c'est-à-dire

[1] *Livre du Compagnonnage*, p. 183, 184.

que tous les membres de la société l'accompagnent avec un certain ordre. Le partant et le rouleur, portant sur son épaule la canne et le paquet de celui qui s'en va, marchent en tête. Tous les autres compagnons, armés de cannes, parés de couleurs etc., suivent sur deux rangs et forment une longue colonne. Un des compagnons entonne un champ de départ; tous les autres, d'une voix forte, répètent le refrain : la conduite s'en va ainsi en chantant au loin de la ville. Après quelques cérémonies, l'on s'embrasse et l'on se quitte : le partant s'éloigne, la conduite revient en ville[1]. Je laisse de côté ce qu'il peut y avoir là de contraire à nos mœurs actuelles; mais on ne peut nier qu'il ne s'y trouve aussi un excellent esprit : cet ouvrier partant sous l'escorte et la protection de la société tout entière n'est pas un spectacle sans intérêt; prêt à quitter ses frères, sur le point d'être isolé, réduit à ses propres forces, il a besoin, à coup sûr, d'être retrempé au grand foyer; eh bien, cette société, la voilà qui se réunit, se concentre pour lui et qui, en lui transmettant sa vie, semble vouloir l'appuyer, le soutenir encore, même alors qu'elle ne sera plus là pour veiller sur lui.

Chaque société du compagnonnage n'abandonne jamais ses enfants. Qu'un membre soit mis en prison pour des faits non dégradants, toute la société se lèvera pour adoucir ses embarras; qu'il tombe malade, chacun va le voir à son tour et lui porte tout ce qui peut lui être utile; dans quelques sociétés, on fait au malade dix sous par jour, dont le montant lui est remis dès qu'il sort de l'hospice. En cas de mort, la société lui rend le dernier service en l'accompagnant jusqu'à sa der-

[1] *Livre du Compagnonnage*, p. 183, 184.

nière demeure. Au bout d'un an son souvenir est rappelé à la mémoire de ses frères.

Nous pourrions citer ici d'autres preuves de tout ce que le compagnonnage renferme de principes généreux et fraternels, et qui attestent que cette institution avait véritablement pour but l'association des travailleurs entre eux; ce qui précède étant commun à toutes les sociétés, c'est là ce qui nous confirme dans notre conviction que le compagnonnage est la première forme que les travailleurs aient connue pour se défendre de l'exploitation.

Maintenant, si nous jetons un coup d'œil sur le revers de la médaille, nous reconnaîtrons que tout ce qui le fait s'éloigner du but que nous lui avons marqué, n'est qu'une déviation de ce but, et que c'est de la féodalité et du système des jurandes qu'il a reçu cette déviation; on verra qu'en ce qu'il a de vicieux, le compagnonnage n'est qu'un reflet des mœurs du moyen-âge.

L'influence de la féodalité et des jurandes se manifeste de plusieurs manières dans les diverses branches du compagnonnage. Nous remarquerons d'abord cet amour des rubans et des couleurs, ces signes visibles et éclatants de la distinction, de la particularité. Dans le compagnonnage, chaque corps d'état en possède qui lui sont spécialement affectés. L'esprit de distinction se montre jusque dans le mode de porter ces signes distinctifs: les couvreurs font flotter leurs rubans derrière le dos; les charpentiers les font tomber pardevant l'épaule gauche; les tailleurs de pierre aussi, mais un peu moins longs; les menuisiers les portent attachés au côté gauche. Il est facile de voir que les couleurs sont à chaque corps d'état ce que la bannière était à chaque baron féodal.

Aussi, de même que le baron féodal tenait à sa bannière comme signe de sa puissance individuelle, de même chaque corps d'état regarde ses couleurs comme le signe de sa personnalité. Arracher les couleurs à un compagnon, c'est le plus grand outrage qu'on puisse lui faire.

Nous retrouvons le même esprit de distinction et de féodalité dans ces noms de pays que portent les membres de certaines sociétés compagnonnales : l'un s'appellera Carcassonne, l'autre Tournus, etc. Évidemment, tous ces noms de pays ne peuvent être nés qu'à une époque où la nationalité française n'étant pas encore constituée, chacun donnait une importance exagérée au point de sol où il avait vu le jour. Il y a là cet esprit étroit du clocher que le morcellement féodal avait érigé, pour ainsi dire, en religion. Jadis le seigneur ne voyait la France que dans son château, dont il portait le nom. Qu'y a-t-il d'étonnant que le compagnonnage ait distingué chaque compagnon par le nom du pays qui l'avait vu naître ?

L'esprit du moyen-âge ou de la féodalité se montre plus sensiblement encore dans le compagnonnage par les cannes que les compagnons portent. Le moyen-âge ou la féodalité, c'était la guerre, et la guerre permanente. Se prémunir, se fortifier, était une condition rigoureuse pour tous. Chaque homme alors était en quelque sorte *bardé de fer*. Eh bien, la canne, elle, c'est l'armure, le bouclier, le casque du compagnon ; elle est la sauvegarde de son honneur et de son existence. Voyez-la, cette canne : s'il est vrai que dans quelques sociétés on semble en voiler la destination guerrière par une forme courte, dans d'autres, on la porte longue et garnie de fer et de cuivre. On dirait que celui qui la porte est toujours devant l'ennemi. Le compagnon qui se laisse arracher la canne

est un guerrier qu'il s'est laissé ravir son épée. La honte est égale pour tous les deux.

Mais là où le compagnonnage laisse bien voir à découvert que tout ce qu'il a de vicieux, il l'a emprunté à la féodalité et aux jurandes, c'est dans ce qu'on appelle le *topage*. Deux compagnons se topent lorsque, étant à une vingtaine de pas l'un de l'autre, ils s'arrêtent, prennent une certaine pose et se demandent d'une voix haute et fortement articulée à quelle vocation et à quel devoir ils appartiennent. S'ils sont du même devoir, c'est une fête; dans le cas contraire, ce sont des injures d'abord, et puis des coups. Or, comment, je le demande, deux compagnons, par cela seul qu'ils n'appartiennent pas au même devoir, peuvent-ils concevoir tout à coup des sentiments aussi hostiles l'un pour l'autre? Comment deux travailleurs, deux frères, deux égaux, peuvent-ils se considérer comme deux ennemis implacables? Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que ceci tient non-seulement aux mœurs féodales, mais encore à l'organisation industrielle qui régnait alors. La haine subite que se portent deux compagnons qui se rencontrent dérive immédiatement de cette fausse base que nous avons remarquée dans le système des jurandes, base qui allumait naturellement parmi les différents corps d'état une guerre acharnée. Ici le compagnonnage ne fait que pousser à bout une logique admise et reconnue par les lois elles-mêmes; que si on joint à cela le développement monstrueux que la féodalité avait imprimé aux instincts destructifs de l'humanité, on comprendra facilement comment le *topage* a pu s'établir malgré tout ce qu'il a de répugnant et d'horrible. Jusqu'à quel point ne va pas, en effet, le *topage*? Il est à lui seul le renversement brutal de toute

sociabilité. On pourrait l'appeler la religion de la lutte et de la guerre, devant laquelle pâlit toute autre religion. Et à ce sujet, le lecteur nous saura gré d'emprunter à Perdiguier le récit d'un fait qui nous montrera jusqu'où peut aller le *topage* dans le compagnonnage. C'est Perdiguier qui parle :

« Un jour, après une marche longue et forcée, je me reposais sous un arbre peu distant de la grande route. Là, promenant ma vue sur le chemin que j'avais parcouru, je vis venir un compagnon ; ici, tournant du côté par où je devais continuer mon voyage, j'en vis venir un second. Ils se faisaient face, marchaient tous deux la tête haute en se fixant avec des yeux où je lus tout d'abord leur bizarre intention. Enfin, n'étant plus séparés que par un court espace, l'un s'arrête brusquement, fait couler à terre le paquet qu'il portait au bout de sa canne, prend une pose martiale, et profère ces cris redoutables : — Tope, pays ! quelle vocation ? — L'autre, ayant pris une attitude fière, répond : — Compagnon cordonnier, et vous, le pays ? — Le pays répond à son tour qu'il est compagnon maréchal dans l'âme et dans les bras, tout prêt à le faire voir. Aussitôt ils s'avancent, ils se trouvent face à face ; un colloque injurieux s'engage ; le maréchal dit à son émule : — Passe au large, sale puant ! — Le cordonnier lui répond : — Passe au large toi-même, ô noir gamin ! — Et là, dressés l'un devant l'autre, ils se lancent des regards foudroyants ; leur bouche vomit les imprécations les plus atroces, les injures les plus dégoûtantes. Ayant épuisé tous les traits que leurs langues pouvaient décocher, ils en viennent aux mains ; armés chacun d'une longue et solide canne, ils font quelques évolutions, quelques rapides moulinets, puis, s'élançant avec impétuosité, se portent réciproquement de rudes coups ; le sang

jaillit des deux côtés, et le combat ne se modère point. Mais, après avoir longtemps combattu avec un acharnement difficile à décrire, le maréchal, exténué de fatigue, meurtri, saignant, chancelle, tombe et s'allonge sur la poussière épaisse du chemin. Le cordonnier impitoyable ne retient point sa fureur; il frappe encore, il déchire son adversaire renversé... il le déchire! Mais quelle ne fut pas sa surprise! quel ne fut pas son abattement! quel changement subit ne s'opéra-t-il pas dans tout son être, lorsqu'il aperçut sur les bras nus, sur la poitrine découverte de son ennemi vaincu, des signes distincts, des marques non équivoques qui le frappent, qui lui font promptement reconnaître, dans celui qui gît sur la poussière, Laurent... Laurent, son frère bien-aimé. — O mon frère! s'écrie-t-il, je suis François, ton frère et ton ami!... Oh! pardonne. Et, se précipitant sur lui, il le prend, le relève, le serre dans ses bras... Ils s'embrassent tous deux... ils pleurent; mais dans ce moment la douleur est assoupie, et leurs pleurs sont doux, et leurs larmes sont des larmes de bonheur et de joie. Dès lors, moi, témoin de cette scène détestable, puis touchante, j'approche en disant : [1] — Mes amis, permettez à un ouvrier menuisier, à un compagnon de *liberté*, de mêler ses larmes aux vôtres, et ils m'accueillirent favorablement. J'ajoutai : Mettons toute prévention de côté, car nous sommes également des hommes, et au lieu de nous haïr et de nous faire du mal, aimons-nous et soulageons-nous mutuellement.

« Dans ce moment, François, qui n'avait cessé de soutenir

[1] On pourrait m'accuser de froideur pour ne m'être pas approché plus tôt; mais ceux qui connaissent le Compagnonnage savent bien que je ne pouvais tenter de les séparer sans attirer sur moi les coups de l'un et de l'autre.

son frère dans ses bras, le relève, le porte sur le bord de la route, et le pose sur un tapis de gazon. Après avoir reçu quelques soins, après avoir goûté quelques instants de repos, Laurent sentit ses forces renaître, il se releva; nous le prîmes chacun sous un bras, et marchant tous trois côte à côte, nous nous dirigeâmes à petits pas vers la ville la plus prochaine. Après avoir marché pendant une heure, nous y arrivâmes. Nous entrâmes dans la première auberge, laquelle était remplie de compagnons de divers états et de divers *devoirs* qui s'y étaient réunis pour discuter des intérêts qui leur étaient communs. Quelque bruit de ce qui venait de se passer ayant déjà transpiré jusque-là, ils témoignèrent le désir de nous avoir parmi eux, et nous passâmes à leur table sans difficulté. Quand nous eûmes, par quelques aliments, réparé nos forces, un des compagnons pria les deux frères de faire le récit de leur rencontre extraordinaire; ce que, malgré leur bonne volonté, ni l'un ni l'autre ne purent accomplir tant ils étaient émus. Dès lors, plusieurs compagnons tournèrent leurs regards sur moi et semblaient me demander de satisfaire leur désir. Je pris donc la parole, je leur racontai l'aventure dont je venais d'être le témoin, et mon récit les toucha profondément. »

Il serait inutile, ce me semble, d'ajouter le moindre mot touchant le caractère révoltant que comporte le *topage*. Le récit qui précède prévaut sur tout raisonnement. Le compagnon, qui, l'ayant lu, n'a pas éprouvé de l'horreur pour le *topage*, peut faire douter qu'il est homme. Aussi sommes-nous persuadé que ce récit, que le compagnon Perdiguier a courageusement publié à travers la tempête des vieux préjugés compagnonnaux, a dû porter la lumière chez les plus aveugles.

D'après ce qui précède, nous croyons avoir pleinement

justifié cette opinion : 1° Que le compagnonnage a été la première forme des travailleurs entre eux ; 2° que tout ce qu'il contient d'aristocratie et de contraire aux mœurs, il l'a contracté en pleine féodalité. Effectivement, le lecteur a dû remarquer que le compagnonnage était un mélange étonnant de bons et mauvais éléments ; d'un côté, il sanctifie et consacre le principe de la fraternité ; de l'autre, il admet et reconnaît non-seulement des distinctions dans chaque branche du compagnonnage en elle-même, mais encore une hostilité, une guerre acharnée entre les divers corps d'état. Quelle contradiction! Mais pourquoi cela? si ce n'est que le compagnonnage est une institution que les temps ont détournée de son but primitif? Où aurait-il pris, je le demande, ce qu'il a de large, de généreux? Certes, ce n'était pas le passé qui pouvait le lui fournir ; le passé, au contraire, uniquement fondé sur la caste et la brutalité, ne lui offrit par là que des principes mortels à s'assimiler, et malheureusement, ainsi que nous l'avons vu, c'est bien cela que le compagnonnage a recueilli du passé. Cela étant, il n'est pas difficile de pressentir les réformes qu'appelle le compagnonnage ; il n'aurait pour cela qu'à rentrer dans ses voies premières et à les élargir de plus en plus. Comme ce qui concerne ce point se lie naturellement à ce que nous devons raconter plus bas des transformations morales qui s'opèrent de nos jours, dans la classe ouvrière, nous renvoyons en son lieu ce que nous avons à dire au sujet des réformes qui ont été introduites dans le compagnonnage.

CHAPITRE VII.

Origine du paupérisme en Europe.

Nos venons d'exposer avec détail la condition politique, morale et économique des travailleurs durant le régime de la féodalité. Ce tableau, qui n'embrasse rien moins que huit siècles, à partir de l'organisation féodale jusqu'à 89, comprend à la fois les serfs de la glèbe et les serfs de l'industrie. Si écourté que soit ce travail, nous serions bien trompés si le lecteur ne possédait pas une notion claire et distincte de la situation où le principe féodal plaça les classes opprimées. Le lecteur a pu reconnaître avec nous que ce qui différenciait l'époque féodale de l'antiquité. Ce qui fit qu'au moyen-âge il y eut des serfs et non des esclaves, ce fut la prépondérance exclusive que les hommes attachaient à la matière, à la terre, à la propriété. Chez les anciens, on devenait esclave par cela seul qu'on ne participait pas aux droits de cité; voilà pourquoi l'esclavage se recrutait surtout par la guerre.

Être prisonnier, c'était être esclave. Au moyen-âge, au contraire, on devenait serf, faute de propriété; et cela est si vrai, que le fait de l'émancipation des communes, quoique progressif en soi, pour n'avoir pas détruit la prééminence attachée à la propriété, n'a fait que créer une nouvelle forme du servage. Il a donné lieu aux serfs de l'industrie; et cela est si vrai encore, que la révolution de 89 même, si féconde d'ailleurs en grandes conséquences, n'a fait qu'introduire à son tour une nouvelle forme de servage sous le nom de prolétariat. C'est ce dont nous nous convaincrons bientôt.

Le principe sur lequel était greffé le servage, outre qu'il entraînait, comme nous l'avons vu, de notables différences, entre l'esclave antique et le serf du moyen-âge; outre que, malgré les douleurs qu'il faisait peser sur ce serf, il n'excluait chez lui aucun des droits constitutifs de l'humanité, tels que ceux de propriété, de famille, etc., ce privilége, dis-je, devait encore engendrer, par sa nature, des institutions qu'il importe d'étudier dans l'histoire de la classe ouvrière. Je m'explique :

Encore que le servage de la glèbe et de l'atelier fût un fait universel au moyen-âge, comme néanmoins ce n'était pas en tant qu'homme de race inférieure qu'on était serf, il s'ensuit qu'en dehors du cercle féodal se produisit une multitude d'êtres qui furent les pauvres, les mendiants, les vieillards infirmes, les enfants abandonnés, tous ceux enfin qui furent impropres, par une cause quelconque, à faire partie de l'organisation féodale. De là les hôpitaux et les diverses institutions destinées à recevoir, pour ainsi dire, le trop plein de la population, ou à recueillir tous ceux qui ne pouvaient trouver place, soit dans un fief, soit dans une corporation.

Il faut remarquer, en effet, que ce qu'on appelle le paupérisme, cette plaie, cette gangrène qui envahit, dévore de plus en plus le corps social, ne pouvait avoir lieu, au même degré, dans les nations antiques. C'est là un phénomène qui n'a pu se produire que par suite de la transformation de l'esclavage en servage, et du servage en prolétariat. La forme des sociétés anciennes excluait formellement ces classes malheureuses qui pullulent dans l'Europe moderne. Là, chacun, libre ou non, citoyen ou esclave, était toujours rattaché à un centre quelconque qui lui servait au moins d'appui matériel. Le citoyen pauvre pouvait toujours vendre sa voix au puissant, et trouver par là aide et protection; l'affranchi, en sortant d'esclavage, rencontrait le patronat, qui avait pour fonction à la fois de limiter sa liberté et de lui ouvrir une carrière. Quant à l'esclave pur, considéré comme la propriété du maître, il était sûr, par cela seul, d'être nourri et entretenu aux dépens de ce maître, aussi longtemps du moins que duraient ses forces physiques. Toutes ces raisons, jointes au peu de respect que les païens professaient pour l'humanité en général, expliquent pourquoi l'antiquité n'offre aucune de ces institutions de bienfaisance ou de charité qui apparaissent dans les sociétés modernes. Comme le clergé chrétien, le clergé païen était possesseur d'immenses richesses territoriales. Outre les donations perpétuelles payées par le Trésor, le clergé païen s'était encore enrichi par la voie des héritages et des legs innombrables qu'il recueillait. C'est ce qui se voit par deux lettres de Symmaque, préfet de Rome, adressées à Valentinien II, à Théodose et à Arcadius, et dans lesquelles Symmaque se plaint de la chute du paganisme, et de ce que les empereurs s'étaient emparés

des biens des prêtres et des vestales (ive siècle). Or, pourquoi le clergé païen, si riche et si gras, comme tous les clergés du monde, ne songea-t-il jamais à établir des hôpitaux ou d'autres fondations affectées au soulagement des classes ouvrières? Était-ce seulement avarice, inhumanité de sa part, comme le lui reproche saint Ambroise, dans la première de ses réponses à Symmaque, adressées à Valentinien II? Cette raison entrait, sans doute, pour beaucoup dans l'insouciance du clergé païen à l'égard des classes pauvres; mais ce n'en était pas là la principale; la raison première en est dans ce que nous avons dit plus haut, à savoir que, dans la cité antique, tout homme pauvre, libre ou esclave, trouvait, par l'organisation même de cette cité, un point central où s'appuyer. La cité antique était un vaste mécanisme dont tout homme était un rouage, dût ce rouage se briser comme l'esclave, en fonctionnant.

Mais lorsque le Christianisme, au nom de la fraternité et de l'égalité humaine, eut groupé autour de lui une masse compacte de pauvres, d'affligés en tous genres, au point de constituer véritablement une nouvelle société dans la vieille société; lorsque les barbares, poussés par le mobile destructeur de la liberté eurent réduit en poudre la cité antique, que le Christianisme décomposait déjà à vue d'œil; lorsque enfin, malgré le réseau de fer que les conquérants du Nord avaient tendu sur tout l'Occident, l'établissement des communes apparut en fait et en droit, comme une universelle et incessante excitation à l'affranchissement individuel, alors la société offrit un phénomène tout-à-fait inconnu aux vieilles républiques : d'un côté, il y eut tous ceux qui, partie intégrante de la féodalité, de la glèbe et de l'atelier, possédaien

par là, jusqu'à un certain point, la garantie de leur existence matérielle ; ce furent les serfs proprement dits et les ouvriers des jurandes. Les premiers furent protégés par le château, les seconds par la coopération. D'autre part, et comme résultant de la liberté individuelle proclamée en dehors d'un pouvoir central par le Christianisme, favorisée et développée par les instincts barbares, légitimée, transformée en dogme social par les institutions communales ; d'autre part, dis-je, se forma et s'aggloméra, sur tous les points de l'Europe, une innombrable population qui, ne se rattachant en rien, matériellement parlant, à la société officielle, n'eut, pour elle, que la liberté toute nue ; c'est-à-dire la misère, la pauvreté, l'isolement. C'est de là que sortirent les pauvres, les mendiants, les bandits, les parias, en un mot, sous toutes les formes et avec lesquels la société, de gré ou de force, dût entrer en composition, par la fondation d'établissements destinés à pallier la plaie saignante du paupérisme, engendré par la *liberté*.

Quoi ! me dira peut-être le lecteur, la liberté, idéal chéri de l'homme, serait la cause du paupérisme qui s'est manifesté selon vous, par la destruction de la cité antique ! à ce compte donc l'esclavage qui, lui au moins, garantissait le pain matériel aux esclaves, était préférable au servage du moyen-âge et au prolétariat moderne ? Nous répondons : la liberté est bonne, nécessaire, divine. Spartacus avait raison, le Christianisme avait raison, les barbares avaient raison, la révolution française avait raison, en proclamant la liberté ; mais la liberté toute seule, qu'est-ce ? Le règne de la force, de la violence, de la sensation, de l'égoïsme. Or, tout en reconnaissant quel pas immense l'humanité a fait en brisant

les fers de l'esclave antique, reconnaissons aussi que cette humanité n'a compris jusqu'ici que la liberté. En dénouant le faisceau des vieilles républiques, elle a dissipé, éparpillé les individualités sans établir entre elles un point de cohésion ni de régularisation. Elle a dit *liberté*, mais elle n'a pas ajouté : *fraternité, égalité* ; et, à cause de cela, quelques-uns seulement, les forts, les hommes de sensation, d'égoïsme, ont été libres, et ces milliers d'esclaves et d'affranchis que la cité des anciens engrenait jadis dans son sein comme autant de rouages actifs et nécessaires, se sont trouvés sur le sol, seuls à seuls, avec la liberté... de mendier, de se prostituer, de se livrer aux vices et aux crimes que la faim et la souffrance traînent après elles.

Eh bien ! avons-nous tort de soutenir que c'est la liberté, (la liberté seule s'entend) qui est mère du paupérisme en Europe? Est-ce la première fois que, par une loi providentielle, ce qui est bien en soi se convertit, par une fausse application, en source de mal ? Cela fut ainsi de la liberté, comprise, lors de l'abolition de l'esclavage, en dehors de la fraternité et de l'égalité. De là, l'esclave, l'affranchi devenu libre, se transformaient fatalement, s'ils n'étaient ni serfs de la glèbe, ni ouvriers des jurandes, en pauvres, en mendiants, en bandits, en hommes en un mot qui, ne tenant par aucun point solide à la société, erraient au milieu de cette société comme un vaisseau sans boussole sur l'Océan.

Et dites-moi, lecteur, n'est-ce pas vrai que depuis cinquante ans le paupérisme va s'agrandissant de plus en plus en Europe? Le paupérisme se montra à la chute des sociétés antiques; il fut un appendice nécessaire du moyen-âge; mais combien ce paupérisme est plus étendu et plus ravageant au-

jourd'hui ! Voyez l'Irlande, l'Angleterre et même la France. Nous n'avons pas à anticiper sur ce que nous avons à dire à ce sujet; mais, sachez-le bien, ce paupérisme, grandissant dans l'Europe actuelle, a la même cause que celui du moyen-âge. C'est toujours la liberté, sans la fraternité et l'égalité, qui l'engendre et l'entretient. Seulement, observons que, comme nous avons poussé la liberté plus loin encore que le moyen-âge ; comme la société actuelle n'a aucun des avantages attachés à l'ancienne féodalité, en ce sens qu'aujourd'hui l'ouvrier n'a ni château, ni corporation qui lui garantisse le travail, ainsi que cela avait lieu à l'égard du serf; comme, dis-je, cela est ainsi, il ne faut plus nous étonner si les pauvres, les mendiants, les voleurs, les assassins composent l'immense majorité des populations européennes; c'est là une juste conséquence, comme nous le démontrerons directement plus loin, de cette fausse application de la liberté que nous avons faite en 89, indépendamment de la fraternité et de l'égalité.

Si donc, on nous demande : quelle est la cause du paupérisme en Europe ? la liberté, répondrons-nous ; mais la liberté toute seule, privée de ses deux autres sœurs, la fraternité et l'égalité ; oui, la liberté qui, permettant aux hommes d'orgueil, d'accaparement, d'absorber à leur profit ce qu'il y a de plus vital dans l'humanité, livre le plus grand nombre aux angoisses de la misère et de la faim. Ainsi, la liberté, ce premier besoin de l'être, fait les pauvres et s'attaque par là à l'être lui-même, preuve manifeste que, pour abolir le paupérisme, il s'agirait, non pas de détruire la liberté, mais de la marier légitimement à la fraternité et à l'égalité, trinité sacrée, dont il nous tarde de caractériser avec détail l'importance et la profondeur.

La cause du paupérisme, en Europe, étant connue, cause qui n'a fait que s'aggraver de plus en plus depuis la chute de la cité antique jusqu'à nos jours, étudions les institutions au moyen desquelles l'humanité s'est efforcée de pallier et d'adoucir la misère. Or, comme malgré la transformation du servage en prolétariat, l'humanité, faute de n'avoir pas su encore appliquer la trinité sainte, ne connaît d'autres moyens pour guérir le paupérisme que les hôpitaux et autres établissements de ce genre, ce que nous allons dire à cet égard embrassera toute la période qui s'est écoulée depuis l'apparition du paupérisme en Europe jusqu'à nos jours.

CHAPITRE VIII.

Le Christianisme et les hôpitaux en Europe.

Comme nous l'avons établi tout à l'heure, le Christianisme créa dès sa naissance une société dans la vieille société. En appelant à lui les esclaves, les pauvres, les opprimés de toutes sortes, il s'engageait implicitement à servir lui-même de cité à tous ceux qui venaient à lui. D'un autre côté, le fondateur du Christianisme avait eu une prédilection pour les pauvres; c'était pour eux surtout qu'il avait annoncé le règne prochain de Dieu sur la terre, et non dans je ne sais quel ciel que nul n'a jamais vu. Jésus avait dit : « *Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui n'en a point. Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et le donnez aux pauvres.* » Et Saint-Jean, cette seconde âme de Jésus, avait ajouté : « *Si quelqu'un a des biens de ce monde, et que voyant son frère en nécessité, il lui ferme son cœur et ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?* »

Quelle qu'ait été donc la déviation du Christianisme de la pensée de son fondateur, pensée qui allait à la réalisation directe de l'égalité sur la terre, et non ailleurs, quelle qu'ait été, dis-je, cette déviation, le Christianisme, pour garder au moins l'ombre du Christianisme, autant que pour obéir à la nécessité des choses, devait naturellement se poser dès l'abord comme le protecteur, non-seulement spirituel, mais encore matériel des pauvres. Ces pauvres, il devait faire son possible pour les soulager d'une manière quelconque dans tous leurs besoins, car c'était lui qui enseignait à ces pauvres que tous les hommes étaient frères, et à quitter, partant, la cité païenne, foyer de corruption et d'immoralité.

Il faut le reconnaître, le Christianisme accomplit de bonne heure cette mission. Dès le IV^e siècle, on le voit établir une multitude d'établissements de charité pour recueillir les vieillards, les infirmes et les enfants abandonnés.

En 315, Constantin ordonne que les familles pauvres qui vendaient, exposaient ou tuaient les enfants, faute de pouvoir les nourrir, recevront un secours annuel du Trésor.

Par un second édit, le même, en 321, favorise et facilite les legs et donations faits aux églises, dont la fortune était la propriété des pauvres, et, par un troisième édit, le même renouvelle, pour la province d'Afrique, les dispositions déjà existantes en faveur de l'Italie[1].

En 368, une loi de Valentinien et de Valens, établit une sorte de *maximum* dans le prix des aliments et des marchandises, afin, dit la loi, que les pauvres puissent acheter le nécessaire. En 396, une loi d'Arcadius et d'Honorius crée

[1] *Cod.* Théod.

un fonctionnaire spécial, appelé *discussor*, chargé de faire respecter le *maximum*[1].

C'est au sixième siècle que les hôpitaux, tels que nous les connaissons, et les maisons de refuge apparaissent. Les règlements de ces diverses institutions se trouvent dans une loi de Justinien, de 528. Il y eut dès-lors des maisons pour les étrangers errants, pour les malades, pour les pauvres, pour les orphelins et pour les enfants trouvés. Une autre loi de 530 établit aussi des maisons de secours pour les vieillards et pour les ouvriers invalides.

Par une autre loi, Justinien déclare que les legs faits sans indication précise d'héritiers, seront valables pour les pauvres, et affectés à l'hôpital de la ville dans laquelle est mort le testateur[2].

Par deux autres lois, le même applique également ces dispositions aux donations faites en faveur de J.-C., et à toutes sortes de legs faits aux martyrs, aux prophètes et aux anges.

Enfin, les empereurs Valentinien et Marcius ordonnent qu'il sera payé aux églises, sur le Trésor public, des rentes annuelles pour la nourriture et pour l'entretien des pauvres[3].

A partir du VIe siècle, et à mesure que le Christianisme pénétrait le monde de son esprit de charité, on vit s'augmenter le nombre des hôpitaux en proportion ; mais, comme toutes les institutions sociales, les hôpitaux empruntèrent leurs formes aux divers besoins que les classes malheureuses éprouvèrent avec le temps. De là cette série innombrable d'établisse-

[1] *Cod.* Just

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid*

ments affectés au soulagement de douleurs, de souffrances, de maux de toute sorte, que l'inégalité sociale a engendrés et aggravés de plus en plus jusqu'à nos jours, et qui retombent surtout sur les classes pauvres.

Il serait curieux et important, au premier chef, de montrer comment chaque vice physique, moral et intellectuel, produit par l'inégalité sociale, s'étant successivement transformé en source de misère et de souffrance pour les pauvres, a dû donner lieu, par là, à autant d'établissements de charité qu'il y a eu de vices dans le principe-caste. Alors, au lieu de nous extasier, comme le font certains philanthropes à l'eau rose, devant cette multitude d'établissements de charité publique semés aujourd'hui en Europe, nous lirions, au contraire, sur le front de chacun d'eux, tout ce qu'a de faux et de néfaste une organisation sociale qui ne peut vivre qu'à ce prix, c'est-à-dire qu'à la condition d'élever asile sur asile, pour y recevoir les pauvres, les mendiants, les infirmes, les enfants et les vieillards abandonnés. Alors, à l'aspect de tant d'efforts, hélas ! si impuissants, pour éteindre le paupérisme, et sans être ingrat à l'égard du Christianisme, qui a été, lui, le premier moteur de ces tentatives charitables, on reconnaîtrait facilement que ce dont il s'agit, en humanité, ce n'est pas d'éteindre le paupérisme, mais de prévenir le paupérisme, en détruisant le principe qui le créée et le nourrit.

Un pareil travail, je le répète, serait de dernière conséquence, en ce qu'il montrerait comment chaque vice, sorti de l'inégalité sociale, ayant donné lieu à une nouvelle espèce de souffrance parmi les classes pauvres, a dû nécessairement entraîner la création d'un établissement de charité correspondant. Ce travail, nous n'essaierons pas de le faire. Seule-

ment, nous nous bornerons à signaler ici les principaux établissements de charité qui ont été fondés en Europe depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, nous contentant de marquer en passant le caractère et la destination particulière de ces divers établissements. Cette simple statistique parlera assez d'elle-même pour démontrer qu'aussi longtemps que l'humanité en sera à élever des établissements de charité, elle ne fera qu'accuser un vice profond, engendreur de la misère et du paupérisme.

Signalons d'abord les hôpitaux de France.

L'Hôtel-Dieu de Paris passe pour le plus ancien hôpital de l'Europe. Fondé, dit-on, par Saint-Landry, au VII^e siècle, on s'est toujours efforcé de le rendre digne du beau titre qu'il porte. Comblé de dotations particulières, il était, avant la révolution, un des plus riches hôpitaux de l'Europe.

Cet hôpital est ouvert aux personnes des deux sexes atteintes d'affections aiguës, blessées ou attaquées de maladies chirurgicales. Le nombre de lits n'a pas toujours été le même; ainsi il fut un temps où il n'y avait qu'un lit pour deux malades. Louis XIV établit une réforme à ce sujet, réforme que la révolution étendit à tous les hôpitaux de France. En 1833, le nombre de lits s'élevait à 1,000; en 1837, il n'était plus que de 736. La population pauvre, soignée dans le courant d'une année, à l'Hôtel-Dieu, est variable. Exemples: on y reçut, en 1827, 11,485 malades, et en 1833, 16,992. La durée moyenne du séjour a été de 25 jours 1/2 en 1827, et de 18 jours 1/3 en 1837; quant à la mortalité, elle a été, en 1827, de 1 sur 14 environ, et en 1837, de 1 sur 8.

Les autres hôpitaux de Paris que l'on peut considérer comme importants après l'Hôtel-Dieu, sont: 1° la Charité,

fondée en 1602; elle contient plus de 300 lits, et reçoit de 5 à 6,000 personnes par an; 2° la Pitié, annexe de l'Hôtel-Dieu, ouverte en 1612; elle renferme 600 lits et 6 à 7,000 personnes par an; 3° l'hôpital Saint-Louis, ouvert en 1607. Les maladies cutanées y sont spécialement traitées, ainsi que certaines affections chroniques. Cet hôpital contient 706 lits; il reçoit une population annuelle de 5 à 6,000. Quoique moins important, l'hôpital Beaujon est encore à remarquer; il possède 228 lits, et reçoit annuellement 2,000 personnes.

Voici maintenant un court résumé de la valeur de ces établissements de Paris. Ils renferment, en somme totale, 5,403 lits: la moyenne générale de la mortalité est de 1 sur 11; la durée moyenne du séjour de chacun est de 23 jours 1/2; ses dépenses par jour, pour chaque malade, sont de 1 fr. 5 cent., tous frais compris.

Les hôpitaux les plus remarquables des départements, sont: 1° à Lyon, l'Hôtel-Dieu ou l'hôpital général, fondé en 1531. Il se fait remarquer par son excellente organisation, aussi bien que par l'étendue, la beauté et la distribution du bâtiment: le premier étage est destiné aux malades; le second, aux femmes enceintes et aux enfants nouveaux-nés, et la salle, au rez-de-chaussée, aux incurables. Cet hôpital possède, de plus, 24 loges pour les aliénés. Il reçoit 11 ou 1,200 malades annuellement. Ses revenus s'élèvent à 910,626 fr., dont une partie est affectée à l'éducation de 4,000 enfants pauvres.

2° A Marseille, l'*hôpital du Saint-Esprit*, pouvant contenir 600 malades;

3° A Toulouse, l'*hôpital Saint-Jacques*, possédant 600 lits;

4° *L'hôpital de La Rochelle*, admirablement situé, et équivalant aux hôpitaux de Marseille et de Toulouse ;

5° A Bordeaux, *l'hôpital Saint-André*, pourvu de 16 salles, et remarquable par son extrême propreté ;

6° A Rouen, *l'Hôtel-Dieu*, fondé en 1754, renfermant 12 salles, presque toutes de 60 pieds de long sur 20 de longueur et de hauteur. Il possède 400 lits, dont 150 pour les maladies chirurgicales; il reçoit annuellement 600 malades ;

7° A Montpellier, *l'hôpital de Saint-Eloy*, renfermant 400 lits pour les malades et 24 loges pour les aliénés.

Si nous passons en Angleterre, nous noterons, en premier lieu, que Londres renferme, à elle seule, 20 hôpitaux, tous parfaitement tenus. De ces établissements, les principaux sont : 1° l'hôpital de *Saint-Barthélemy*, fondé en 1102; il s'ouvre annuellement à 4,000 malades, sans compter les 8,000 que l'on fait traiter au dehors ; 2° *l'hôpital de Saint-Thomas*, établi en 1213, d'une étendue considérable ; cet hôpital, dont les revenus s'élèvent à 10,000 livres sterling, reçoit annuellement 3,000 malades ; 3° le *London-Infirmary*, créé en 1740, et particulièrement affecté aux fabricants et aux matelots de la marine marchande ; 4° *l'hôpital Saint-Georges*, fondé en 1733, et l'un des plus riches de Londres. Quelle que soit l'importance des hôpitaux de Londres, celui des *Matelots*, de Portsmouth, les surpasse tous, tant par sa grandeur que par sa situation. Construit tout en briques, s'élevant sur une presqu'île, il a de telles proportions qu'il ne renferme rien moins que 120 salles de 60 pieds de long sur 24 de large et 14 ou 15 de haut, dans chacune desquelles sont placés vingt lits. Cet hôpital possède, de plus, 2,100 lits

prêts à recevoir les malades, nombre que l'on pourrait élever, au besoin, à celui de 3,000.

Nous remarquerons, en passant, l'*Infirmary* d'Edimbourg, pouvant recevoir 200 malades; l'*hôpital de Frédéric*, à Copenhague, créé en 1756, distingué par la manière dont on traite les malades; le *Lazaret* de Stockholm, possédant 25 salles de malades, une pour les opérations chirurgicales, et 24 autres pour les employés de l'établissement et les pensionnaires. Cet hôpital est réputé un modèle d'ordre et de propreté.

Les hôpitaux des divers états de l'Allemagne sont : 1° la *Charité*, fondée en 1710, et en dehors de Berlin; elle admet annuellement plus de 4,000 malades.

2° Celui de Munich, pourvu de cinquante-quatre salles, outre les quelques chambres destinées aux pensionnaires ou aux malades qui doivent être isolés; 3° La *Charité*, de Cassel, pouvant recevoir quatre cents malades; 4° L'*Hopital général* de Mayence, recommandable surtout par son beau jardin et l'aspect du bâtiment tout en pierres de taille!

Pour ce qui est de l'Autriche, en particulier, nous devons signaler, avec quelques détails, l'*Hôpital général* de Vienne, fondé en 1784; cet hôpital, un des plus remarquables de l'Europe, par son étendue et par son organisation, renferme, en outre, une maison d'accouchement, un hospice d'aliénés et une maison d'enfants trouvés. Quoiqu'inégales en grandeur les salles ont toutes une largeur de vingt-six pieds et une hauteur de quatorze. Il en est deux, entre autres, et ce sont les plus grandes, qui, réservées aux vénériens, possèdent environ cent quatre-vingts lits, au lieu que les autres n'en ont que de dix-huit à vingt-deux chacune. Cet hôpital, qui traite

presque constamment deux mille malades environ, a divisé ces malades en quatre classes : 1° Ceux qui peuvent payer la pension entière; 2° ceux qui, la demi-pension; 3° Ceux qui, le sixième de la pension; 4° ceux qui ne possèdent aucune ressource; il va sans dire que les malades payant pension ont des chambres séparées. Après l'*Hopital général* de Vienne, l'Autriche n'offre d'autre établissement vraiment remarquable que l'*Hôpital de Saint-Jean*, de Salzbourg.

S'il est vrai que le Christianisme ait été, comme nous l'avons dit, le promoteur des établissements de charité pour les classes pauvres, les pays essentiellement catholiques, comme l'Italie et l'Espagne, doivent se distinguer à cet égard des autres nations.

Pas d'institution hospitalière en Italie comparable au *Spedale maggiore* de Milan et au *Spedale maggiore* de Gênes. Un des plus beaux édifices de Milan, le premier, offre un parallélogramme presque régulier de huit cents pieds de long sur quatre cent soixante de large, embrassant dans son enceinte neuf cours entourées de péristyles formés par des colonnes de granit et plusieurs jardins. Un courant d'eau qui emporte les immondices traverse ce bâtiment où peuvent être reçus douze à dix-sept cents malades dans vingt-cinq grandes salles. On y peut élever, en outre, soit à l'intérieur soit à l'extérieur, cinq mille enfants trouvés et pourvoir aux frais du traitement de trois cents aliénés enfermés dans un autre bâtiment. Aussi ces revenus, qui s'élevaient à huit cent cinquante mille livres ne suffisent-ils pas à ses dépenses.

Sous le rapport de la construction le *Spedale maggiore* de Gênes, dépasse encore celui de Milan. Il est éblouissant par ses colonnes de marbre, ses statues et ses mosaïques; il peut

contenir mille à douze cents malades, sans parler de deux à trois mille enfants trouvés. Le *Petit Hôpital*, quoique moins vaste, peut néanmoins recevoir onze cents malades.

Le luxe extérieur forme le caractère général des hôpitaux de l'Italie. C'est ainsi qu'apparaît, presque sur la même ligne que les *Spedale maggiori* de Milan et de Gênes, l'hôpital de Florence, appelé *Sancta-Maria nuova* ou *novella*, fondé par les Médicis. Possédant 600 lits pour les hommes et 446 pour les femmes, cet hôpital, où se montre la propreté la plus recherchée, traite ordinairement 800 malades. Mais ce nombre s'élève quelquefois à près du double. On évalue ses revenus à 100,000 florins.

L'hôpital le plus remarquable de Naples, c'est *gli Incurabili*. Il peut rivaliser, tant par son étendue que par la construction de son bâtiment, avec les plus grands et les plus beaux hôpitaux du monde. Il est à regretter que situé, comme il est, au milieu de la ville, il soit par là un foyer d'infection pour les quartiers environnants. Cet hôpital s'ouvre aux femmes enceintes qui veulent dérober leur faiblesse, aux aliénés, aux enfants malades et aux vénériens. Les galeux seuls n'y sont pas reçus. Fondé en 1519, il a acquis une grande extension depuis. D'ordinaire le nombre de malades qui y est traité, est de 1,200, quelquefois de 2,000, et il peut en recevoir un nombre plus grand encore. Ses revenus, que l'on estime à 100,000 ducats, sont insuffisants pour ses dépenses. Naples possède un autre hôpital assez important, c'est l'hôpital militaire de *Santo-Giacomo de Spagnoli*, fondé au milieu du XVI[e] siècle pour les Espagnols pauvres. Il s'ouvre à 200 malades seulement, et a 40,000 ducats de revenus.

De toutes les villes de l'Italie, c'est Rome, centre spécial du

Catholicisme, qui possède le plus d'hôpitaux. On en compte jusqu'à 30. Nous devons remarquer que ces hôpitaux se distinguent plus par la beauté de leur construction et par leur richesse, que par leur étendue. Ne pouvant fournir de détails sur cette multitude d'établissements, nous nous contenterons de mentionner les principaux: *Santo-Giacomo degli Incurabili*, fondé en 1339; *Saint-Roch*, créé en 1499; l'hôpital *della Consolazione*, particulièrement destiné aux blessés.

Nous remarquerons aussi l'hôpital *di Sancta-Maria della Scala*, à Sienne, qui, fondé au IX^e^ siècle, est, partant, un des plus anciens hôpitaux de l'Italie.

L'Espagne nous présente en première ligne l'*Hôpital général* de Madrid, qui se distingue par son étendue, sa parfaite organisation, sa propreté, et surtout par les soins dont les malades y sont l'objet. Cet hôpital possède 1,500 lits de fer, dont 1,000 sont ordinairement occupés.

Une salle particulière, avec 28 lits, est destinée aux prisonniers malades. Les aliénés, les hydropiques et les individus atteints de fièvres lentes sont répartis dans des divisions spéciales.

L'*Hôpital de Saint-Jean-Baptiste*, à Tolède, frappe surtout par sa situation admirable. Il contient des salles d'été et d'hiver, pour les malades; les lits, dans les salles des hommes, sont rangés deux à deux dans des alcôves. On remarque cette même distribution dans l'*Esguera*, de Valladolid, dont chaque salle a cent huit pieds de long sur trente de large. Les deux autres hôpitaux de l'Espagne que nous devons encore signaler, sont : 1° l'*hôpital militaire* de Cadix, pouvant recevoir 1,500 malades , et celui de *Saint-Jean-de-Dieu*, dans la même ville. Ce dernier se distingue à la fois par son

étendue et sa magnificence; toutes les cours y sont pavées de marbre noir et blanc. On estime à six mille le nombre des malades qu'on y peut recevoir.

Après tous ces hôpitaux, établissements spécialement destinés à recevoir les malades ou les blessés, viennent ce qu'on appelle les hospices, servant d'asile aux vieillards, aux enfants ou aux iucurables incapables de pourvoir à leur existence. On pourrait les diviser ainsi : hospices pour les enfants trouvés, hospices pour les orphelins, hospices pour les incurables, hospices pour la vieillesse, hospices pour les aveugles, hospices pour les sourds-muets. Inutile de donner ici l'énumération des hospices comme nous l'avons fait des hôpitaux; seulement nous remarquerons que les hospices sont devenus aussi nécessaires que les hôpitaux, d'où il suit qu'il y a en Europe autant de pauvres malades, que de pauvres hommes, enfants, vieillards, incapables de se suffire à eux-mêmes.

Telle est la série compacte des établissements fondés en Europe, en vue d'éteindre le paupérisme, qui va toujours grossissant, depuis la chute de la cité antique, jusqu'à nos jours; et encore est-il vrai de dire que nous n'avons énuméré ici que les principaux de ces établissements; nous n'avons rien dit d'une multitude d'autres fondations moins importantes, affectées, sous mille formes différentes, au soulagement des classes pauvres ; nous n'avons pas remarqué seulement pourquoi et comment chaque ville de l'Europe, si petite qu'elle soit, a été réduite à avoir son hôpital ; nous n'avons pas parlé, enfin, de toutes ces institutions de bienfaisance, qu'un philantropisme au petit pied s'efforce de multiplier en tous sens.

Or, que penser de ces tentatives pour éteindre le paupé-

risme? Faut-il blâmer, faut-il bénir ces établissements de charité? Non, il faut les juger, mais d'un point de vue large et élevé dans leur principe et dans leurs conséquences, et cela, au point de vue du passé surtout.

Qu'est-ce qu'en principe, un hôpital, un hospice, un établissement de charité, en un mot? répond-il vraiment à toutes les garanties dont l'homme, quel qu'il soit, éprouve le besoin? Un homme, un pauvre, un malade entre à l'hôpital; cet homme, ce pauvre exerce-t-il alors un droit, ou bien ne fait-il que recevoir une grâce que la société ou quelques individus, soi-disant charitables, veulent bien lui accorder? Ce dernier cas, on le sait, est ce qui a lieu. En principe, donc, un hôpital n'est pas une institution proprement sociale, c'est une charpie jetée de loin à un blessé pour que la vue de ce blessé n'offusque par trop des yeux délicats. Qu'il y a loin de là, grand Dieu ! aux institutions réellement créées sous l'inspiration de l'humanité une et indivisible! Pour que cela fût, il faudrait qu'un hôpital portât un tel caractère qu'il fût une conséquence absolue de l'ordre social, si bien que, transformé dès-lors en établissement commun, le malade pût y entrer ou en sortir à volonté. Il faudrait qu'un hôpital ne fût pas, comme on dit; la maison des pauvres, mais une institution sociale où les citoyens seraient libres de se faire traiter, parce que ce serait leur droit, en tant que cette institution appartiendrait à chacun et à tous. Mais alors, nous le savons, un hôpital ne serait plus un hôpital, ce serait un établissement élevé pour l'humanité, en vue d'appliquer à ses membres malades tous les soins réunis de la science, de l'amour et de l'art; ce serait une forme partielle de la réalisation du dogme fondamental de la liberté, de la fraternité et de l'éga-

lité ; ce serait l'humanité agrandie, étendue à l'état de famille ou de la communion universelle.

Et c'est parce qu'un hôpital, un hospice, un établissement de charité ne possède aucunement ce caractère qu'il est loin d'exciter notre admiration.

Certes, nous le concevons : lorsque le brisement des sociétés à esclaves eut lieu ; lorsqu'au nom de la liberté des millions d'esclaves furent jetés sur le sol, errants et demandant au ciel et à la terre un point où s'abriter, nous le concevons, disons-nous, un grand embarras dut s'emparer des castes territoriales, sacerdotales et industrielles. On dut redouter alors que les deshérités, ceux qui ne purent trouver place sous le soleil, livrés au désespoir qu'engendrent la faim et la misère, ne se ruassent un jour sur l'édifice social réservé à quelques-uns ; on dut craindre que la liberté toute seule, devenue à force de souffrance une furie vengeresse, ne réclamât à haute et terrible voix la société de ses deux sœurs, la fraternité et l'égalité. Les castes, nous en sommes sûrs, furent agitées de cette crainte, et, comme fiche de consolation, on jeta à la liberté éplorée une ombre, un fantôme de fraternité. On créa les hôpitaux.

Remarquez, en effet, que les hôpitaux, les établissements de charité, semblent avoir été créés par le sentiment de la fraternité humaine. C'est le Christianisme, ainsi que nous l'avons vu, qui le premier ouvrit cette initiative; il y a plus : c'est en son nom que presque tous les hôpitaux de l'Europe ont été fondés ; or, le Christianisme, sorti de bonne heure de la voie tracée par le fils du charpentier, n'a jamais fait consister la fraternité humaine que dans l'aumône et dans la charité. Il a parlé de commisération, de pitié pour les pauvres. Qu'y avait-

il, je le demande, qui allât mieux aux castes propriétaires que cette mesquine et étroite interprétation de la fraternité humaine? Aussi voyez comme le Christianisme fut pris au mot par les castes! Voyez comme celles-ci donnant la main au Christianisme, si peu exigeant, se mirent à parler, elles aussi, de pitié, de commisération, de charité! Les hôpitaux abondent en Europe, et tous portent, il est vrai, le baptême du Christianisme; mais ne vous y trompez pas, la politique des castes y reluit aussi ostensiblement; tous ces hôpitaux, les castes guerrières et industrielles ont puissamment contribué à leur fondation; les rois, les empereurs, les nobles, les financiers n'ont pas balancé à ouvrir leur coffre-fort pour élever hôpitaux sur hôpitaux, au point qu'à tout prendre, le Christianisme n'a été vraiment en ceci qu'un prête-nom. Je m'explique:

Le Christianisme, dévoyé comme il était, ayant limité la fraternité humaine à l'aumône, à la charité, les castes voilèrent leurs usurpations en édifiant des hôpitaux. Lisez l'histoire du moyen-âge jusqu'à nos jours, toujours vous voyez le trône et l'autel appuyés l'un sur l'autre; c'est une admirable entente, en vérité, sauf les quelques phases de lutte, de concurrence qui s'y montrent çà et là. Eh bien! pourquoi cela? Je le sais, moi, et le lecteur doit le savoir aussi maintenant. Quoique la formule trinaire, liberté, fraternité, égalité, n'ait été proclamée qu'il y a cinquante ans, elle ne laisse pas, éternelle qu'elle est, d'avoir toujours été la lumière plus ou moins distincte de l'humanité : les castes, comme les opprimés eux-mêmes, ont toujours eu l'instinct, ceux-ci, d'appeler la réalisation de la formule, celles-là de feindre, de simuler cette réalisation, pour donner une sorte de satisfaction

au sentiment de la justice. Or, pour opérer ce grand mensonge, pour faire croire aux opprimés qu'elles n'aimaient rien tant que la justice, les castes guerrières et industrielles s'allièrent aux castes sacerdotales. Le trône et l'autel conclurent un pacte, et, grâce à cette alliance, un immense leurre fut jeté aux classes pauvres. On exalta la charité, l'aumône, la pitié, et en affectant ainsi la fraternité humaine, second terme de la formule trinaire, on effaça le mieux qu'on put le troisième terme, complément des deux autres, l'égalité. Et, faites attention, lecteur, que pour consommer cette fraude morale, il fallait à tout prix cette alliance du trône et de l'autel. Etait-ce aux castes guerrières et industrielles seules, qu'il était donné de faire croire à l'existence, que dis-je, à la pratique de la fraternité humaine sans l'égalité? Non; rudes et grossières qu'elles ont toujours été, elles n'auraient jamais trouvé le ton, la voix assez persuasifs pour convaincre le pauvre qu'il était réellement le frère du riche. Que fallait-il pour cela? le prêtre, et le prêtre chrétien surtout. Effectivement, représentant d'une doctrine fondée sur l'unité de la race humaine, il ne lui était pas difficile à lui de donner le change aux opprimés sur la liberté, la fraternité et l'égalité. Que dit-il donc, ce prêtre chrétien, aux opprimés? le voici : « Pauvres, tous les hommes, il est vrai, sont libres, frères et égaux entre eux; mais cette liberté, cette fraternité et cette égalité ne sont pas de cette terre; cette trinité ne peut et ne doit se réaliser que dans la vie future qui n'aura pas lieu ici-bas, mais dans un monde différent de celui-ci. Pauvres, ce n'est qu'au ciel, là-haut, que tous les hommes sont libres, frères et égaux entre eux, en proportion de la patience que chacun aura apportée dans les souffrances attachées à cette

terre; en attendant, pauvres, prenez ce que les riches voudront bien vous donner : ces riches ne peuvent pas vous admettre à leurs tables; soyez heureux de ramasser les miettes qui en tombent; nourrissez-vous d'aumônes; et si, faute d'une nourriture suffisante, la maladie, les infirmités vous frappent, réjouissez-vous, nous obtiendrons pour vous des hôpitaux, des hospices où il vous sera permis de mourir. »

Et ce langage du prêtre obtint dans le passé une foi presque universelle. Les riches s'en emparèrent pour sanctifier aux yeux de tous leurs odieux priviléges; et pour montrer, néanmoins, qu'ils étaient réellement les frères des pauvres, ils prodiguèrent d'immenses dotations à l'Eglise ou au clergé, qui, sans oublier de se nourrir grassement lui-même, se contenta d'élever des asiles de charité en faveur des pauvres.

Et ces derniers alors, tant ils étaient souffrants, et malgré la voix éternelle qui les assurait que les riches ne pouvaient être leurs frères à ce prix, furent presque heureux d'avoir des hôpitaux où aller mourir! Ils se résignèrent. Cette résignation, cependant, ne fut pas tellement universelle, que les pauvres n'aient cherché à plusieurs reprises à protester contre la déviation sacrilége du Christianisme. Ainsi que nous allons le démontrer bientôt, toutes les sectes du moyen-âge, depuis les Vaudois jusqu'aux Anabaptistes, ne furent qu'un cri de rappel à la pensée première de Jésus, qui avait dit aux hommes : Vous êtes frères, et à cause de cela, il ne doit y avoir parmi vous ni premiers, ni derniers, toutes paroles qui impliquent d'elles-mêmes la réalisation terrestre de la liberté, de la fraternité et de l'égalité.

Quoi qu'il en soit, au moyen-âge, et vu la situation générale des choses, les hôpitaux ou les établissements de charité

en faveur des pauvres, eurent encore quelque raison légitime d'existence. Ce fut là, il est vrai, un criminel rétrécissement de la pensée de Jésus qui, lui, ne voulait plus de pauvres; mais on peut dire que, par rapport au milieu moral et physique du monde, cette pensée n'était pas susceptible d'une application pleine et entière : à ce point de vue, et la fausse route prise par le Christianisme s'expliquant jusqu'à un certain degré, on doit savoir gré au Christianisme d'avoir favorisé, en faveur des classes pauvres, la fondation des hospices et des établissements de charité. Il faut même reconnaître que le Christianisme tira le plus grand parti possible de la fausse route où il s'était engagé. A force de presser, pour ainsi dire, le cœur humain et celui des femmes, surtout, il sut en faire sortir quelques gouttes d'un amour pur, qui se répandit comme un baume rafraîchissant sur les membres endoloris et épuisés du pauvre. Les *sœurs de charité* peuvent justement être appelées les *sœurs de l'humanité*, et Vincent de Paule et Fénelon ont bien été les dignes frères des hommes.

Mais si, vis-à-vis du passé, le Christianisme a pu se faire pardonner de n'avoir conçu que des hôpitaux et des hospices pour le soulagement des pauvres, il n'en est plus de même pour les temps modernes. Le moment n'est pas venu encore de dire ce que c'est que le prolétariat actuel, et, néanmoins, il suffit d'avoir une notion générale de l'esprit de notre époque, pour comprendre, dès à présent, et sans anticiper sur les faits que nous avons à exposer à ce sujet, que les hôpitaux qui ont eu quelque raison d'existence dans le passé, ont un caractère dérisoire de nos jours.

Voyez : au moyen-âge, déjà, pour n'avoir compris que la

liberté, sans la fraternité et l'égalité, vous avez engendré du coup un paupérisme tel que vous avez eu grand'peine à pallier cette plaie par votre charité chrétienne. Je ne vous dirai pas combien vos hôpitaux, vos établissements de bienfaisance ont été insuffisants, à cette époque, pour opérer un véritable soulagement des classes pauvres, à qui vous n'aviez donné que la liberté. Je ne vous dirai pas tout ce que cette liberté, toute seule, a produit, par suite de la misère qu'elle traîne à sa suite, et de mendiants et de voleurs et de prostituées; non, je ne vous parlerai pas de tout cela, relativement au moyen-âge; car, enfin, quelle que fût l'impuissance de vos moyens pour adoucir la plaie du paupérisme, il est certain que vous possédiez au moins, par l'organisation féodale, quelque chose qui était dans une proportion moindre, aux malheureux, ce que la cité antique était aux esclaves. Vous aviez alors deux points de centralité, de ralliement où les pauvres pouvaient se rattacher et trouver un abri, si douloureux qu'il fût; vous aviez le château, qui pouvait se peupler de serfs et qui garantissait au moins à ce serf le pain quotidien; vous aviez les jurandes, qui appelaient les ouvriers, et qui assuraient au moins à ces ouvriers le moyen de vivre en travaillant. Vous aviez bien plus au moyen-âge : vous aviez la foi au Christianisme, même tel que les temps et la faiblesse humaine l'avaient altéré; le Christianisme qui apprenait aux classes pauvres à mériter par la souffrance et aux riches à mériter par la charité.

Mais aujourd'hui, qu'avez-vous?... Nous n'avons pas à anticiper sur ce que nous avons à dire, je le répète, sur le caractère de l'époque actuelle; mais lorsque nous aurons déduit les faits et les causes qui ont engendré le prolétariat; lorsque nous aurons caractérisé, sous tous les rapports, la po-

sition physique, morale et intellectuelle de ce prolétariat, reprenant alors la question posée en ce moment et que nous venons de résoudre, eu égard au moyen-âge, nous vous dirons de nouveau : *Qu'avez-vous aujourd'hui* ? et si, comme nous le savons, vous n'avez que les hôpitaux, à l'instar du moyen-âge, pour éteindre le paupérisme, nous vous répondrons à notre tour.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère distinctif des protestations des serfs au moyen-âge, contre la féodalité.

Nous venons d'exposer, dans tout ce qu'elle avait de saillant et de caractéristique, la situation des classes opprimées, depuis l'établissement de la féodalité en Europe jusqu'à 89 Ce tableau, quoique limité à la France, on peut généralement l'appliquer à l'Europe tout entière, celle-ci offrant à l'époque dont il s'agit, dans chacune de ses divisions, à peu près le même type social que celui qui nous a frappé dans la France en particulier. Effectivement, comme nous l'avons vu en son lieu, la féodalité fut un fait universel; l'établissement des communes un fait universel, d'où il suit que les classes opprimées subirent partout les mêmes transformations. Il y eut partout des serfs de la glèbe et des serfs de l'industrie. Cela étant, il nous a paru suffisant, pour apprécier la condition de ces serfs, de nous attacher principalement à la France; méthode qui nous a permis, d'ailleurs, d'entrer

dans une foule de détails indispensables, pour connaître à fond la situation des serfs. Or, c'est là un avantage qui nous eût été interdit par les limites du cadre que nous avons adopté, si au lieu de nous restreindre à la France, nous nous étions livrés à une étude spéciale du servage, relativement à chaque nation de l'Europe.

Mais la condition des serfs de la glèbe et de l'industrie étant connue, en d'autres termes, la féodalité du château et de l'atelier s'étant développée devant nous, tant en son principe qu'en ses conséquences, nous avons à rechercher maintenant par quelle série de causes et d'effets le servage du moyen-âge s'est transformé en prolétariat; comment le serf de la glèbe, l'ouvrier des jurandes est devenu le paysan de nos jours, le travailleur de nos jours. Certes, le prolétaire moderne, ainsi que nous le montrerons ultérieurement, est encore fortement empreint des marques du serf du moyen-âge ; et cependant il a un caractère à lui; il n'appartient directement ni au château, ni à l'atelier; le prolétaire moderne est libre, non pas, sans doute, d'une vraie liberté, mais libre à un degré du moins qui indique qu'il se sait homme, puisqu'il préfère cette fausse liberté à la sujétion qui pesait sur le serf du moyen-âge, sauf à réclamer en tous sens l'extension ou plutôt le complément de cette liberté trompeuse et si souvent meurtrière.

Or, quelle que soit la douleur du prolétaire moderne, comme ce qui la différencie, au fond, du serf du moyen-âge, c'est surtout le sentiment profond de la dignité humaine ou de l'égalité sociale, il est de la dernière conséquence d'embrasser rapidement la série de causes et d'effets qui l'ont fait ce qu'il est, c'est-à-dire un être libre, existant par

lui-même, et capable, par là, de conquérir au premier jour tout ce qui lui manque encore pour être réellement libre. Et, d'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas d'aujourd'hui que la vraie liberté est invoquée; le serf du moyen-âge, qui est devenu prolétaire, a souvent eu une haute inspiration, soit dans ses plaintes, soit dans ses protestations contre la féodalité du château et de l'atelier. Ah ! s'il est vrai que tout le travail du moyen-âge n'ait abouti qu'à la constitution du prolétariat; si cette immortelle revolution de 89 ne fut, comme nous le verrons, qu'une généralisation de cette liberté industrielle, d'où sortit l'établissement des communes, sachons-le bien, les serfs du moyen-âge, inspirés d'abord par le sentiment vif du vrai Christianisme, puis par les divers progrès et découvertes qui s'accomplissaient dans le monde, visèrent de bonne heure à réaliser sur la terre la liberté, la fraternité et l'égalité. Mais pauvres, malheureux qu'ils étaient, leurs nobles efforts eurent à vaincre à la fois l'orgueil seigneurial et l'égoïsme bourgeois, et, malgré le radicalisme qui caractérisa presque toutes les sectes du moyen-âge, malgré le crédit que le protestantisme et la philosophie communiquèrent plus tard aux idées radicales, la bourgeoisie, elle, placée entre les sectes égalitaires et le despotisme seigneurial, recueillit à son profit le fruit de tant d'héroïques efforts.

D'après cela, il est évident, *à priori*, qu'il ne faut pas chercher durant le cours du moyen-âge, jusqu'à 89, le développement d'un fait fixe et toujours le même. Les éléments les plus divers s'y mêlent, s'y combinent et s'y croisent en même temps. Sans doute, la marche générale du progrès humain est très sensible; c'est alors que poussent et éclatent

avec épanouissement mille inventions, mille découvertes, devant toutes concourir à l'affranchissement successif de l'humanité; mais ayant ici à signaler surtout les tendances progressives des classes opprimées; tendances toujours si démocratiques, nous verrons souvent ces tendances s'amoindrir, se rappetisser à la taille des instincts bourgeois, de façon que la révolution de 89, couvée, préparée par tant d'efforts et d'idées sublimes, n'est, en fin de compte, qu'une aubaine échue à la bourgeoisie. Les sectes du moyen-âge aspiraient à l'égalité sur la terre, et de là leur acharnement et leur persistance toujours renouvelée; la bourgeoisie, elle, ne tendant qu'à briser les dernières attaches qui la subalternisaient à la noblesse territoriale ou décroissante, ne se prêta que tout juste à l'œuvre des sectaires, et plus tard des philosophes, pour obtenir la plénitude de la liberté.

Voilà pourquoi le progrès, au moyen-âge, revêt divers degrés, divers caractères. Les serfs ne s'insurgent-ils que contre le despotisme seigneurial? la bourgeoisie conspire, c'est son affaire; elle vient prêter main-forte à ces serfs. Ces mêmes serfs réclament-ils l'application de l'égalité chrétienne? la bourgeoisie n'entend plus rien à cela, et ne craint pas de s'associer au clergé et au pouvoir temporel pour maudire et brûler ceux qu'on appelle des renégats, des apostats; et, de même, la philosophie se borne-t-elle à battre en brèche le système nobiliaire? vise-t-elle seulement à enlever au clergé sa puissance temporelle? la bourgeoisie approuve, encourage, chante la philosophie; que dis-je? devenant philosophe elle-même, elle ruine par tous les bouts, dans l'esprit des masses, et la noblesse et le clergé. Mais la philosophie devient-elle

démocratique, égalitaire, par la voix de Rousseau, de Mably, de Morelly, etc., elle n'a que faire d'une pareille philosophie, et, se renfermant toujours dans un étroit horizon, elle n'aide à la destruction du passé que pour s'asseoir et s'établir sur ses débris.

Telle est, au fond, la physionomie générale du travail du moyen-âge, qui a amené la transformation du servage en prolétariat. Mélange de toutes choses, ce moyen-âge est le berceau de tout ce qui est aujourd'hui. Étudions-le dans ses opérations multiples, constatons ses efforts à tous les degrés, èt nous comprendrons alors pourquoi la révolution française fut ce qu'elle fut; pourquoi la Gironde, pourquoi la Montagne, pourquoi, en somme, cette révolution ne fut que le triomphe de la bourgeoisie.

Mais, par cela même que les éléments rénovateurs qui éclatèrent au moyen-âge furent nombreux et complexes, il devient difficile pour l'historien d'établir un ordre, une suite quelconque dans son récit. Dans l'antiquité, les classes serves, privées généralement de grandes inspirations et de lumières, ne surent marcher que par la force vers leur affranchissement. Les révoltes des esclaves en Laconie, en Sicile et en Italie, quoique inspirées au fond par le sentiment éternel de l'égalité humaine, furent loin de porter avec elles un idéal précis et déterminé. Spartacus seul, peut-être, de tous les esclaves révoltés, s'éleva à la conception d'un nouvel ordre social; et c'est parce qu'il ne put être compris en ce sens par ses compagnons, qu'il échoua surtout dans sa glorieuse tentative. Ce caractère des révoltes des esclaves se conçoit, en se rappelant l'absence de vie morale dont ils étaient frappés par l'organisation de la cité antique. Mais il n'en pouvait être de même

au moyen-âge, alors que les serfs, tout misérables qu'ils étaient, participaient néanmoins à la vie morale des classes libres. Avant d'être serfs, les serfs, comme on sait, étaient des chrétiens, et l'Eglise, malgré la fausse voie où la féodalité l'avait engagée, parlait sans cesse aux serfs d'égalité, de fraternité humaine. L'Evangile, ce testament immortel du prolétaire de la Judée, était là, appelant, sollicitant mille et mille interprétations favorables à l'émancipation des opprimés. Ce n'est pas tout; le moyen-âge, époque de création en tous genres, se distinguait encore de l'antiquité par une physionomie hardie et audacieuse, présage d'une foule de transformations plus ou moins prochaines. L'Europe, tendant à se former, il y avait comme une agitation universelle d'où sortaient chaque jour une découverte, une invention nouvelle. Le moyen-âge, en un mot, était gros, pour ainsi dire, de l'avenir, ce qui tenait les esprits dans un mouvement incessant.

Par toutes ces raisons, les classes opprimées ne devaient pas protester contre le despotisme féodal à la façon des esclaves. Nourries du principe chrétien, pressentant, à leur insu, les choses futures par tout ce qui se découvrait de jour en jour, elles durent empreindre leurs protestations d'un cachet particulier. Tous ceux qui participèrent aux bénéfices de l'établissement des communes purent bien s'arrêter là; mais ceux qui restèrent serfs, ou de la glèbe ou de l'industrie, durent se mettre à concevoir un ordre social supérieur à l'ordre féodal et communal. De là ces doctrines radicales, littéralement évangéliques, que nous voyons proclamer par différentes sectes; de là ces opinions, ces systèmes quelquefois bizarres que nous voyons surgir en plein moyen-

âge; doctrines, opinions, systèmes qui n'avaient d'autre but que de substituer un ordre social diamétralement opposé à l'ordre féodal et communal, deux formes oppressives au même chef. Ce qui distingue donc les révoltes des serfs, des révoltes des esclaves, c'est l'alliance que les premiers surent faire de la force brutale et des idées; en même temps que ces serfs levaient l'étendard de la révolte, ils concevaient un plan social, une organisation sociale; au point que, comme nous le verrons, les serfs n'ont été souvent, sous ce rapport, que les imitateurs des prolétaires modernes. Cette distinction qui existe entre les révoltes des esclaves et celles des serfs, constitue véritablement ce qu'on pourrait appeler le progrès révolutionnaire. Les esclaves anciens n'étaient que des insurgés; les serfs du moyen-âge étaient des sentiments, des idées, des principes armés. Ils avaient un but, c'est l'idéal senti et raisonné.

Or, c'est là ce qui imprime aux révoltes des serfs du moyen-âge un caractère particulier; c'est ce qui fait surtout la difficulté de l'historien appelé à raconter ces révoltes. Ce n'est pas un simple récit qu'il faut ici, c'est encore un exposé philosophique des principes, des doctrines, si le lecteur veut pénétrer au fond des insurrections des serfs. Autre difficulté inhérente au moyen-âge : Ce n'est pas seulement sur un point que se manifestent les idées et les faits révolutionnaires, c'est quelquefois, et souvent, dans l'Europe tout entière, de façon qu'il ne faudrait rien moins que plusieurs volumes pour tracer le tableau des tentatives des serfs du moyen-âge pour s'affranchir.

Pour nous renfermer dans le cadre que nous avons embrassé, nous nous conformerons donc à la méthode suivante.

Sans nous attacher à suivre chaque nation de l'Europe dans le mouvement des idées et des faits qui ont amené pour chacune d'elles la transformation du servage en prolétariat, nous exposerons avec détail, en les rapprochant les uns des autres, les principaux faits et idées qui se sont manifestés simultanément dans divers points de l'Europe, et poussant ainsi devant nous le mouvement universel des choses, nous atteindrons l'époque où la France, cet apôtre des nations, jetant à l'Europe entière la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, entraîne par son exemple l'abolition universelle du servage, et constitue, ce qu'on a appelé le prolétariat moderne.

CHAPITRE II.

Origines des sectes qui ont prêché l'égalité sur la terre, au moyen-âge.

Tout en reconnaissant plus haut le progrès notable qui résulte pour l'humanité de l'établissement des communes; tout en insistant surtout sur ces deux grands points, à savoir : 1° Que l'établissement des communes fut à la fois la suite et l'expression d'un vaste développement industriel en Europe; que ce fût là dès-lors une porte toujours ouverte aux éléments généraux de la civilisation; tout en insistant, dis-je, sur ces deux grands points, nous avons reconnu aussi que l'ordre communal ne fut qu'une nouvelle forme de la féodalité, et cela parce que cet ordre ne fut réellement engendré que par une iuspiration matérielle à l'instar de la féodalité elle-même. Tout ce que nous avons dit, donc, à ce sujet, peut se réduire à ceci : L'établissement des communes en Europe fut la manifestation des besoins de la *liberté* pour quelques uns, c'est-à-dire de la liberté, indépendamment de la *fraternité* et de l'égalité, dont la réunion peut seule constituer

l'humanité une et indivisible. Et ce que nous avançons ici est si vrai que le Christianisme fit tous ses efforts, comme nous l'avons vu, au moyen de ses établissements de charité, pour ajouter au moins le second terme à la formule trinaire. Par ses institutions charitables en faveur des pauvres, le Christianisme, dévié de son principe originel, s'efforça de faire croire au monde cette immense erreur: qu'il était bien vrai que tous les hommes étaient tous enfants de Dieu, étaient *libres*, frères et *égaux* entre eux, mais que l'application complète de cette doctrine, ne regardant que la vie future qui devait avoir lieu dans un autre monde, on ne pouvait obtenir dans celui-ci que la *liberté*, pour quelques-uns, une ombre de fraternité, sous le nom d'aumône et de charité pour tous, et pour personne l'égalité. Ce raccommodement des choses fut en même temps l'œuvre méritoire et incomplète du Christianisme.

Or, si cette formule, *liberté*, *fraternité*, *égalité*, est fondée sur la science même de la vie ; si elle renferme à elle seule tout le mystère de l'ordre social; si, enfin appliquée, réalisée dans toutes ses conséquences, elle donne la clé de la destinée humaine, elle a dû apparaître sous une forme quelconque aux classes opprimées du moyen-âge; oui (et nous ne connaîtrions pas les faits que nous les affirmerions hardiment *à priori*), oui, la *liberté*, la *fraternité* et l'*égalité* ont dû être invoquées à grands cris par les classes serves. Seulement nous remarquerons que de même que la bourgeoisie s'attacha surtout, en la mutilant, à la liberté ; que le Christianisme exalta surtout, en la mutilant, la fraternité, de même les opprimés durent s'attacher surtout, en la mutilant aussi, à l'égalité. N'importe, la logique de l'histoire n'est pas moins lumi-

contre les sectaires. Cette œuvre, d'ailleurs, servait merveilleusement les vues de Zyska. Dans les couvents se trouvaient mille ressources pour faire face aux nécessités de la guerre qui s'apprêtait, et puis c'était un moyen pour lui de s'attacher le cœur des Taborites qui avaient soif du sang des moines et des prêtres. Que si on voulait considérer de plus haut cette œuvre de destruction, on reconnaîtrait qu'elle était essentiellement providentielle. Elle se liait aussi bien à la constitution de la nationalité allemande qu'au progrès des classes inférieures. En brisant de force les liens des serfs avec l'Église, Zyska ouvrait à ces serfs la route de la liberté. Zyska, au fond, arrivait pour émanciper les opprimés. Voilà pourquoi, qu'ils le sussent ou non, les Taborites, ces amants effrénés de l'égalité, l'avaient pris pour chef. Cet aspect de la mission de Zyska a été mis dans tout son jour par George Sand. Écoutons encore cet écrivain :

« Il ne s'agissait pas seulement pour Zyska de faire la guerre aux armées de Sigismond; il fallait la faire d'abord aux partisans de la monarchie, aux courtisans de la domination étrangère; et des populations entières, celles qui jouissaient, comme nous l'avons dit plus haut, de certains bénéfices de conquête ou de certains priviléges agricoles et industriels, faisaient cause commune avec leurs seigneurs catholiques. Il y a plus : dans les premiers temps de l'insurrection, les paysans ne comprirent pas la mission des Taborites, et voulurent rester dans l'inaction. Quelque pauvre et accablé que soit le mercenaire, quelque humilié que soit le serf, on ne le surprend pas toujours dans une velléité de révolte et de courage. L'esclave s'habitue à sa chaîne, l'indigent aime son toit de chaume, et la crainte d'être plus mal l'empêche souvent de désirer mieux. Les prê-

tres taborites arrivaient dans les campagnes, prêchant la parole du Christ à ses disciples : « Levez-vous, *quittez vos filets*, et suivez-moi. » Zyska ajouta en vrai condottiere : « Cédez vos huttes, votre vaisselle de terre, votre maigre repas, et le bétail dont on vous a confié la garde, et les armes dont on vous a munis contre nous, à mes soldats, à mes enfants ; car ils sont l'épée flamboyante de l'ange, ils sont la trompette du jugement dernier. Ils viennent pour punir vos maîtres et briser votre joug. Vous leur devez secours et assistance, amour et respect. » Le serf était souvent sourd à ce langage, et répondait : « Si vous venez de la part de Dieu, respectez au moins le prochain. Vous nous compromettez auprès de nos maîtres ; vous nous ruinez. Vous êtes trop nombreux pour vivre de notre pain ; vous ne l'êtes pas assez pour nous défendre quand les prêtres et les seigneurs viendront nous accabler. Retirez-vous, ou bien nous nous défendrons, nous vous traiterons comme des brigands. »

De là des luttes sanglantes ; des villages, des villes même qui n'avaient pas fait profession de foi catholique, furent réduites en cendres, horriblement saccagées, et les habitants massacrés, parce qu'ils avaient refusé de marcher à la défense du pays. Ces terribles exécutions militaires assurèrent les desseins de Zyska. Tous les récalcitrants énergiques furent anéantis. Tous ceux qui se rendirent grossirent l'armée taborite. Ruinés, détachés de tout lien avec l'ancienne société, réduits à errer en mendiants sur une terre dévastée, ils n'eurent plus d'autre refuge que Tabor, cette cité étrange où, après avoir accompli des œuvres de sang, une société nouvelle se retirait pour prier avec enthousiasme et pour pratiquer, avec une sainte ferveur, la loi d'une égalité fraternelle et d'une communauté idéale. « La maison idéale est brûlée, disait Zyska, mais le

temple est ouvert. La famille est dispersée par le glaive, qu'elle se reforme sous la parole de Dieu. Ici les veuves trouveront de nouveaux époux, et les orphelins des pères plus sages et des appuis plus sûrs que ceux qu'ils ont perdus. » C'est ainsi que, de gré ou de force, il entraîna les populations à sa suite. Il commençait par leur envoyer ses prêtres, et quand leur prédication avait échoué, il arrivait avec ses implacables sommations et ses sentences vengeresses. En peu de temps l'agriculture fut détruite, l'industrie paralysée, les champs devinrent stériles, les bourgades, où l'ennemi eût pu se reposer, des monceaux de ruines, les bois et les montagnes peuplés d'invisibles défenseurs, chaque buisson du chemin une tanière pour le partisan aux aguets. Les seigneurs catholiques n'osaient plus sortir de leurs châteaux. Les garnisons impériales se tenaient muettes et consternées derrière leurs remparts. Prague et les villes royales se demandaient avec effroi ce qu'elles allaient devenir, et se perdaient en discussions théologiques, ou en propositions d'accommodement avec la couronne, sans oser se défendre. La Bohême était ruinée. Sigismond riait de sa détresse et ne se pressait pas d'arriver, pensant que les divers partis allaient lui aplanir le chemin en s'entre-dévorant. Mais Tabor était riche, Tabor se fortifiait. L'armée de Tabor grossissait tous les jours et s'endurcissait au métier des armes. Et quand le juste milieu se plaignait à Zyska du dommage qu'il lui avait causé, Zyska montrait Tabor et disait : « Le salut est là, faites-« vous Taborites; vous ne pouvez pas souffrir, vous autres? « Nous voulons bien combattre pour vous; mais le moins qu'il « en puisse arriver, c'est que votre repos et votre bien-être « en soient un peu troublés. Faites comme nous ou laissez-« nous faire. »

L'œuvre de dévastation accomplie par Zyska bien comprise, poursuivons. Les habitants de la ville de Prague ne tardèrent pas à reconnaître que leur position mixte, équivoque, était insoutenable. Aux yeux de Rome, ils n'étaient ni plus ni moins coupables que les Taborites. Rome les appelait par dérision *des Hussites clochants*, parce qu'ils avaient abandonné Jean Hus en plusieurs choses; à Tabor on les appelait *faux Hussites*. Eux, néanmoins, avaient pris le nom de Calixtins, se croyant naïvement *Hussites purs*.

Les Calixtins, donc, se trouvaient pressés entre deux forces contraires. Ils méritaient bien d'être réduits là par leur lâcheté. Tout leur idéal allait seulement à demander : 1° la communion sous les deux espèces; 2° la libre prédication de la parole; 3° la punition des péchés publics; 4° la confiscation des biens du clergé, et l'abrogation de tous les pouvoirs et priviléges.

Par la nature de ces articles, il est facile de voir que l'élément bourgeois dominait chez les Calixtins. Ils représentent bien ce pur esprit de liberté qui n'a cessé de caractériser cette caste depuis l'affranchissement communal. L'article relatif aux biens du clergé, surtout, prouve cette jalousie instinctive que la bourgeoisie a toujours montrée à l'égard des choses matérielles. Le bourgeois en voulait au prêtre, parce que le prêtre alors était riche et puissant; mais de fonder un ordre politique où les pauvres, les serfs pussent entrer, il n'en était pas question.

Les Taborites savaient cela et attendaient tranquillement les Calixtins, persuadés que ceux-ci ne pourraient rien sans eux. Effectivement; tourmentés par les quelques troupes que la reine tenait aux environs de Prague, ils mandèrent une députation à Tabor, en vue de s'entendre à ce sujet. La réponse des Ta-

borites fut celle-ci. Elle est assez explicite, ce nous semble : « Nous vous plaignons, répondirent-ils aux Calixtins, de n'avoir pas la liberté de communier sous les deux espèces, parce que vous êtes commandés par deux forteresses. Si vous voulez sincèrement accepter notre secours, nous irons les démolir, nous abolirons le gouvernement monarchique, et nous ferons de la Bohême une république. » Eh bien! avions-nous tort, lecteur, de soutenir plus haut que le dogme de la communion sous les deux espèces renfermait, pour les Hussites, l'égalité sociale? Les Taborites, eux-mêmes, viennent de nous le dire. C'est pour établir la république qu'ils s'attachent à réclamer la coupe pour tous.

Poussés par la nécessité plutôt que par la bonne foi, comme on le verra bientôt, les Calixtins acceptèrent la proposition des Taborites. L'affaire ne fut pas longue avec ces derniers; le fort de Wisrhad fut emporté d'assaut. On se mit alors à faire le siége du *Petit-Côté*. Mais ici la difficulté était grande, les assiégés faisant usage de ces machines de guerre appelées bombardes. Mais rien ne pouvait faire reculer les intrépides Taborites. Forçant, par un coup d'audace, le pont même de la place, ils arrivèrent à poser le siége, au milieu de la nuit, devant le fort de Saint-Wenceslas. Il y eut alors un combat acharné. Les Hussites, qui s'étaient déjà rendus maîtres de la ville, allaient s'emparer du fort de Saint-Wenceslas, lorsque les nobles du royaume, intervenant, décidèrent les Hussites de Prague à accepter une trêve de quatre mois.

Déplorant la faiblesse des Hussites de Prague, Zyska, qui n'était pas disposé à observer le traité, quitta la ville avec ses Taborites, continuant de ravager les provinces.

Les Hussites de Prague comprirent bientôt l'erreur qui les

avait séduits. Ces Calixtins, qui se composaient surtout des bourgeois, ne tardèrent pas à apprendre que l'empereur Sigismond venait de faire afficher la croisade de Martin V contre les Hussites, et qu'il faisait lever des troupes en Hongrie, en Silésie, dans la Lusace, dans tout l'empire. Cette nouvelle leur fit regretter amèrement leur séparation d'avec les Taborites dont ils craignaient ou plutôt repoussaient les principes égalitaires.

Grâce aux Taborites, les premières troupes envoyées par Sigismond furent défaites. Sans Zyska et les siens, les Praguois n'auraient pu jamais se rendre maîtres du fameux fort Wenceslas. L'appui de Zyska les sauva, et éclairés un moment par le danger qui les pressait, ils appelèrent les Taborites leurs sauveurs, en jurant de nouveau de ne jamais recevoir Sigismond.

Les choses en étaient là, lorsque enfin Sigismond, en 1420, entra en Bohême à la tête de cent quarante mille hommes, commandés par l'électeur de Brandebourg, les deux marquis de Mysnie, l'archiduc d'Autriche et les princes de Bavière. Ces forces imposantes semblaient devoir anéantir d'un coup le hussitisme. Il n'en fut pas ainsi; car, arrivée sous les murs de Prague, cette formidable armée, qui n'avait pas rencontré de résistance jusque-là, fut obligée de recueillir toutes ses forces pour soutenir la lutte qui se préparait; après avoir vainement essayé une guerre d'escarmouches, Sigismond résolut de livrer un assaut général. Nous ne pouvons détailler ici la lutte qui s'ensuivit. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'après des efforts inouïs, et malgré les avantages qu'il obtint momentanément, Sigismond fut obligé d'abandonner le siége qui avait duré un mois. *Les Taborites se battirent en désespérés pour leurs autels et leurs foyers.* Femmes, enfants, vieillards, tout chez eux était

soldat. Nous devons ajouter même que la retraite des assiégeants fut surtout déterminée par une Praguoise taborite qui, s'étant introduite, la nuit, dans le camp ennemi, par un grand vent, mit le feu aux machines de guerre. Abattue, consternée par ce dernier échec, l'armée impériale se retira, et Sigismond licencia son armée, ne laissant derrière lui que quelques troupes pour garder les forteresses de Bohême.

Sigismond parti, Zyska lança de nouveau ses Taborites sur les provinces, s'attachant surtout, par son système de ravage et d'extermination, à rendre impossible, en quelque sorte, le retour de l'empereur.

Ici nous rencontrons une nouvelle preuve de la méfiance cachée que les Calixtins nourrissaient toujours à l'égard des Taborites. Ceux de ces derniers qui étaient restés à Prague, et qui continuaient d'attaquer vigoureusement les forteresses garnies d'impériaux, trouvèrent un jour les portes de la ville fermées derrière eux par ordre du sénat. C'était les exposer à un massacre imminent de la part de la garnison impériale. Heureusement les impériaux ne soupçonnant pas la chose, il n'en résulta rien de fâcheux pour les Taborites. Mais ceux-ci n'en ressentirent pas moins l'échec moral. Rentrés dans la ville, ils se répandirent en imprécations contre les traîtres Calixtins, faisant appel à tous les Taborites de Prague pour abandonner une lâche cité qui répondait par la trahison et la perfidie à ceux qui venaient de la sauver. Effrayée de ces démonstrations, la bourgeoisie assembla les principaux de la ville, et, par une politique adroite, on chercha à justifier le fait, en disant que les portes avaient été fermées par inadvertance. On employa d'autres moyens encore, voire même des supplications, pour empêcher le départ des Taborites, mais tous furent loin d'ac-

cepter l'accommodement. Affectés, ulcérés jusqu'au fond du cœur, un grand nombre de Taborites, munis de leurs instruments de guerre, abandonnèrent Prague, et s'en furent, *la monstrance* en tête, rejoindre Zyska qui sut bien les occuper dans l'œuvre d'extermination qu'il poursuivait.

Pénétrant dans la ville de Prachatitz, qui avait refusé d'expulser les catholiques qu'elle renfermait, Zyska, après avoir fait sortir les femmes et les enfants, égorgea tous les catholiques, et mit le feu à l'église où la bourgeoisie s'était réfugiée; huit cents personnes périrent sous les décombres.

Peu de temps après, les Taborites, de concert avec les Orébites qui s'étaient joints à eux, recommencèrent le siége du fort de Wisrhad. On s'y prit de telle façon qu'on réduisit la garnison à l'alternative ou de se rendre à merci, ou de périr par la famine. Les assiégés, qui depuis longtemps déjà ne se nourrissaient plus que de chevaux, de chiens, de chats, de rats, envoyèrent leurs officiers aux Praguois pour capituler. On convint d'une trêve de quinze jours au bout desquels la garnison devait se rendre sans coup férir, si l'empereur ne ravitaillait la place.

Cependant, Sigismond était déjà à Cuttemberg à la tête d'une nouvelle armée. Il aimait à préluder à son attaque, en répandant l'incendie et la dévastation dans les terres des seigneurs bohêmes attachés au hussitisme. D'un autre côté, il essaya de tromper les députés praguois qui lui avaient été envoyés, par toutes sortes de moyens. Après avoir épuisé ces moyens, Sigismond se décida à marcher au secours de la garnison de Wisrhad, avec une armée qu'il avait fait venir de Moravie. Mais quelle fut sa colère, lorsqu'il reconnut que la garnison, au lieu de répondre à son signal, se tenait coi dans la place. La trêve

étant expirée la veille, ceux de Wisrhad, en gens de parole, ne voulaient plus combattre contre les Taborites, qui avaient si fidèlement observé la convention à leur égard. Furieux, et voyant avec quelle tristesse ses officiers admiraient les ingénieuses fortifications des Taborites, Sigismond voulut, malgré l'état des choses, entrer en bataille; vainement ses officiers l'engagèrent-ils à ne pas exposer sa personne et son armée : « Non, non, s'écria-t-il, je veux châtier ces *porte-fléaux*. — Ces fléaux sont fort redoutables, reprit un des généraux. — Traités de poltrons par Sigismond, les cavaliers moraves descendent de cheval et se jettent *au devant de ces fléaux de fer que l'empereur avait si fort méprisés*. De ces moraves, pas un seul ne revint. En même temps, les Hongrois, qui s'étaient élancés pour les venger, furent attaqués par derrière et ne trouvèrent leur salut que dans la fuite. L'empereur lui-même, piquant des deux, manqua d'être pris. Les Praguois se mirent alors à la poursuite des fuyards, massacrant tous ceux qu'ils purent atteindre. Les historiens rapportent que la plus grande partie de la noblesse de Moravie périt dans cette affaire. On put voir aussi gisants sur la place, abandonnés aux chiens, pendant quatre jours, trois cents cadavres de seigneurs bohêmes du parti de l'empereur. L'infection qui en résulta fut telle, qu'un chef des Hussites se décida à faire enterrer à ses frais cette masse de morts dans le cimetière de Saint-Pancrace.

Cette défaite de l'armée impériale constitua tout à fait le parti hussitique. Calixtins et Taborites se livrèrent à une joie commune. La garnison de Wisrhad apporta, en se rendant, toutes les machines de guerre de la citadelle. Ceux de Prague pourvurent les malheureux assiégés de tout ce qui leur était nécessaire pour se retirer en bon état et en bon ordre. Pour

mieux célébrer la victoire, toute la population en masse se dirigea le lendemain vers la citadelle pour la détruire. Deux jours suffirent à cette besogne que chacun accomplit avec une ardeur incroyable. Durant sept cents ans cette place meurtrière avait défendu le despotisme féodal ou monarchique. En deux jours le peuple la fit disparaître et la transforma en jardin potager.

La rage dans le cœur, et voulant se dédommager de quelque façon de la défaite qu'il avait éprouvée, Sigismond semait le ravage et la désolation partout où il se trouvait. Il en voulait surtout aux domaines des seigneurs hussites. Bien plus, confondant tout dans sa fureur aveugle, il frappait amis et ennemis. Les femmes et les enfants n'étaient point épargnés. En réponse à tant de folies, on vit les Orébites tomber sans pitié sur les couvents, tantôt brûlant les moines, tantôt les laissant enchaînés sur la glace, pour les faire mourir de froid.

Mais revenons aux Praguois débarrassés désormais de toute crainte par le courage et l'intrépidité des Taborites. C'en est fait; ils n'ont plus à compter sur Sigismond. Que vont-ils faire? Ils sont libres, jamais occasion ne s'est si bien présentée pour se constituer en république. Mais, hélas! à Prague le taboritisme n'était pas universel. La noblesse et la bourgeoisie y étaient puissantes et vivaces. Aussi, dès la première assemblée qui eut lieu pour délibérer sur la situation, on vit cette noblesse et cette bourgeoisie proposer le rétablissement de la royauté. Que l'on juge de la colère qu'une telle proposition souleva parmi les Taborites et les Orébites. « A peine avons-nous chassé un roi étranger, disait Nicolas de Hussinets (l'intrépide associé de Zyska), que vous en demandez un second. »

Ce serait trop long de raconter ici les orageux débats qui

éclatèrent à Prague entre les deux partis. Il suffit que nous disions que le taboritisme fit des efforts incroyables, mais en vain, pour obtenir l'empire. C'est qu'en vérité les principes de cette secte du hussitisme allaient fort loin; ils embrassaient et la morale et la politique sous des points de vue qui tenaient de fort près à ceux des socialistes les plus avancés des temps modernes. Comment, avec cela, le taboritisme pouvait-il devenir la religion, la vie de la noblesse et de la bourgeoisie au XV^e^ siècle? C'eût été là un miracle par trop frappant. Néanmoins, la lutte fut longue et prolongée. Après avoir convoqué plusieurs assemblées qui n'aboutirent qu'à des controverses aigres de part et d'autre, on en fixa une dernière où les deux partis devaient produire chacun leur programme. Celui des Taborites renfermait à peu près les choses suivantes. Malgré la langue mystique dont se servaient alors ces sectaires, le lecteur n'en comprendra pas moins le caractère réel de cette secte.

La Prédiction taborite.

1. « Cette année du Seigneur (1420) sera la consommation du siècle, et la fin de tous les maux. Dans ces jours de vengeance et de rétribution tous les ennemis de Dieu et tous les pécheurs du monde périront sans qu'il en reste un seul. Ils périront par le fer, par le feu, par les sept dernières plaies, par la famine, par la dent des bêtes, par les serpents, les scorpions, et par la mort, comme cela est dit dans l'Ecclésiaste.

« Dans ce temps de vengeance, il ne faut donc avoir aucune compassion ni imiter la douceur de Jésus-Christ, parce

que c'est le temps du zèle, de la fureur et de la cruauté. Tout fidèle est maudit s'il ne tire son épée pour répandre le sang des ennemis de Jésus-Christ et pour y tremper ses mains, parce que bienheureux est celui qui rendra à la grande prostituée (l'Église romaine) le mal qu'elle a fait.

2. « Dans ce temps de vengeance, et longtemps avant le jugement dernier, toutes les villes, bourgs et châteaux, et tous les édifices seront détruits comme Sodome, et Dieu n'y entrera point, ni aucun juste.

3. « Dans ce temps-là, il ne restera que cinq villes (les villes sacrées désignées plus haut) où les fidèles seront forcés de se réfugier, aussi bien que dans les cavernes et les montagnes où sont assemblés aujourd'hui les vrais fidèles.

« Ces fidèles assemblés aujourd'hui dans les montagnes sont le corps mort autour duquel s'assemblent les aigles, c'est-à-dire les armées du Seigneur, pour exécuter ses jugements.

4. « Prague sera détruite comme Gomorrhe.

5. « Tout seigneur, vassal ou paysan qui ne fera point *avancer la loi de Dieu* (on ne peut définir plus purement la doctrine du progrès), un tel homme sera foulé aux pieds comme Satan et comme le dragon. Dans ces jours de vengeance, les femmes pourront quitter leurs maris et même leurs enfants (pour fuir le péché) et se retirer sur les montagnes et dans les villes de refuge.

6. « Dans ce nouvel avénement de Jésus-Christ, l'Église militante sera réparée jusqu'au dernier fondement, et il n'y aura plus nul péché, nul scandale, nulle abomination, nul mensonge. Les fidèles seront sans tache, et brillants comme le soleil.

7. « Dans cette réparation, les élus ressusciteront, et Jésus

reviendra du ciel avec eux. Il conversera sur la terre et tout œil le verra, et il donnera un grand festin sur les montagnes. Jusque-là les élus ne mourront pas. Ils iront dans le ciel et en reviendront avec Jésus-Christ, et on verra s'accomplir ce qui a été prédit dans Isaïe et par l'Apocalypse.

8. « C'est alors qu'il n'y aura plus ni persécution, ni souffrance, ni oppression, et qu'il ne sera point permis d'élire un roi, parce que Dieu seul règnera, et que le royaume sera donné au peuple de la terre.

9. « C'est alors que personne n'enseignera plus son frère, mais qu'il sera enseigné de Dieu; qu'il n'y aura plus de loi écrite, et que la Bible même sera détruite, parce que la loi étant écrite dans tous les cœurs, il ne faudra plus de doctrines : car tous les passages où l'Écriture prédit des persécutions, des erreurs, des scandales, n'auront plus de sens.

10. « Dans ce temps-là, les femmes engendreront par l'amour sans que les sens y aient part, et elles enfanteront sans douleur. »

Ce programme des Taborites se compose, comme on voit, de deux parties bien distinctes : la première, qu'on pourrait appeler la partie négative, respire cet esprit de destruction et d'extermination qu'ils ont mis en pratique à l'égard de la société temporelle et spirituelle du moyen âge.

La seconde, ou la partie affirmative, exprime les espérances, l'idéal des Taborites. C'est pour ainsi dire le plan social tel qu'ils le conçoivent et qu'ils veulent le réaliser. Ce plan traduisait pour eux le besoin d'amour et de fraternité humaine que l'évangélisme leur inspirait.

Ces deux parties étaient véritablement le résumé substantiel des sectes égalitaires dont nous avons parlé. D'un côté, répul-

sion absolue des formes de l'Église, des abus cérémoniels de l'exploitation en tous genres par le prêtre; de l'autre, et comme conséquence, l'égalité spirituelle et matérielle des hommes. Voilà ce que voulaient les Taborites, ce qu'ils entendaient en réclamant la *coupe pour tous*.

Mais un pareil programme était loin d'être accordable avec celui des Calixtins; ceux-ci n'avaient garde d'entrer dans le fond des choses, et ils se bornèrent à demander des réformes superficielles, qui ne changeaient rien au fond des choses. Tout ce qu'ils voulaient, c'était de dépouiller le clergé catholique de ses richesses et de son pouvoir politique. Là s'arrêtaient leurs prétentions. Quant au reste, ils n'y pensaient même pas. Aussi la discussion ne put-elle rouler que sur des points de formes, de pratiques extérieures, sans que jamais on pût entamer directement l'application sociale que les Taborites tiraient de la réforme. Il y a plus; les docteurs calixtins s'efforcèrent d'incriminer les principes des Taborites, et de les signaler comme destructifs de l'ordre social.

Cette conférence n'ayant rien produit de définitif, on se retira de part et d'autre, chacun remportant ses propres opinions.

Poursuivant son projet de rétablir la royauté, le parti calixtin envoya deux nobles, deux grands et deux ecclésiastiques de l'université auprès de Jagellon, roi de Pologne, pour lui offrir la couronne de Bohême. Mais celui-ci, qui ne voulait se compromettre ni avec le saint-siége, ni avec l'empereur, les traîna d'abord de défaite en défaite, et finit par leur promettre sa protection pour les réconcilier avec Sigismond et avec le pape. C'est ainsi que par cette humiliation le parti calixtin montrait tout ce qu'il y a de lâche et de misérable dans un parti qui

veut s'arrêter au lieu de marcher en avant, comme sa situation le commande.

Pendant que les Calixtins mendiaient honteusement un roi, les Taborites, eux, poussaient de nouveau leur œuvre révolutionnaire. C'est en s'épanchant de la sorte au dehors, qu'ils nourrissaient la divine flamme qui les animait : et ce qui excitait encore leur ardeur, et ce qui la justifiait surtout, c'étaient les provocations féroces qu'ils recevaient des troupes impériales. De temps à autre, on apprenait que les capitaines des garnisons de Sigismond avaient pénétré à cheval dans les églises calixtines, massacrant les communiants et abreuvant leurs chevaux aux calices eucharistiques.

Il n'en fallut pas plus pour déterminer Zyska à fondre de nouveau sur les couvents et les églises catholiques. Dès les premiers jours de l'année 1421, il sortit de Prague pour aller visiter *ses bons amis et ses beaux frères*; c'est ainsi qu'il appelait les moines. Il faut remarquer que cette guerre aux couvents était devenue assez difficile, voire même périlleuse. Les moines s'étaient presque tous transformés en véritables guerriers, de façon qu'un couvent possédait toutes les ressources d'une place forte. C'était un siége qu'il fallait faire à chaque prise de couvent. Le croirait-on ? les nonnes, oui, les nonnes, enflammées par je ne sais quel fanatisme, s'efforçaient de résister elles-mêmes aux attaques des fougueux Taborites, qui ne les épargnèrent pas, Dieu merci ! Ces femmes égarées payèrent cher leur folle confiance. On en pendit en quantité au milieu de leurs jardins; d'autres furent noyées dans les fossés; plusieurs enfin moururent de peur, de misère et de froid, en cherchant à se soustraire à la poursuite des Taborites.

Zyska n'avait aucun repos et marchait de conquête en con-

quête; il le fallait bien d'ailleurs pour donner une ouverture quelconque à cette exubérance vitale qui tourmentait les Taborites. Les villes et les forteresses tombaient comme par miracle à ses pieds. La ville royale de Mise, la forteresse de Schwamberg, la ville de Rockisane, celle de Chotieborz et Przelancz furent enlevées et soumises presque sans résistance. On ne tenait pas longtemps devant une armée intrépide et inspirée, comme était celle de Zyska. Néanmoins, la ville de Cottiburg donna plus de besogne; sa prise ne coûta pas moins que de mille Taborites. Le siége de Commotau fut également difficile et long. Telle était la folle confiance de cette ville, que les femmes se montrèrent toutes nues sur les remparts pour braver et insulter les assiégeants. Précédemment, plusieurs Taborites et deux de leurs prêtres y avaient été brûlés. La ville prise, les Taborites se souvinrent de tout cela, et Commotau fut traitée en conséquence. Rien ne fut épargné. Femmes, enfants, gentilshommes, prêtres, ouvriers et jusqu'aux femmes grosses, tout subit la colère des Taborites. Zyska fit passer au moins trois mille citoyens au fil de l'épée. Cette ville de Commotau, appelée par les Taborites ville *d'Iduméens et d'Amalécites*, conserva longtemps le souvenir et les traces du passage terrible des Taborites. Un historien, venu plusieurs siècles après, s'exprime ainsi à ce sujet : « Dans le cimetière de cette ville, il y a une si prodigieuse quantité de dents humaines, que, quand il pleut surtout, on peut amasser dans la terre amollie des *dents toutes pures*. Si vous enfoncez le doigt dans la terre, vous y trouvez *des essaims de dents*, et même dans les fentes des murailles, où elles sont mêlées au ciment. Cela vient, m'a-t-on dit, de ce que ceux qui ont été massacrés là n'ont point été inhumés.... »

A partir de là, Zyska apporta quelques mesures à son sys-

tème d'extermination. Néanmoins, il n'alla pas fort loin dans cette voie. Pour n'être pas brûlés, les prêtres n'eurent qu'un jour seulement à se décider à embrasser le hussitisme. La ville de Melnik fit d'elle-même sa soumission. Quant à Broda, ville signalée par sa vieille haine contre Jean Hus, elle subit le sort de Commotau. D'autres villes, telles que Kaurschim, Kolin, Chrudim et Raudnitz entrèrent volontairement dans la foi taborite, au point qu'elles-mêmes mirent le feu à leurs églises, dévastèrent les couvents, massacrèrent leurs moines et plongèrent leurs prêtres dans la poix enflammée.

Zyska se porta alors vers la montagne de Cuttemberg, dans le Bœhmer-Wald. Là on procéda, en forme, à l'extermination et au massacre, les Taborites ayant de sombres haines contre les habitants de ces contrées. Il n'y eut de quartier pour personne. Séculiers et prêtres y passèrent tous sans miséricorde aucune. Ce fut par centaines que l'on précipita et prêtres et séculiers dans les mines.

La nouvelle de ces actes terribles jeta la consternation dans la ville de Cuttemberg, et ses habitants atterrés accoururent pour demander grâce. Ils ne l'obtinrent qu'avec peine, et encore à de sévères conditions. Tout Cuttembergeois fut tenu d'embrasser le hussitisme ou d'abandonner la ville, après avoir vendu ses biens. Il paraît même que cette détermination prise par Zyska ne satisfit pas tout-à-fait les implacables Taborites, toujours avides de pousser les choses à bout.

Ce germe de dissentiment entre Zyska et ses Taborites devait se développer. Pour comprendre ceci, il faut savoir que tout en reconnaissant que les Taborites seuls renfermaient en eux les éléments nécessaires pour opérer la révolution bohême, Zyska avait été entraîné par sa position générale à ménager

par plusieurs points le parti calixtin. Si puissant qu'il fût, le taboritisme ne pouvait avoir en Bohême d'assez vastes proportions pour lever à lui seul tous les obstacles. De là les ménagements de Zyska, homme politique autant que guerrier à l'égard du parti calixtin.

Mais les motifs politiques qui dirigeaient Zyska ne pouvaient convenir aux Taborites, qui s'étaient agrégé, dès 1417, la secte des Picards, dont les principes étaient, sous tous les rapports, d'un radicalisme absolu. Ce furent ces Picards qui formèrent une opposition, sourde d'abord, bientôt au grand jour, au chef des Taborites. Ce dernier fut même obligé de sévir contre les Picards en plusieurs circonstances. Aussi, pendant que Zyska, entraînant ses Taborites avec lui, ne frappait qu'avec mesure et prudence les points conquis, les Picards, ralliés à la voix de Jean le Prémontré, leur apôtre, se livraient à un système complet d'extermination.

Quoi qu'il en soit, et malgré les divisions du hussitisme, l'œuvre révolutionnaire marchait victorieuse. Taborites, Picards, Calixtins, opéraient tous à leur manière des prodiges. Les villes les plus importantes s'étaient, de gré ou de force, rendues au hussitisme.

Le temps était venu donc pour le parti catholique d'apprécier dans toute sa valeur le fait du hussitisme. A cet effet, on résolut de provoquer une assemblée générale composée de tous les partis, dans la vue de s'entendre, enfin. Le résultat de cette assemblée, convoquée à l'exclusion de Sigismond, fut, malgré la résistance des Picards, la nomination d'un conseil de régence par la Bohême. Mais ceci n'était qu'une préparation à l'élection d'un roi étranger, élection que le parti catholique et le juste milieu ou les Calixtins couvaient secrètement. Et ils

le pouvaient d'autant plus espérer, qu'il y avait dans le conseil quatre consuls de la ville de Prague représentant la bourgeoisie, cinq seigneurs représentant la grandesse de Bohême, sept gentilshommes représentant la petite noblesse, etc. Quoique faiblement représenté dans le conseil, le parti radical n'en veillait pas moins activement au train des choses, comme il y parut bientôt. On avait arrêté que les régents auraient plein pouvoir, mais qu'en cas de division dans le conseil, on confierait l'autorité dictatoriale à deux prêtres. Or, l'un de ces prêtres dictateurs était mort de la peste en voyage. L'autre, en rentrant dans Prague, fut mis en accusation par Jean le Prémontré, pour avoir dépassé son mandat de député. Le prêtre fut condamné et chassé de la ville, ce qui prouve que le moine Picard n'était pas sans influence à Prague. Peu de temps après, le Prémontré, toujours au guet, pour ainsi dire, sur la conduite des membres du conseil, accusa de trahison le gentilhomme Jean Sadlo, qui avait livré les Bohémiens aux Allemands dans un combat. Le terrible moine, qui ne jugea pas à propos, sans doute, de s'en référer au conseil pour cette affaire, fit enlever le gentilhomme et le fit décapiter dans la maison de ville. Catholiques et Calixtins ne manquèrent pas de se récrier contre cet article du Prémontré, qui ne reconnaissait d'autre loi que le salut du peuple.

Sur ces entrefaites, Sigismond envoya des ambassadeurs à la diète. Sa lettre portait un double caractère ; d'un côté il donnait la main aux Catholiques et aux Calixtins, de l'autre il donnait à entendre qu'il fallait se débarrasser des Taborites. Il attachait beaucoup d'importance à ce dernier point, si bien qu'il alla jusqu'à menacer la diète d'amener encore en Bohême *ses voisins et ses amis ; quand même*, ajoutait-il, *nous saurions que*

cela ne se pourrait faire sans que vous en souffrissiez des pertes irréparables pour vous et votre postérité, et sans un déshonneur qui vous exposerait aux railleries mordantes du reste du monde.

Malgré la crainte que les Taborites et les Picards éprouvaient à la diète, elle n'osa pas les sacrifier à Sigismond; elle fournit, au contraire, à celui-ci, une réponse digne et fière. Par cette réponse, la diète reprochait à Sigismond tous les actes de perfidie et de cruauté dont il s'était rendu coupable depuis le martyre de Jean Hus jusqu'à sa dernière entrée en Bohême. La lettre, en un mot, de la diète, fut plutôt un acte d'accusation qu'une réponse.

A tout cela Sigismond répondit qu'il était innocent de la mort de Jean Hus et de Jérôme de Prague, et qu'il ne s'agissait ici ni de la Bohême, ni de la noblesse, mais de *mauvaises gens* qui avaient pillé, tué, brûlé, etc.; après s'être justifié sur plusieurs autres faits, il concluait en promettant à la grandesse une augmentation de privilèges, appesantissant tout son blâme et toute son indignation sur le peuple.

On parlementait encore, que Sigismond fit entrer tout à coup une armée de vingt mille Silésiens, qui massacrèrent hommes et femmes, coupaient les pieds, les mains et le nez aux enfants. Apprenant que Zyska marchait contre eux, les Silésiens battirent lâchement en retraite. Les Taborites et les paysans des villes voisines allaient écraser ces fuyards et pénétrer de là en Silésie, lorsque le seigneur Czinko de Wartemberg s'opposa, par trahison, au mouvement des Taborites et des paysans. Jean le Prémontré le signala aussitôt comme un traître à la diète, mais les grands justifièrent aussitôt leur collègue, et le juste milieu passa condamnation.

Il est facile de voir, par ce que nous venons de dire, que les

choses étaient loin de s'éclaircir en Bohême; le hussitisme, si nuancé qu'il était, ne pouvait se développer librement. Cette noblesse et cette bourgeoisie qui y étaient mêlées étaient véritablement embarrassées; ennemies de l'Église et du pouvoir spirituel des prêtres aussi bien que de ses richesses, la noblesse et la bourgeoisie ne faisaient cependant que de louvoyer. Ces Taborites et ces Picards, si utiles pour les débarrasser de la puissance sacerdotale, les gênaient terriblement sous le rapport politique et social; à ce point de vue, ils ne s'accordaient que trop avec Sigismond. Zyska lui-même, nous l'avons dit, craignait de s'allier aux Picards; il en vint bientôt à les persécuter, malgré les rapports intimes qui existaient entre les Taborites et les Picards. Deux prêtres de cette secte, dont un nommé Martin Loquis, furent un jour arrêtés et livrés aux derniers supplices par ordre du parti calixtin et de Zyska lui-même. Or, Martin Loquis avait beaucoup de partisans dans Prague. La nouvelle produisit un soulèvement général parmi les Picards. Dans leur colère ils s'adressèrent naturellement au Prémontré. Une assemblée eut lieu la nuit dans un cimetière. Après avoir formulé leurs plaintes tant contre la tyrannie de Zyska que contre celle du sénat calixtin, on résolut de se porter, dès le matin, à la maison de ville de la vieille Prague. Au premier coup de cloche du matin, en effet, le Prémontré apparut à la maison de ville avec ses Picards. Là « il reproche aux sénateurs leurs trahisons et leurs lâchetés, leur déclare qu'ils sont cassés et annulés, et sur-le-champ procède à l'élection d'un nouveau sénat et de quatre consuls picards. Il décrète que la vieille et la nouvelle ville n'en feront plus qu'une, et obéiront à des magistrats de son choix. »

A la voix du Prémontré, devenu dictateur de fait, le nouveau

gouvernement chasse un curé, parce qu'*il retient les momeries* du culte romain; le mouvement atteint bientôt tous les prêtres calixtins, le Prémontré disant qu'il est temps d'établir des prêtres vraiment évangéliques, *parce que les séculiers et le clergé ne doivent plus faire qu'un corps et un même peuple*. Poussé par ces paroles, le peuple court aux églises, chasse les prêtres calixtins, en établit de nouveaux, donne ses lois à toute la ville sans rencontrer de résistance nulle part.

Pendant ce temps, les Taborites et les Orébites s'efforçaient d'arrêter les progrès de Sigismond; pénétrant dans la Bohême par suite de la trahison des ouvriers mineurs revenus à Sigismond, les Taborites éprouvèrent un échec. Cent vingt-cinq d'entre eux furent jetés dans les minières; il en périt mille à Chatibor, en même temps que les troupes impériales reprirent Przelantzi.

Cette défaite des Taborites, l'influence que les Picards exerçaient à Prague firent réfléchir profondément l'aristocratie bohémienne. Pressée par tous les côtés, elle négociait sous main avec le roi de Pologne. Mais celui-ci temporisant sans cesse, n'avait en vue que le rétablissement en Bohême de l'ancienne royauté. Voyant cela, on lui demanda d'envoyer son parent Coribut. L'affaire s'étant arrangée, Coribut arriva aux frontières et demanda des troupes pour entrer en Bohême. Mais comme en même temps Sigismond débouchait en Bohême par la frontière opposée, on n'avait pas trop de monde pour lui tenir tête.

La vieille aristocratie de Prague montra bien, dans cette circonstance, ce qu'elle était toujours au fond. A peine Sigismond fut-il entré en Bohême, que, démentant ses propres actes, elle vint lui prêter foi et hommage. Le juste-milieu, ou

le parti calixtin, fut alors dans un grand embarras. Il n'y eut qu'un cri pour appeler Zyska et ses Taborites au secours de Prague. Le redoutable aveugle accourut aussitôt pour mettre la ville en état de défense. Les Calixtins ne savaient comment fêter, dans ces moments, les Taborites dont ils avaient voulu si souvent se débarrasser.

Il ne fallut que huit jours à Zyska pour constituer Prague en état de défense. Il appliqua les mêmes soins à d'autres places importantes. Malgré ces mesures, Zyska jugea plus avantageux pour lui d'établir son camp sur une montagne voisine de Cuttemberg. Sigismond ne tarda pas à venir assiéger Zyska sur sa montagne. Il s'en repentit bientôt. Dès la seconde nuit, en effet, les Taborites intrépides tuent les sentinelles avancées du camp impérial, et s'ouvrant un passage au centre même de l'armée ennemie, vont tranquillement s'établir à Kolin. Pendant que, chassé par le froid (on était au mois de décembre), Sigismond se retirait en Bavière, Zyska levait des troupes jusque sur les frontières de la Silésie. Dès Noël il se trouva prêt à rentrer en lutte avec Sigismond qui avait rassemblé de nouvelles troupes, et qui s'avançait vers Cuttemberg. En pénétrant dans cette ville qui lui avait été si dévouée, Sigismond prouva sa reconnaissance en la faisant brûler et en passant tous les habitants au fil de l'épée. Il croyait enlever par là tout moyen de retraite à Zyska. Précaution inutile. Dès le lendemain, Zyska, tombant vigoureusement sur l'armée impériale, lui fait éprouver une défaite complète. Il lui prend cent cinquante chariots remplis d'effets précieux qu'il distribue à ses Taborites, et *trois lieues durant* il les poursuit à outrance. Le jour suivant, il fait le siége de *Broda l'Allemande*. Il y perd trois mille hommes. Le lendemain, il la prend et la brûle, si bien que pendant

quatorze ans il n'y habita âme qui vive. Ainsi battu, Sigismond se retira en grande hâte en Hongrie.

Revenons maintenant à Prague. Que se passe-t-il là? On peut le deviner aisément. Zyska et ses Taborites viennent de sauver Prague. Les Calixtins sont donc tranquilles. Aussi le moment est venu pour eux de réagir contre le parti radical dont Jean le Prémontré est l'âme. Ils n'y manquèrent pas, et voici comment George Sand raconte la chose :

« Jean le Prémontré exerçait toujours sur le peuple de Prague une influence effrayante pour les Calixtins. Un nouveau sénat, calixtin sans aucun doute, avait remplacé le sénat picard institué par le moine. On l'y déféra comme Picard, titre qui, à lui seul, constituait le crime d'État; on l'accusa de s'être trop ingéré dans les affaires publiques, d'avoir banni Przibann et décapité Jean Sadlo sans motifs suffisants; et le sénat entra en délibération pour aviser aux moyens de se défaire d'un homme si énergique et si populaire. Quoique cette délibération eût été tenue fort secrète, le Prémontré en fut bientôt instruit, et n'écoutant que son audace accoutumée, il alla se jeter dans le danger. Il pénètre dans le sénat accompagné seulement de dix de ses partisans, et déclare aux sénateurs qu'il va appeler de leur sentence aux citoyens. A peine a-t-il achevé de parler qu'on ferme les portes, et que le bourreau, qu'on avait mandé en toute hâte, s'empare de lui et lui tranche la tête ainsi qu'à ses compagnons. Mais, comme les licteurs s'empressaient de faire disparaître les traces de cette affreuse exécution, et lavaient précipitamment la salle, ils laissèrent couler du sang dans la rue. Le peuple, averti par cet indice, se précipite dans la maison de ville. On enfonce les portes du conseil, et le premier objet qui se présente aux re-

gards est la tête du Prémontré séparée de son corps. En un instant, le juge, les consuls et tous leurs acolytes sont mis en pièces. Jacobel ramasse la tête de Jean, la met sur un plat, et s'élance dans la rue, exhortant le peuple à venger la mort d'un martyr; les maisons des consuls sont aussitôt envahies et dévastées. On court au collége de Charles IV, que jusqu'alors on avait respecté, et on emmène prisonniers tous les moines. On brûle la bibliothèque et on exécute publiquement sept personnes qui avaient été ennemies de Jean le Prémontré. Jacobel fit porter la tête du moine et celle de ses compagnons pendant quinze jours dans la ville, exposées sur un cercueil, et le peuple chantait avec lui l'hymne à la mémoire des martyrs : *Isti sunt sancti qui, etc.* Enfin, ces têtes furent ensevelies avec leurs corps en grande solennité dans une église, et un prédicateur fit leur oraison funèbre sur ce texte tiré des Actes des apôtres : *Des hommes pieux ensevelirent Étienne.* Ensuite, il exhorta le peuple à rester fidèle à la doctrine que Prémontré lui avait enseignée, et l'assemblée se sépara, le prédicateur et les assistants *en fondant en larmes.* Le peuple sentait bien qu'il perdait un de ses plus vigoureux athlètes[1]. »

Pendant que le peuple frappait de terreur le parti calixtin à Prague, les Taborites obtenaient chaque jour quelque succès; ils prenaient Sobieslaw d'où dépendaient dix-huit autres villes ou villages; faisaient des courses en Autriche dont ils consternaient les habitants; entraient dans la marche de Brandebourg, mettaient tout à feu et à sang et allaient assiéger Francfort-sur-l'Oder dont ils brûlaient les faubourgs et la Chartreuse.

[1] *Revue Indépendante,* Épisode de la guerre des Hussites.

C'est alors que Coribut arriva à Prague avec cinq mille chevaux. Il fut accueilli par le juste-milieu ou les Calixtins comme un sauveur. C'était un roi qu'il fallait à cette tiède bourgeoisie. Mais les grands qui appartenaient au parti de Sigismond protestèrent contre l'élection de Coribut; ils invoquèrent une foule d'arguments analogues à ceux des légitimistes modernes, pour nier la nouvelle royauté. Les Calixtins ne furent pas heureux avec leur roi, car ils échouèrent dans la première entreprise qu'ils commencèrent sous sa conduite. Ils ne purent jamais s'emparer avec leur Coribut de la place de Carlstein. Ils perdirent à ce siége et leurs forces et leur temps. L'esprit du taboritisme n'était pas là pour donner la victoire.

Cependant Sigismond avait envoyé *une grosse armée* allemande pour secourir les assiégés de Carlstein. Obligée d'assiéger d'abord Plawen, l'armée allemande éprouva un notable échec par la résistance des paysans. La nouvelle de l'approche de Zyska la détermina tout à fait à quitter la province.

Voyant cela, Sigismond jura de livrer la Bohême à ses propres déchirements, et comme les Moraves l'avaient aussi abandonné, il fit don de leur province à l'archiduc Albert, son gendre, *sous la condition de la réduire*. Les Hussites de Moravie appelèrent aussitôt le secours de Zyska. Celui-ci crut bien plus nécessaire alors de marcher vers Prague pour empêcher la Bohême de retomber en monarchie. Il se contenta d'envoyer en Moravie celui de ses capitaines qu'il estimait le plus, Procope *le Rasé*, et qui fut depuis surnommé *le Grand*, à cause de ses exploits militaires. En marche vers Prague, Zyska y fut devancé par un corps de ses Taborites impatient de souffler sur la royauté nouvelle. Emportés par leur ardeur, ces Taborites, qui étaient peu nombreux, furent repoussés, tués en partie,

et plusieurs, en se retirant, se noyèrent dans la Moldaw.

En ce moment, la position de Zyska devint embarrassante. Il se demandait comment, réduit qu'il était à ses seuls Taborites, il pourrait lutter à la fois et contre les grands de Bohême, qui voulaient Sigismond, et contre le juste-milieu qui voulait Coribut. Au fond, ses vieilles amitiés avec les Calixtins l'empêchaient de se livrer à la puissance de son génie. Dans cette fluctuation douloureuse, il députa auprès du parti calixtin pour l'engager à ne point élire Coribut. « Il se faisait fort, disait-il, de défendre la Bohême contre l'empereur et contre les grands, sans qu'il fût besoin qu'un peuple libre s'assujettît à un roi. » Les Calixtins répondirent « qu'ils étaient bien aises qu'il n'eût point de part à la dernière irruption des Taborites; mais qu'ils étaient fort étonnés qu'il leur déconseillât Coribut, puisqu'il n'ignorait pas que toute république a besoin d'un chef. » Cette réponse fut un trait de lumière pour Zyska; il comprit que les choses en étaient à un point qu'il n'était plus ce chef nécessaire, et levant son bâton de commandement, il s'écria : « J'ai par deux fois délivré ceux de Prague, mais je suis résolu de les perdre, et ferai voir que je puis également et sauver et opprimer ma patrie. »

Malgré le désir qu'il avait d'exécuter aussitôt cette terrible résolution, Zyska marcha d'abord sur Graditz, ville calixtine. Ses Taborites, qui auraient bien mieux aimé se porter immédiatement sur Prague, commençaient à murmurer. Fatigués d'une longue marche de nuit, « Cet aveugle, disaient-ils, croit que le jour et la nuit nous sont pareils comme à lui. » Zyska leur demanda s'il n'y avait pas quelque village aux environs; on lui en nomma un : « Allez donc y mettre le feu pour vous éclairer, » reprit-il. Ils lui obéirent, et ayant rencontré un peu

plus loin quelques troupes allemandes, ils les dissipèrent en un instant. Arrivés de là à Graditz, ils s'en emparèrent sans coup férir. Les Calixtins étant survenus pour reprendre la ville, ils furent défaits et repoussés. Dans ces moments, Prague était livrée aux plus vives alarmes. Zyska et ses Taborites lui apparaissaient comme la foudre suspendue sur sa tête et prête à éclater.

Néanmoins, Zyska, dont la tactique déconcertait toutes ces prévisions, pénétrait au cœur de l'Autriche, marquant sa route par des victoires et des ruines, après avoir passé en Moravie pour seconder Procope contre les troupes impériales, il reprit Graditz retombée au pouvoir des Calixtins, repoussa Sigismond et l'archiduc au dehors, et tenant tête aux Catholiques et aux Calixtins au dedans. Poursuivi de tous côtés, attaqué par plusieurs points à la fois, il échappa à toutes les embuscades, et après avoir soumis plusieurs places capitales, il revint s'emparer de Kolin, ville considérable à douze lieues de Prague.

Les Praguois passèrent l'Elbe pour le rejoindre, mais Zyska, que Sylvius appelle un autre Annibal pour ses ruses de guerre, au lieu de faire volte-face, s'enfuit à toute bride, comme s'il eût peur, afin de les attirer en certain lieu qu'il connaissait bien. Quand il y fut arrivé, il dit à ses gens : « Où sommes-nous? — A Maleschaux, sur les montagnes, lui répondit-on. — L'ennemi est-il loin? — Non, il nous poursuit chaudement, il est dans la vallée. — Voici le temps, » dit Zyska; et ayant tout disposé pour la bataille, il harangua ainsi ses soldats, monté sur son charriot : « Mes très chers frères et mes braves compagnons, vous voyez que nous sommes attaqués par des gens que nous avons comblés de bienfaits et sauvés par deux fois des

mains de Sigismond. A présent, par un esprit de domination, ils sont avides de notre sang. Courage donc; c'est aujourd'hui un jour décisif, où il s'agit, en vérité, de vaincre ou de périr. »

Enflammés par ces paroles, les Taborites s'élancent comme un trait sur l'armée calixtine. La lutte devient terrible, acharnée; la victoire enfin se décida pour les Taborites. Ceux de Prague prirent la fuite, laissant plusieurs milliers des leurs sur le champ de bataille « entre lesquels il y avait un grand nombre de seigneurs de Bohême. Cette action se passa le 8 juin 1424. »

Sans s'arrêter, Zyska marche aussitôt à Cuttemberg, la brûle, se porte à Klattaw, qui l'attendait avec impatience. Puis, remportant une nouvelle victoire, digne de celle de Maleschaux, il arrive aux portes de Prague avec la résolution ferme et la certitude de s'en rendre maître.

Mais ici, je ne sais quel sentiment circula dans son armée. Les gentilshommes de cette armée éprouvaient quelque crainte à tourner leurs armes *contre la métropole*, *contre la mère de la patrie*. Et puis, on pressentait vaguement que Zyska cédait plutôt à une vengeance particulière qu'à des motifs généraux. Les vieux Taborites hésitaient en murmurant. Montant alors sur un tonneau de bière, le redoutable aveugle leur parla de la sorte : « Pourquoi murmurez-vous contre moi, ô mes vieux compagnons, contre moi qui vous défends tous les jours au péril de ma vie? Suis-je votre chef ou suis-je votre ennemi? Vous ai-je conduits quelque part d'où vous ne soyez sortis vainqueurs? Qui vous a fait gagner encore vos dernières batailles, si ce n'est moi? Vous êtes riches, vous avez acquis de la gloire sous ma conduite; et moi, pour récompense de tous mes travaux, j'ai perdu la vue, et je ne puis plus agir que par le secours de

vos yeux. Je ne m'en repens pas, si vous voulez me seconder encore. Je ne veux point la perte de Prague, et ne pense pas non plus que ses habitants soient altérés du sang du vieux chien aveugle. C'est du vôtre qu'ils ont soif. Ils redoutent vos mains invincibles et vos cœurs intrépides. Marchons donc à Prague, puisqu'il n'y a plus de milieu, puisqu'il faut qu'elle ou vous périssiez. Éteignons une guerre civile qui finirait par amener l'ennemi au cœur de la Bohême. Nous aurons pris la ville et chassé les séditieux avant que Sigismond en ait avis. Il nous sera plus aisé de le vaincre avec peu de gens bien moins qu'avec une grosse armée divisée en fractions. Cependant, afin que vous ne me reprochiez rien, consultez-vous. Voulez-vous la paix? j'y consens, mais prenez garde de vous en repentir. Voulez-vous la guerre? m'y voilà tout prêt. » Il n'en fallut pas davantage pour rallumer l'ardeur taborite. Les soldats de Zyska courent aux armes, et à sa voix ils s'avancent jusque sous les murailles de Prague que terrifie leur approche.

En présence de Zyska et de ses Taborites, prêts à l'assiéger, Prague n'osa pas entrer en résistance. Le juste-milieu se sentit perdu, ou, pour mieux dire, la consternation devint universelle. Dans cette pressante conjoncture, on ne put que se jeter dans les bras du chef des Taborites. Elle députa vers lui un prêtre hussite qui s'efforça, par son éloquence, d'arrêter le bras du redoutable aveugle. Satisfait dans son orgueil, et touché aussi de la douleur générale, Zyska accepta la réconciliation qui lui était proposée. A cette nouvelle, toute la ville s'émut de joie. Zyska et ses Taborites y firent leur entrée triomphale. Dans ces moments d'allégresse, on voulut marquer par des signes matériels le champ où la paix avait été conclue. A cet effet, on éleva un grand monceau de pierres, et on jura, comme sur un

autel, de se servir de ces pierres contre le premier qui rallumerait la guerre civile.

Désormais Zyska a atteint l'apogée de sa destinée. La Bohême est pour ainsi dire entre ses mains : c'est alors que Sigismond conçut, dit-on, le projet de s'entendre avec lui, en lui offrant le gouvernement de la Bohême, s'il voulait faire rentrer les rebelles dans l'obéissance. On prétend que Zyska se laissa aller aux offres de l'empereur; mais comme rien n'est moins démontré que ce fait, nous ne pouvons y ajouter foi.

Quoi qu'il en soit, Zyska fut délivré par la mort même du piége qui lui était tendu. Il mourut de la peste qui était dans son armée, le 11 octobre 1424. On dit qu'en mourant il commanda à ses gens de l'écorcher et de faire un tambour de sa peau, les assurant que le son de ce tambour suffirait pour jeter l'épouvante dans les rangs ennemis, et que là où serait la peau de Zyska, là aussi serait la victoire.

Zyska mourant avant d'avoir souillé son nom laissa des regrets universels. Son tombeau fut couvert d'épitaphes émanées des Calixtins, des Taborites et même des Picards.

Une de ces épitaphes, appartenant, sans doute, aux Taborites, portait ces mots :

« Jean Zyska repose sous ce marbre. Il fut la terreur des tonsurés de Rome. Hus ! il fut le vengeur de ta mort, en poursuivant à outrance les ennemis du calice et en massacrant les moines. Cette massue teinte de leur sang en sera le témoignage éternel. »

Zyska mort, que vont devenir les Taborites? Plus redoutés encore qu'aimés par les Calixtins et les Praguois, en général, ils sentent qu'il n'y a pas de place pour eux dans l'état des choses. Heureusement, Procope le Grand est là ; dépositaire des pensées de Zyska, il se sent appelé à continuer son œuvre, que

dis-je? à la développer, et à l'agrandir. Procope, Taborite pur sang, sympathise plus que Zyska encore avec les sectes radicales; c'est à lui qu'échoit naturellement le commandement de la première partie de l'armée taborite. La deuxième garda le nom d'Orébite, et mit à sa tête Procope le Petit (grand guerrier aussi). Quant à la troisième bande, elle prit le nom d'Orphelins, exprimant par là la douleur, et nomma plusieurs chefs pour montrer qu'elle n'en trouvait pas un seul en particulier qui fût digne de succéder à Zyska.

L'armée taborite ainsi constituée, les Orphelins et les Orébites marchèrent du côté de la Lusace et de la Silésie brûlant et massacrant tout. Procope le Rasé, à la tête des Taborites et de ceux de Prague, marcha vers l'Autriche par la Moravie.

Ces derniers efforts des Taborites furent les plus sublimes, comme nous le verrons bientôt.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIEME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

Imprimerie de Gustave GRATIOT, rue de la Monnaie, 11.

Lechard del. et sc.

LECTURE D'UNE CHARTE.

H. Cabasson, del. A. Maillard, Sc.

Abeilard condamné par le Concile de Sens

H Cabasson del. A Maillard Sculp

Persécutions des Vaudois
en Piémont

Ch. Devéria — Lechard sc.

MASSACRE DES ALBIGEOIS A BEZIERS.

Lechard del. et sc.

LA JACQUERIE.

H. Cabasson, del — A. Maillard Sc.

Jean-Hus sur le Bucher

H. Cabasson. del.　　　　A. Maillard. Sc.

Incendie d'un monastère par les Taborites

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.